



## Conseil général

Procès-verbal de la séance du  
13 mars 2023 à 20.00 heures,

Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

---

Président : M. Pierre-Alain Pittet

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, Damien Gilliard, Jonas Giroud, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Miguel Martinez, Nicolas Oberson, Frédéric Pittet, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Thibaud Porchet, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer

*Conseil communal* :

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri, Denis Orange

Excusé/e/s : --

Absent : M. David Dumas

Presse : Mme Angie Dafflon « La Gruyère », M. Stéphane Sanchez « La Liberté » et M. Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



## ORDRE DU JOUR

---

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022
3. Commission de l'énergie et du développement durable – Election d'un membre
4. Commission culture, sports, loisirs et jeunesse – Election d'un membre
5. Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) – Modification de l'article 27 des statuts de ladite association (Message 27)
6. Plan Directeur Régional (PDRég) – Information
7. Modification partielle du Plan d'Aménagement Local (PAL) - Information
  - Redéfinition des indices (IBUS, IOS, IVER)
  - Mise en place d'un périmètre énergétique
  - Adaptation des limites de zones suite au remaniement parcellaire
  - Mise en place de critères contraignants en vue d'une meilleure intégration dans le bâti existant
  - Adaptation de l'article 27, al. 2. Destinations : rajout de l'habitat intergénérationnel dans les dispositions générales d'occupation, secteur Siviriez
  - Divers
8. Modifications des limites du territoire communal suite au remaniement parcellaire
9. Commissions validées par le Conseil général – Diverses informations
10. Diverses réponses : Postulats – Propositions – Questions
11. Divers

## INTRODUCTION DE M. PIERRE-ALAIN PITTET, PRÉSIDENT

---

*Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, vous toutes et tous chers collègues du Conseil général.*

*Je souhaite la bienvenue à M. Thibaud Porchet au sein du Conseil général, qui remplace M. François Equey à la suite de sa démission au 31 décembre 2022. Un grand merci à M. François Equey pour tout le travail qu'il a accompli pour le Conseil général.*

*Je tiens également à féliciter M. Denis Orange pour son élection au Conseil communal, qui succède à M. Daniel Girard démissionnaire au 1er mars 2023.*

*Bienvenue également aux membres de l'administration :*

*Mme Véronique Moret, Secrétaire communale qui va rédiger le PV et Mme Sophie Gavillet qui pilotera le diaporama. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle.*

*Des micros sont déposés sur les tables, merci de vous les passer pour les diverses interventions.*



## Commune de Siviriez

*Bienvenue au public qui ne peut pas prendre la parole mais qui aura évidemment tout loisir d'échanger avec les membres présents à la fin de la séance.*

*La presse est également représentée par Mme Angie Dafflon pour « La Gruyère », M. Stéphane Sanchez pour « La Liberté » ainsi que M. Dominique Ayer pour « La Feuille Fribourgeoise ».*

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

M. le Président indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 20 février 2023 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 8 du 24 février 2023. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

### APPEL NOMINAL

---

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 29 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. le Président relève que les scrutatrices et scrutateurs sont Mmes Marie-Claire Jaquier, Christine Pochon et M. Blaise Grand. M. Benoît Guillaume, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.

Sans transition, M. le Président soumet au vote l'ordre du jour.

### VOTE / DÉCISION

**Le Conseil général, unanime, valide l'ordre du jour.**



## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet au vote.

### **VOTE / DÉCISION**

**A l'unanimité, le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.**

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.

## **3. COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – ÉLECTION D'UN MEMBRE**

M. le Président passe la parole à M. Michel Maillard.

M. Michel Maillard, au nom du groupe Unis pour Siviriez, propose la candidature de M. Miguel Martinez.

### **VOTE / DÉCISION**

**Etant seul candidat, M. Miguel Martinez est élu, à l'unanimité, par applaudissements.**

M. le Président remercie la Commission de l'énergie et du développement durable de s'organiser, si ce n'est pas déjà fait, pour la reprise de la présidence et d'en informer l'administration communale.

## **4. COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE – ÉLECTION D'UN MEMBRE**

M. le Président passe la parole à M. Michel Maillard.

M. Michel Maillard, au nom du groupe Unis pour Siviriez, présente la candidature de M. Thibaud Porchet.

### **VOTE / DÉCISION**

**M. Thibaud Porchet est élu, à l'unanimité, par acclamations.**



## 5. ASSOCIATION DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA GLÂNE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN) – MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS DE LADITE ASSOCIATION (MESSAGE 27)

---

M. le Président cède la parole à M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère « Approvisionnement et protection des eaux » pour la présentation de cet objet.

M. Emmanuel Jaquier :

*Mesdames et Messieurs,*

*Comme déjà énuméré en ouverture de séance, Soyez toutes et tous salués en vos titres et fonctions.*

*L'application ambitieuse de la stratégie de la nouvelle politique de l'eau approuvée par le Légitimatif fribourgeois en 2014 et par le Conseil d'Etat pour la délimitation des 14 Bassins Versant a permis, en 2019, la création de l'ABVGN.*

*L'Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue a pour but :*

- 1. Elaborer et mettre à jour le plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1)*
- 2. Suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification*
- 3. Accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations (en particulier les traitements à moyen terme des micropolluants).*

*Le Canton conserve les tâches centrales pour donner un cadre de planification et assurer le pilotage par les différents Services de l'environnement (SEn). Toutefois, la mise en œuvre de l'ensemble des directives revient aux régions et aux Communes constituées en bassin versant.*

***La raison d'être d'une telle association (ABVGN) est la mutualisation des tâches communes (essentiellement la préparation de dossiers administratifs répondants aux exigences légales), ceci pour une répartition des coûts aux communes membres au prorata de la population territoriale, d'où la nécessité d'une limite d'endettement appropriée pour absorber les fluctuations cycliques qui seront financées de façon linéaire par des redevances annuelle des communes membres.***

*Peut-être qu'une majorité d'entre vous a déjà pu se forger une opinion sur le sujet vu le message de l'ABVGN et ma présentation sous la forme Powerpoint qui a été mise à disposition des deux groupes au début février.*

M. Emmanuel Jaquier commente la présentation établie par le secrétariat de l'ABVGN (annexe 1).

En conclusion, M. Emmanuel Jaquier mentionne que l'adaptation des statuts permettra à l'association (ABVGN) de mener à bien les divers travaux d'études en général et tout particulièrement ceux concernant la future station d'épuration régionale.



M. Emmanuel Jaquier rappelle que le Conseil communal recommande d'accepter la proposition de modification des statuts.

M. Christian Ruffieux se demande si les statuts de l'ABVGN représentent uniquement la partie « épuration » ou si la revalorisation des cours d'eau est également incluse.

M. Emmanuel Jaquier rappelle les buts de l'Association et souligne que 85% des CHF 6'000'000.00 seront pour l'élaboration des études concernant la transformation de la STEP de Romont et pour la future STEP régionale.

M. Louis Bérard indique que nous avons beaucoup parlé du projet en lui-même mais peu des coûts. Il faut tenir compte, d'une part, des coûts d'investissement mais aussi des coûts d'exploitation... Une conduite de 8,5 km à créer... Selon les explications de M. Emmanuel Jaquier, vraisemblablement d'ici à 10 ans, nous serons « bloqués » à Romont par faute de place mise à disposition. Lors de la présentation dans les groupes, M. Emmanuel Jaquier a mentionné que la parcelle de la déchetterie de Romont appartient à l'AIMPGPS et, de ce fait, M. Louis Bérard se demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'aménager quelque chose sur ces terrains-là. De plus, il rappelle que transformer la station de Romont en station de pompage aura également un coût, un coût durable d'exploitation.

M. Emmanuel Jaquier répond qu'au vu de la population actuelle cela pourrait être réalisable mais dans 10 ans, on arriverait à saturation. Quant à la station de pompage, l'étude à réaliser démontrera les volumes d'eau et les kWh nécessaires.

M. Louis Bérard a l'impression que si nous décidons de valider cette limite d'endettement à CHF 6'000'000.00, lorsque ces fonds auront été utilisés, nous serons contraints d'aller à l'étape supérieure. Il a l'impression que ledit projet manque un peu d'avancement.

M. René Gobet, Syndic, remercie M. Emmanuel Jaquier pour ses explications et se permet de souligner que nous ne parlons pas d'un crédit d'étude de CHF 6'000'000.00 mais d'une limite d'endettement à CHF 6'000'000.00.

## MARTINEZ MIGUEL, AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ

---

Mesdames, Messieurs,

*Quelques questions et remarques préalables...*

- *L'ABVGN existe depuis 2019 et quel est son budget, où sont ses comptes, qu'a-t-elle réalisé, quel est son comité, quels sont ses projets ?*
- *L'AEGN, avec qui nous "fusionnons" pour ce nouveau groupement a un site internet à la transparence toute relative...*
- *L'AIMPGPS, dont nous sommes membre, est plutôt du bon côté, à ce niveau-là. En revanche, à la lecture de quelques PV, je me demande si le rôle de la majorité des délégués est compris...*



Concernant spécifiquement la demande de modification des statuts :

- Sur les CHF 6'000'000.00, 85% (CHF 5'100'000.00) servent à l'étude de la nouvelle STEP et le reste pour des projets divers. 15% de CHF 6'000'000.00, c'est CHF 900'000.00. Pas CHF 50'000.00 ou 100'000.00. Presque CHF 1 million. Pour faire quoi ? On ne sait pas.
- Concernant le projet :
  - Les études d'avant-projet sont censées avoir débuté en janvier et se terminer en en mai, exception faite des études géotechniques. Avec quel argent ? On ne sait pas.
  - Qui a la charge de l'avant-projet ? Comment les bureaux d'ingénieurs ont-ils été mandatés ? On ne sait pas.
  - On a un planning financier pas très lisible qui dit combien, quand. Après quelques calculs, on devine qu'il y a 3.5 à 5 ingénieurs à temps plein sur ce projet. Peut-être que les calculs sont faux, mais faute d'information... on ne sait pas.

Le groupe Unis pour Siviriez soutient l'optimisation du traitement de nos eaux. Mais les garanties que nos concitoyens sont en droit d'attendre ne sont pas disponibles aujourd'hui. On nous demande d'approuver une modification des statuts d'une association qui ne s'intéresse à ses « clients » que lorsqu'ils ont une demande à leur soumettre. Puis plus rien.

Le groupe Unis pour Siviriez défend un non responsable en attendant que l'ABVGN soumette un dossier contenant toutes les informations actuellement disponibles et nécessaires à une évaluation sérieuses de ce projet important plutôt que des tableaux à peine lisibles et des clés de répartition vieilles de 4 ans. Nous attendons aussi de l'ABVGN qu'elle communique tout au long de l'année, de manière transparente et pas « juste lorsqu'elle veut des sous ».

#### RUFFIEUX CHRISTIAN, AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

---

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le groupe Ensemble vers l'Avenir a pris bonne note de la demande de modification de l'article 27 des statuts de l'ABVGN qui augmenterait la limite à l'endettement de CHF 200'000.00 à 6'000'000.00 et de CHF 50'000.00 à 100'000.00 pour le compte de trésorerie.

A notre sens, il manque à ce jour des informations cruciales pour se positionner sereinement.

En effet on parle d'une étude d'un montant équivalent à 85% des CHF 6'000'000.00, mais par la suite, quels seront les futurs investissements, notamment pour une future STEP à Autigny ? On nous a articulé une estimation de CHF 40'000'000.00, mais il est nécessaire de valider ce montant par l'étude... Et si cette nouvelle STEP est réalisée, quels seront les futurs frais d'exploitation ?

Tout ceci en sachant que la participation de la commune de Siviriez serait à ce jour à hauteur d'environ 8%.

D'autre part, quelles seraient les autres variantes ? est-ce qu'une extension ou adaptation de la STEP existante de Romont est possible ? si oui, dans quelle fourchette de prix ?



*C'est pour ceci qu'il est très difficile de se positionner, avec néanmoins une tendance d'abstention, voire de refus. Il nous paraît en effet indispensable d'obtenir plus d'informations afin de ne pas avoir l'impression de signer au chèque en blanc pour l'association ABVGN.*

La parole n'étant plus demandée, M. Pierre-Alain Pittet soumet cet objet au vote.

## VOTE / DÉCISION

**A la majorité des voix, soit**

**OUI : 0**

**NON : 20**

**Abstention : 9**

**le Conseil général refuse la modification des statuts de l'ABVGN tels que présentés.**

## 6. PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL (PDREG) - INFORMATION

---

M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal Responsable du dicastère « Aménagement du territoire et énergie ».

Sur demande de M. Damien Gilliard, au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir (Postulat n° 8), M. Paul Maillard donne diverses informations et explications quant au Plan Directeur Régional (annexe 2).

Travaillant aux TPF, M. Benoît Guillaume rapporte que la réouverture de la gare de Vuisternens-devant-Romont, n'est pas pour « demain ».

M. Paul Maillard souligne que la vision présentée est la vision de la Glâne en 2040... !!!

Mme Marie-Claire Jaquier remercie M. Paul Maillard pour toutes ces informations et se réjouit de voir comment vont se réaliser tous ces projets... il lui semble qu'il y a beaucoup d'utopie... Un projet en particulier la questionne, le pôle touristique du Gibloux... pourquoi avoir choisi celui-là plus qu'un autre ?

M. Paul Maillard répond ne pas connaître l'élément déterminant qui a fait « pencher la balance » et mentionne que notre Commune se situe « ente deux », soit entre Romont et Ursy, et qu'il est très difficile de se faire entendre.

Mme Marie-Claire Jaquier encourage à prendre en compte la région de tourisme « doux », c'est une qualité à défendre.

M. Paul Maillard indique que nous le faisons déjà en soutenant l'Association Bike Trail par exemple.



M. Louis Bérard remercie également M. Paul Maillard pour tout le travail effectué. La reconnaissance des qualités paysagères de notre région lui plaît particulièrement et pense que, si aujourd'hui le canton ne tient pas compte de ce Plan directeur régional, cela serait une grave erreur. Il est essentiel que cette reconnaissance, qui est un des fondements de la région, soit reconnue par le canton. Aussi, si on tient compte de cette vision, M. Louis Bérard trouverait un non-sens d'y implanter des éoliennes.

M. Paul Maillard comprend la remarque et mentionne que les incidences quant aux paysages proviennent des éoliennes. Il sied de préciser que ce document sera à l'enquête prochainement et souligne que l'élément « paysage » devient de moins en moins contraignant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Paul Maillard pour tous ces renseignements.

## **7. MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) - INFORMATION**

---

M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal Responsable du dicastère « Aménagement du territoire et énergie ».

M. Paul Maillard soumet diverses informations découlant du 1<sup>er</sup> travail établi par notre urbaniste (annexe 3).

Mme Marie-Claire Jaquier se demande qui est notre urbaniste communal.

M. Paul Maillard répond que nous travaillons avec le bureau Archam pour tout ce qui concerne les indices et la charte de construction et le bureau Pasquier Glasson pour la partie « architecture ».

M. Michel Maillard se pose la question si la Commission de l'aménagement a été impliquée et/ou concertée et si oui, quel est son avis quant aux modifications du RCU.

M. Paul Maillard informe que la Commission de l'aménagement et/ou la Commission de l'énergie et du développement durable sont régulièrement impliquées.

M. Damien Gilliard, Président de la Commission d'aménagement, confirme avoir été concerté sur les différents points.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Paul Maillard pour toutes ces explications.



## 8. MODIFICATIONS DES LIMITES DU TERRITOIRE COMMUNAL SUITE AU REMANIEMENT PARCELLAIRE

---

M. le Président passe la parole à M. René Gobet, Syndic.

M. René Gobet donne diverses informations quant à la présentation annexée (annexe 4).

M. Frédéric Conus se demande qui informera les propriétaires concernés.

M. René Gobet répond que le bureau Geosud s'en chargera.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. René Gobet pour les renseignements donnés.

## 9. COMMISSIONS VALIDÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL – DIVERSES INFORMATIONS

---

M. le Président passe la parole aux présidents des différentes commissions.

### COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

M. Julien Rouiller :

***Monsieur le Président, Mesdames-Messieurs membres du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames-Messieurs membres du Conseil communal***

*Voici un état des lieux sur les thèmes actuellement abordés par la Commission de l'énergie et du développement durable :*

#### **Éolien**

*À la suite du recours au Tribunal fédéral de 11 communes (dont Siviriez) concernant le choix des sites éoliens, le Tribunal fédéral a répondu. Celui-ci n'a pas jugé opportun d'examiner le recours, car selon lui la voie du recours en justice n'est à ce stade pas appropriée. Il estime que les communes concernées ont eu l'occasion de faire valoir leurs griefs par un autre biais.*

*Néanmoins, la cour fait référence à un courrier dans lequel le Conseil d'État avait invité les communes à se prononcer sur des modifications du Plan directeur cantonal dans le cadre d'une enquête publique. Ceci afin de montrer au canton sous quels aspects les études de base relatives à la définition des sites éoliens devaient être revues.*

*C'est là que l'arrêt du Tribunal fédéral est intéressant puisqu'il fixe la procédure à suivre. À savoir que ces remarques ne peuvent être éludées et que le Département cantonal concerné doit ensuite rendre un rapport et prendre position sur les propositions émises.*



*Suite à cela, le Conseil communal a envoyé le 16 février 2023 une lettre à la DIME, afin qu'elle traite les griefs développés dans les demandes de modifications du Plan Directeur Cantonal déposées en mars 2022.*

*Dans cet environnement, la Commission de l'énergie et du développement durable est dans l'attente du retour du canton afin de donner suite au sondage que nous avons organisé sur le thème de l'énergie. En effet, nous attendons une prise de position du canton, pour adapter au mieux le contenu et la forme d'une séance d'information pour les citoyens de notre Commune.*

### **Chauffage à distance**

*Depuis 2010, la Commune gère un chauffage à distance. Le suivi et l'entretien de cette installation en milieu de vie, demandent beaucoup de travail. C'est pourquoi, le Conseil communal s'est tourné vers plusieurs entreprises qui gèrent des chauffages à distance afin d'une éventuelle reprise.*

*À la suite de cette prospection, la Romande Énergie avait fait une première offre.*

*Depuis cette première offre, le Conseil communal s'active à faire augmenter le montant de cette dite reprise :*

- *En augmentant les tarifs de livraison de chaleur sur les contrats existants*
- *En prenant en charge le raccordement du nouvel EMS et en créant un nouveau contrat pour celui-ci de type « Romande Énergie ».*

*Grâce à ces arguments, les négociations avec la Romande Énergie ont pu être, dans un premier temps, rediscutées et réactualisées.*

*Malheureusement à la suite d'un changement de personnel au sein de la Romande Énergie, le nouveau référent à ce dossier a repris la première offre. À noter qu'il n'était pas tout à fait au clair des dernières actions entreprises sur l'état des discussions.*

*La Commission de l'énergie et du développement durable est toujours en attente de la ré-étude de ce dossier par la Romande Énergie. À la suite de cela, nous pourrons nous positionner et/ou proposer différentes alternatives.*

### **Assainissement de l'éclairage public**

*Suite à l'approbation du 12 octobre 2022 par le Conseil général du crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public, la Commission de l'énergie et du développement durable est dans l'attente de la présentation de l'étude faite par Groupe E. À la suite de cela, nous pourrons analyser la proposition et comparer divers points techniques.*

### **Label Cité de L'Énergie**

*Le Conseil communal a décidé de quitter le label Cité de l'Énergie fin 2023 et d'axer ses actions/fonds en agissant de manière plus ciblée en répondant aux besoins d'entretiens et de modernisations de nos différentes infrastructures/bâtiments. Ceci à l'avantage de réaliser des assainissements énergétiques d'une manière plus rationnelle. Une première étude nous a été présentée sur le potentiel d'économie énergétique des infrastructures existantes. Nous allons analyser ces résultats et faire des propositions.*



### **Messages dans la Chronique**

*Lors de la dernière édition de la Chronique, la Commission de l'énergie y avait publié deux articles : un sur le retour du sondage sur l'énergie et l'autre sur les conseils d'économies d'énergie.*

*Pour la prochaine édition, notre commission a préparé deux nouveaux articles en lien avec le développement durable.*

*Il a été décidé que nous mettrons, dans la mesure du possible dans chaque édition, un ou deux articles en lien avec le développement durable. L'idée est de choisir des thèmes liés à l'actualité et à l'échelle communale. Ceci afin de faire la promotion du large panel composant le développement durable.*

### **Organisation de ladite commission**

*Depuis le début de cette année, nous sommes en sous-effectifs. Comme vous le savez, M. François Equey a démissionné fin 2022 du Conseil général et donc de notre commission. En tant que Président par intérim, je tiens à le remercier pour le travail effectué à la présidence de notre commission.*

*C'est avec plaisir que nous allons accueillir un nouveau membre dans la Commission de l'énergie et du développement durable lors de notre prochaine séance.*

*J'en profite également pour remercier mes collègues de commission pour tout le travail déjà fourni, et aussi un encouragement pour tout le travail qu'il reste à faire !*

## **COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT**

---

M. Damien Gilliard :

- **Zone sportive**  
*Le terrain synthétique est fonctionnel et principalement utilisé pour les entraînements et les matchs de préparation. Les écoles l'utilisent d'ores et déjà également.  
Le terrain naturel sera disponible pour le mois d'août 2023  
La buvette et les vestiaires sont encore à finaliser pour le printemps*
- **Modification partielle du Plan d'Aménagement Local (PAL)**  
*Présentation de M. Paul Maillard ci-dessus*
- **Bau Mémoire**  
*Projet en cours, la commission a pu participer à la visite des villages  
Les résultats intermédiaires réalisés par le bureau Archam nous ont été présentés par M. Bertrand Guillaume, Responsable technique  
La partie architecturale sera traitée prochainement avec la commission*



- *Quartier des Chaussés*  
*La commission a pu participer aux différentes présentations et poser des questions*  
*Le Plan d'aménagement de détails (PAD) devrait être finalisé fin 2023*  
*Le projet de PAD sera déposé à l'enquête préalable d'ici le printemps*  
*Développement du Plan d'équipement de détails dès 2024*  
*Mise à l'enquête automne 2024*  
*Tous les bénéficiaires des captages concernés ont été rencontrés par une délégation du Conseil communal, les dossiers seront finalisés ce printemps*
- *Remaniement parcellaire*  
*La commission a également eu des présentations*
- *Parchets communaux*  
*Le dossier a été présenté à la commission*
- *Budget de la commission*  
*Les budgets nous ont également été présentés par M. Paul Maillard*
- *Espace communautaire*  
*La commission a élaboré un projet qui a été présenté au Conseil communal. Suite à la présentation, le Conseil communal a décidé de nommer Mme Tania Dumas pour la gestion de la conduite de ce projet. Un groupe de travail, en dehors de la commission, a été créé.*
- *Habitat intergénérationnel*  
*Dossier en cours géré par Mme Eliane Clerc*
- *Divers projets de constructions sur le territoire communal*  
*Les différents grands projets de constructions ont été présentés par MM. Paul Maillard ou Bertrand Guillaume*
- *Plan Directeur Régional*  
*J'ai participé à la présentation avec MM. Paul Maillard et Bertrand Guillaume et par la suite, élaboré un résumé à l'intention des membres de la commission.*

## COMMISSION FINANCIÈRE

---

M. Alexandre Bourqui :

*Je rappelle que la Commission financière est liée au fonctionnement du Conseil général. Notre prochaine séance va concerner les comptes de la Commune. Les membres de la commission pourront en prendre connaissance mais il sied de préciser que les vérifications sont menées par la fiduciaire. M. Pierre Alain Coquoz nous présentera les indicateurs financiers et les premiers comptes MCH2.*



## COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

---

M. Jonas Giroud :

*Au nom de la Commission Culture, Sports, Loisirs et Jeunesse, je me permets de vous informer des projets discutés au sein de ladite commission.*

✚ *Bike Trail : 4 projets sont en cours de discussion*

- *Parcours VTT balisés actuels : idée serait de garder les acquis et de pouvoir renouveler les autorisations tous les 5 ans*
- *Panneaux informatifs : VTT, points touristiques, restaurants. Lesdits panneaux ont été réalisés par M. Etienne Jaquier, Président de l'Association Bike Trail. La fabrication se fera en collaboration, avec des entreprises locales. Les premiers panneaux seront posés dans le courant du printemps*
- *Application SuisseMobile : application développée par l'Association concernant le balisage des parcours*
- *Pumptrack : circuit fermé fait de bosses et de virages relevés pouvant être parcouru par tous les engins à roulettes non motorisés comme les vélos, trottinettes, skateboards, patins à roulettes.*

*Pour rappel, l'Association Bike Trail prévoit de financer à 100% le projet et de le remettre par la suite à la Commune hôte. En revanche, discussion et arrangement avec la Commune hôte seront discutés pour le terrain. L'idée serait d'aménager un tel espace entre le nouveau terrain de foot et le bâtiment de l'édilité.*

*Des visites pour les personnes intéressées du Conseil général et du Conseil communal seront organisées afin de voir concrètement à quoi cela peut ressembler et surtout échanger avec les élus locaux et les exploitants sur la mise en place et l'entretien d'un tel site.*

✚ *Siviriez Bouge : la journée se déroulera le dimanche 30 avril 2023. Le Ski-club de Siviriez ainsi que l'Association Bike Trail organiseront des activités. L'Association des éleveurs sera également de la partie afin de présenter ses produits locaux. Les Juniors du FC Siviriez feront une activité footballistique avec les résidents du home.*

✚ *Groupe de travail « Sentiers pédestres » : le groupe de travail s'est rencontré 3 fois. Le travail est effectué, à l'heure actuelle, sur plan. L'idée est de penser à tous les hameaux et villages. Il sied de préciser que le village de Chavannes-les-Forts est un peu plus problématique. Une rencontre est prévue début avril avec l'Association FribourgRando afin de discuter de divers points.*

✚ *Groupe de travail « Majorité » : dans le courant de l'automne dernier, un questionnaire a été envoyé à tous les jeunes entre 16 et 22 ans de la Commune afin de mieux comprendre leurs besoins. Le taux de participation au sondage est moyennement élevé. Le groupe tiendra compte des différentes idées des jeunes de cette tranche d'âge dans les futures propositions.*

✚ *Groupe « Bien-vivre à Siviriez » : tout est en stand-by actuellement*



## COMMISSION DE NATURALISATIONS

---

Mme Marie-Claire Jaquier :

*En 2022, la Commission de naturalisation a auditionné deux candidats et a transmis son préavis au Conseil communal qui a statué.*

*Elle a aussi été informée que la demande de naturalisation d'une personne auditionnée en 2021 a été acceptée par le Grand Conseil.*

*Durant l'année, nous avons relu de manière détaillée le document en projet Droit de cité de la Commune de Siviriez. En accord avec la Conseillère en charge de ce dossier, Mme Eliane Clerc, la commission l'a actualisé afin qu'il devienne un document utile lors des auditions. On y retrouve, par exemple, la description et rôle de la Commission de naturalisation, la situation de l'audition dans le processus général de naturalisation, un rappel des institutions au niveau communal, cantonal et fédéral ou encore le déroulement d'une séance.*

*Une sélection de thématiques a été effectuée et quelques questions rédigées, questions à l'intention des candidates et candidats.*

*Nous avons aussi rédigé quelques critères d'observations qui permettent de délibérer en toute sérénité et objectivité avant de transmettre notre préavis au Conseil communal, car c'est lui qui statue.*

*Ces documents sont en tout temps modifiables et restent un outil pour la commission et pour les nouveaux membres qui y siégeront à un moment ou à un autre. Ils seront déposés prochainement sur le site de la Commune mais uniquement à l'attention des membres de la Commission de naturalisation.*

*En parcourant les différents documents à disposition sur le site de la Commune, une demande a été faite à Mme Eliane Clerc quant au Règlement de la commune de Siviriez au sujet du droit de cité. En effet, tout n'était pas très clair pour les membres et plusieurs questions émergeaient. Ce document a fait l'objet d'une relecture par le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil du canton et la Commune vient de recevoir le document en retour. Des précisions à ce sujet seront apportées lors de la prochaine séance par Mme Eliane Clerc.*

*Avant de rendre la parole, je remercie vraiment les membres de la Commission pour leur travail et leur sérieux. C'est très agréable et constructif de travailler ainsi. Merci.*



## COMMISSION DE L'INFORMATION

---

M. Christian Ruffieux :

### **Réalisations**

- ✓ *Validation des moyens de communication existants de la Commune*
  - *le site Internet*
  - *la Chronique communale*
    - *Impression de la chronique en couleur, pour moins cher*
    - *Mise en page de la chronique par l'agence Miligraph*
    - *Pas de publicité des entreprises dans la Chronique*
- ✓ *Suite à la démission du Conseil général de M. Gérard Toffel, ce dernier reste membre de la Commission de l'information. M. Gérard Toffel s'est proposé de piloter le futur Comité de rédaction, de manière bénévole. Les membres de ladite commission espèrent que cette décision sera acceptées par tout le monde.*

### **Projets en cours / à venir**

- ✓ *Proposition pour une application mobile pour des informations "en live" à la population :*
  - *Application **iGlâne** qui doit encore être validée par l'Association Glâne Région et la Préfecture*
- ✓ *Mise en place d'un Comité de rédaction, piloté par M. Gérard Toffel*
  - *Etoffer les rubriques de la vie villageoise dans la chronique*

## COMMISSION INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

---

M. Antonio Molettieri :

### **2022**

- *4 séances, 2 projets principaux (pavillons pour agrandir l'école de Prez-vers-Siviriez)*
- *Identification besoins, rencontres :*
  - *Direction scolaire*
  - *Enseignants*
  - *Parents*
  - *Accueil extrascolaire*
- *Visite bâtiments scolaires récents :*
  - *Choix de construction, impact, forces et faiblesses*
- *Formation de sous-groupes de travail et répartition des activités*
- *Préparation et annonce d'installation de pavillons*



## 2023

- *Projet Pavillons Prez*
  - *Négociations-achat*
  - *Mise à l'enquête*
  - *Installation et mise en service été 2023*
- *Projet Ecole centralisée*
  - *Réalisation esquisse des besoins*
  - *Travaux avec BAMO*
  - *Appel d'offre (marchés publics)*
  - *Préparation crédit d'étude*
  - ...

M. le Président remercie toutes les personnes pour leurs différents retours.

## 10. DIVERSES RÉPONSES : POSTULATS – PROPOSITIONS - QUESTIONS

---

M. le Président cède la parole à M. René Gobet, Syndic.

### **POSTULAT – JAQUIER MARIE-CLAIRE – AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ – PREZ-VERS-SIVIRIEZ – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DANS LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DU GRAND-CLOS POUR ACCÉDER À LA FORÊT**

---

*Mme Marie-Claire Jaquier*

*Création d'un sentier d'accès au bois de Ban par le Chemin du Grand-Clos (Prez-vers-Siviriez)*

*Dès l'automne 2021, le remaniement parcellaire est effectif et les agriculteurs, agricultrices travaillent leur terre de manière plus rationnelle. Merci à tous ceux qui ont œuvré tout au long de ce processus.*

*Depuis, les différents accès à la forêt de Prez-vers-Siviriez, par le Chemin du Grand Clos, sont privés et un des accès est désormais interdit.*

*En conséquence, il ne reste qu'une possibilité aux randonneurs, vététistes, cavaliers de s'y rendre sans passer sur une propriété privée. Il faut emprunter la route communale en direction de Bouloz puis bifurquer à gauche à la sortie du village. Le dernier tronçon est dangereux car il n'y a pas de trottoir et la visibilité est restreinte.*

*Dès lors, des citoyens de Prez-vers-Siviriez demandent au Conseil communal d'aménager un sentier le long d'une de ses parcelles situées dans le prolongement du Chemin du Grand Clos afin d'avoir accès à la forêt comme précédemment. Des utilisateurs réguliers se mettent volontiers à disposition pour en discuter et trouver une solution adaptée.*



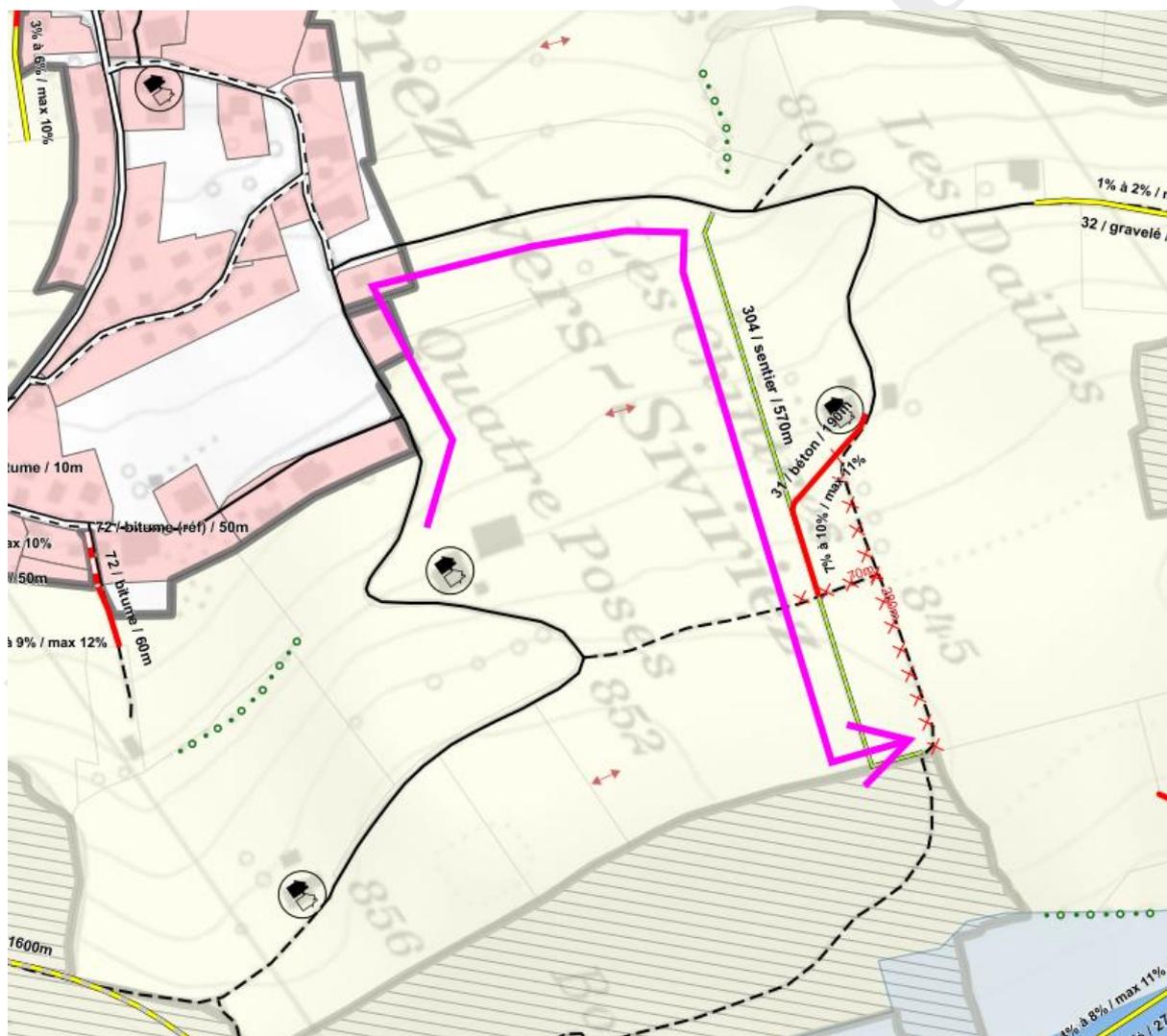
*Peut-être existe-t-il dans la commune d'autres situations du même type. Il serait important de les répertorier, de les analyser et de trouver des solutions.*

## RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

M. René Gobet, Syndic

Dans sa séance du 6 mars 2023, le Conseil communal s'est penché sur la question du Conseil général concernant l'accès à la forêt du bois de Ban.

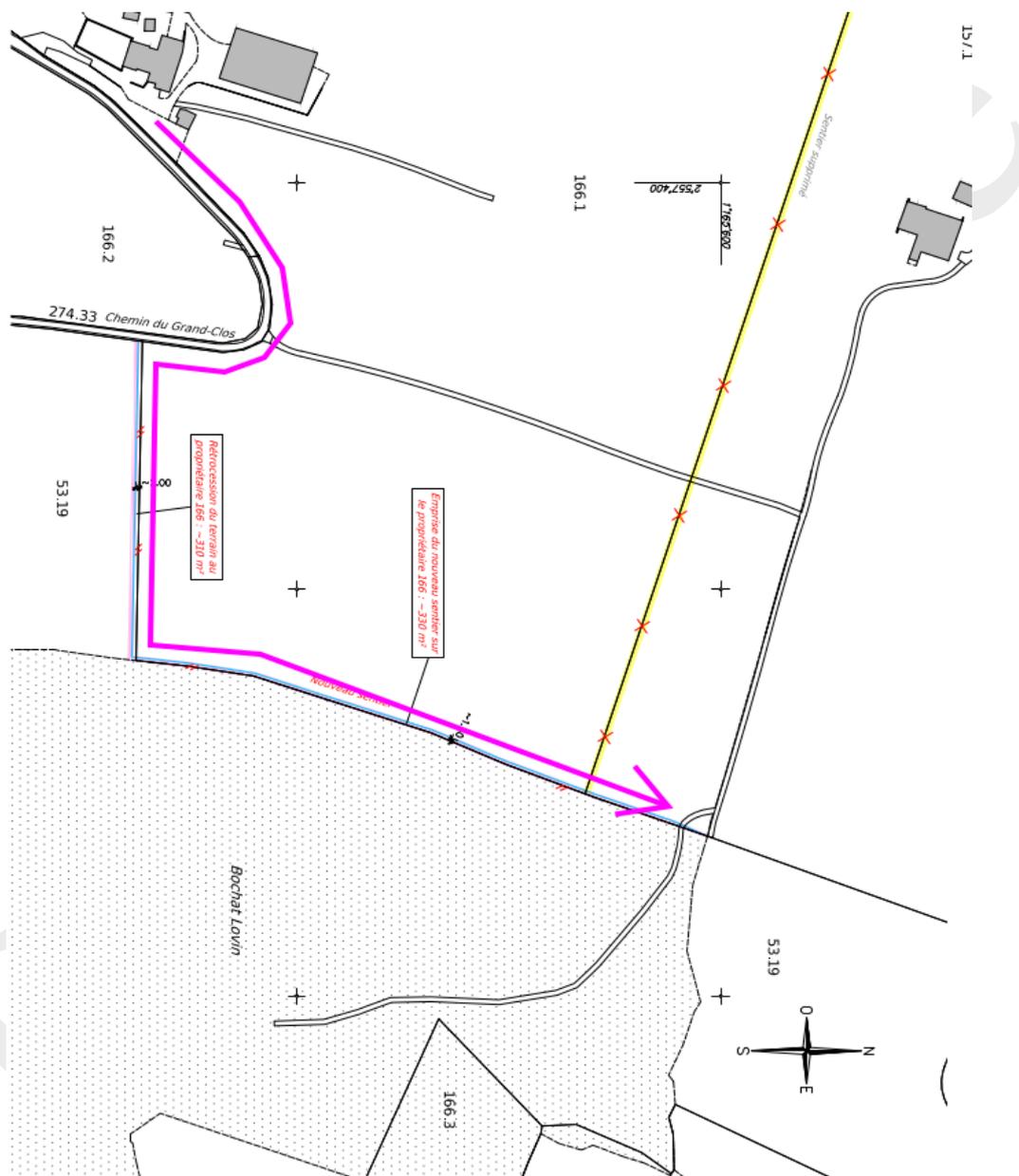
Le Conseil communal ne conteste pas le bien-fondé de la question car l'accès au Bois de Ban depuis le chemin du Grand Clos est effectivement problématique. Dans le dossier mis à l'enquête, il oblige certains habitants de ce chemin à le descendre pour ensuite remonter pour atteindre la forêt créant ainsi un détour non-négligeable.





Afin de trouver une solution à cette problématique, une délégation du Conseil communal a rencontré notre mandataire pour le remaniement parcellaire, la Corporation forestière ainsi que les différents propriétaires concernés.

La solution préconisée consiste à créer un cheminement piétonnier sur un parchet communal directement depuis le haut du chemin du Grand Clos jusqu'à la forêt du bois de Ban.



Dans la partie champ, le projet consiste à créer un chemin fondé en grave afin de bien délimiter le tracé du chemin. Le long de la forêt du bois de Ban, le sentier ne sera pas fondé et sera simplement marqué par les passages répétés.



Une convention est en cours de signature avec les propriétaires terriens afin de régler les emprises de terrain le long de la forêt et l'entretien de ce chemin.

Pour information, un groupe de travail « Sentiers pédestres » a vu le jour et regroupe des membres du Conseil communal, du Conseil général, des passionnés de randonnées et des fins connaisseurs de notre Commune. Il a pour but d'étudier et de créer des sentiers intéressants à l'intérieur de notre Commune. Des sentiers familiaux, des sentiers en boucle ou encore didactiques sont en cours d'étude. Le sentier du présent postulat fait partie des réflexions en cours.

Mme Marie-Claire Jaquier remercie le Conseil communal d'avoir analysé la situation et relève qu'à la fin de la demande, il était mentionné « *Peut-être existe-t-il dans la commune d'autres situations du même type. Il serait important de les répertorier, de les analyser et de trouver des solutions.* »

M. René Gobet répond ne pas avoir, à l'heure actuelle, connaissance de situation identique où il n'y avait plus d'accès à des massifs forestiers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. René Gobet pour ces informations et passe la parole à M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et constructions ».

---

### QUESTION – GUILLAUME BENOÎT – A TITRE PERSONNEL – AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS

---

*M. Benoît Guillaume rapporte la question d'un citoyen concernant les piliers publics, soit*

*Pourriez-vous afficher dans les piliers publics des villages toutes les mises à l'enquête de la Commune. Par exemple, à Prez-vers-Siviriez ou Villaraboud, vous affichez que les mises à l'enquête du village.*

*Comme cela nous serions au courant de toutes les mises à l'enquête.*

---

### RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

---

M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et constructions »

Dans sa séance du 6 mars 2023, le Conseil communal s'est penché sur la question du Conseil général concernant la publication des mises à l'enquête au pilier public.

L'article 83 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) précise que les mises à l'enquête doivent être publiées au pilier public, sans référence à une obligation de publier dans tous les piliers publics au cas où la Commune en posséderait plusieurs.



Le Conseil communal a décidé d'informer les habitants de chaque village des constructions qui les concernent en publiant les mises à l'enquête de son propre village. Il a estimé que cette manière de faire était équitable et permettait à chaque citoyen d'avoir les informations qui concernent son secteur.

Toutes les mises à l'enquête sont disponibles sur le site internet de la Commune ainsi qu'au bureau communal. Le Conseil communal estime que cette méthode est suffisante.

De plus, l'affichage de toutes les mises à l'enquête dans les quatre piliers publics de la Commune impliquerait une charge de travail supplémentaire à l'administration pour effectuer la tournée des piliers publics, sans parler des kilomètres additionnels à réaliser et de la consommation de papier complémentaire.

Pour ces quelques raisons, le Conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande.

M. Benoît Guillaume prend acte.

## 11. DIVERS

---

M. le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

### PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

---

### CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

---

M. René Gobet, Syndic, tient à remercier M. Daniel Girard pour les 2 années passées au sein du Conseil communal et souhaite la bienvenue à M. Denis Orange. Il souligne que M. Denis Orange a pris ses fonctions la semaine dernière. Sans transition, M. René Gobet passe la parole à M. Denis Orange.

M. Denis Orange se présente en quelques mots...

*J'ai 45 ans, je suis marié et père de 4 enfants. J'habite dans le quartier de La Pierra à Chavannes-les-Forts. J'ai eu le plaisir, dans mon ancienne Commune de Rue, d'être Conseiller général puis Conseiller communal. Je travaille au sein de la Confédération à Berne dans l'armée. Quand j'ai un peu de temps, je le consacre à ma famille mais aussi à l'Association des Samaritains dont je suis Président cantonal. Mes motivations à intégrer le Conseil communal sont*

- Donner du temps à la collectivité
- Contact avec la population
- Gérer et développer divers projets



M. René Gobet remercie M. Denis Orange pour sa présentation et souligne que le Conseil communal a validé la présence de M. Denis Orange au sein de la Commission de l'aménagement en remplacement de M. Daniel Girard.

La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, M. le Président passe la parole aux membres du Conseil général.

---

## PAROLE AU CONSEIL GÉNÉRAL

---

### POSTULAT – RUFFIEUX CHRISTIAN – AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR – NOUVELLE PLACE DE JEUX – EN JOGNE

---

M. Christian Ruffieux

*Aménagement d'une place de jeux – Siviriez, En Jogne*

*Je me fais le porte-parole de M. Sébastien Rhême, Impasse de la Caudra 106 à 1678 Siviriez, pour une demande de postulat.*

*« Le village de Siviriez manque d'une « vraie » place de jeux pour des enfants, avec des tables de pique-nique. Il y a bien une place à côté de la salle de gym, mais c'est un défi pour bien des enfants d'arriver à grimper sur le jeu avec les tubes. Quant à la place de jeux qui se trouve à l'école, elle devient vétuste et n'est pas entretenue. Cet été, elle a même été vandalisée : les cordes du tourniquet avaient été coupées.*

*La nouvelle place sportive En Jogne sera bientôt terminée et il y aurait largement de la place pour installer une place avec des jeux pour tous les âges (toboggans, balançoires) et des tables de pique-nique.*

*C'est un investissement qui paraît moindre pour la Commune qui est en pleine croissance démographique qui engendre donc l'arrivée de nombreux enfants dans la Commune. »*

M. René Gobet, Syndic, mentionne que le Conseil communal prend acte mais attire l'attention sur le fait qu'un projet de Pumptrack est en cours d'élaboration En Jogne.

M. le Président ouvre la discussion au sujet du postulat ci-dessus. La parole n'étant pas demandée, il le soumet au vote.



## VOTE / DÉCISION

### A la majorité des voix

OUI : 26

NON : 0

Abstention : 3

le Conseil général demande au Conseil communal de prendre en considération et de se positionner quant à ce postulat.

### POSTULAT – MARTINEZ MIGUEL – AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ – BILAN DU PROJET « COMPLEXE SPORTIF DESSOUS-CHAUX »

---

M. Miguel Martinez

#### **Imaginez...**

*Vous construisez une grande maison pour pouvoir accueillir de grandes fêtes de famille et même y loger vos invités. Vous avez une entreprise qui vous promet deux pièces pouvant tous le recevoir, six chambres d'amis, une belle terrasse couverte pour les journées de canicules et une grande place pour y parquer voitures et vélos.*

#### **Imaginez...**

*Qu'après 2 ans, alors que les travaux ont débuté, l'entreprise vous annonce qu'il n'y aura qu'une grande pièce pour accueillir les fêtes, que la seconde est transformée en salle pour les plus jeunes, qu'au lieu des 6 chambres, il n'y en aura que quatre et que le couvert de la terrasse sera bien plus petit que prévu. D'ailleurs, les place de parc...*

*Mais, bonne nouvelle, ça ne coutera pas beaucoup plus cher. En revanche, il faudra attendre encore deux ans. Ah, et j'oubliais... ça n'est pas une question.*

*Alors oui, le chantier a été exemplaire, votre maison est bien construite, avec des matériaux de qualité et bien assemblés. Mais vous ne pouvez pas effacer ces différences entre ce qui vous a été **promis** et ce qui vous est **remis**, comme ça, d'un claquement de doigt.*

*Imaginez à présent que vous prévoyez d'autres projets d'importance. Cette expérience ne serait-elle pas l'occasion d'apprendre pour que le prochain projet promis soit aussi le prochain projet remis ?*

*Oui, le projet n'est actuellement pas totalement terminé. Mais le Conseil communal aura une année pour soumettre un rapport au Conseil général et, en s'y attelant tout de suite, il pourra se pencher sur les points importants avant que ceux-ci ne soient trop loin pour vraiment se souvenir des détails.*

*Je vous demande donc de soutenir le postulat suivant :*

*Lors de l'Assemblée communale du 19 décembre 2018, le Conseil communal a présenté le projet de zone sportive Dessous-Chaux comprenant, entre autres, 2 terrains de 100m x 64m, 1 buvette de 130 m2 avec terrasse couverte, des places de parc pour 2 roues et voitures, pour un montant total de CHF 7'000'000.00 (cf Point 3.g de l'Assemblée communale), approuvé par la majorité des votants.*



*Le projet arrivant à son terme, un bilan peut être établi à présent. Dans ce but, le Conseil communal soumet un rapport à l'attention du Conseil général afin de présenter et expliquer, entre autres:*

- *les coûts finaux du projet,*
- *les différences entre le projet présenté à l'Assemblée communale et le projet réalisé,*
- *l'écart entre les produits issus des locations prévus (cf page 11 du PV) et les produits effectifs connus,*
- *l'écart entre les frais d'exploitation prévu et les frais connus à ce jour,*
- *les mesures prises avec le FC Siviriez pour réduire l'impact financier des frais d'exploitation à charge de la collectivité.*

*Le Conseil communal présentera aussi une liste de mesures visant à améliorer la maîtrise financière et technique des prochains projets d'importance.*

*Lors de la séance du 14 octobre 2021, le Conseil communal a informé le Conseil général de diverses modifications. Celles-ci n'ayant pas été soumises à l'approbation du législatif, le Conseil général demande explicitement à ce que soient comparés le projet soumis au vote le 19 décembre 2018 et le projet finalement réalisé.*

#### **RUFFIEUX CHRISTIAN – A TITRE PERSONNEL**

---

M. Christian Ruffieux

*Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,*

*C'est une intervention personnelle en qualité entre-autre de co-président du FC Siviriez.*

*Depuis bientôt 2 ans, j'entends des voix au sein du Conseil général qui reviennent régulièrement sur le fait que le FC Siviriez est privilégié et semble être la source de la situation financière actuelle et future de la Commune.*

*J'aimerais rappeler ici que c'est la Commune qui a initié ce projet, auquel bien sûr le FC a adhéré avec enthousiasme. Par la suite l'Assemblée communale a accepté ce projet qui bénéficiait d'un montant provisionné pour celui-ci.*

*Il y a donc différentes manières d'appréhender ce type de projet :*

*La manière négative et suspicieuse en arguant qu'il n'y en a que pour le foot, en essayant de trouver le moindre détail à critiquer et en recherchant le moindre franc à gagner comme le suggère le postulat déposé ce soir. Je précise que la partie bilan de projet est tout à fait logique comme demande. Par contre, est-ce qu'on va demander également comment la société de gym, de uni-hockey ou la fanfare pourraient contribuer à participer aux frais d'exploitation de la halle de gym ?*

*Personnellement je ne le souhaite pas du tout, car le but est de donner des possibilités à notre jeunesse d'exercer une partie de leurs loisirs dans notre commune, et pas seulement à l'extérieur (en relation avec le Plan Directeur régional présenté précédemment par M. Paul Maillard) : mais est-ce que c'est le désir de l'auteur et des signataires de ce postulat ?*



*L'autre approche est d'être fier de ce que la Commune a construit ! Combien de personnes ont déjà relevé que « ça en jette » lorsque l'on arrive depuis Ursy. Bien sûr que cela peut en jeter pour le prix, mais tout un chacun a déjà relevé dans bien des communes la beauté d'un bâtiment ou autre complexe sportif. Et à nulle part c'était gratuit.*

*J'aimerais en outre relever que, même si les vestiaires et la buvette ne sont pas terminés, le terrain synthétique est utilisé depuis le 26 janvier 2023. Et le retour des utilisateurs est excellent par rapport à la qualité du terrain.*

*Entre le 26 janvier et le 12 mars 2023, il y a eu 74 séances d'entraînements et 22 matches, ce qui représente 155 heures d'utilisations et un total de 1'660 joueurs/joueuses. Actuellement il s'agit de 70% des équipes de Siviriez, car les équipes de l'extérieur ne peuvent pas bénéficier de vestiaires. Elles se changent à Vuisternens-devant-Romont, Ursy ou Massonnens avant de se déplacer, ce n'est donc pas idéal.*

*Par contre le potentiel futur de location est de 50% pour les entraînements et de 2/3 pour les matches.*

*Je relève également qu'entre les vacances de carnaval et celles de Pâques, les classes de 7 & 8H se rendent le mardi et vendredi après-midi sur le terrain synthétique.*

*Ce sont quelques indications pour ceux qui doutaient de la nécessité de ces installations.*

*Dernier point : On nous a présenté le projet de l'Association Bike Trail, à savoir le développement d'un « Pumptrack ». Si ce projet se réalise, ce que je souhaite, et qu'il se fait à côté du complexe sportif, tout le monde appréciera le parking déjà existant et la buvette qui pourrait être utilisée en cas de manifestation.*

*Donc restons fiers de ce que la Commune réalise et pensons collectif et regardons l'avenir pour notre jeunesse.*

*Merci de votre attention.*

**PITTET PIERRE-ALAIN – A TITRE PERSONNEL**

---

M. Pierre-Alain Pittet

*A titre personnel je me pose la question sur l'intérêt de ce postulat ?*

*Le projet touche à son terme, c'est un magnifique projet qui a déjà fait beaucoup discuter dans la commune.*

*Il avait été voté et accepté par la population en Assemblée communale. Il aurait été inconcevable que le Conseil général revienne en arrière et décide de ne pas le réaliser.*



*Oui les prix ont augmenté, pour diverses raisons que nous connaissons, c'est le même problème pour tout le monde mais le Conseil communal a travaillé d'arrache-pied pour tenir au maximum les budgets.*

*La nouvelle version avait été présentée en Conseil général et n'avait pas été soumise à un vote pour des raisons qui avaient été discutées lors de ce Conseil général, nous n'allons pas rouvrir cette séance.*

*Une question qui avait été déposée par M. Louis Bérard au nom d'Ensemble vers l'Avenir est encore ouverte concernant cette zone sportive afin que le Conseil communal suive de près l'évolution des prix pour que le budget soit respecté.*

*Pour moi il faut arrêter de ressasser le passé et garder notre énergie pour aller de l'avant, je vous laisse libre de voter comme bon vous semble, mais c'est mon avis.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

#### **VOTE / DÉCISION**

#### **A la majorité des voix**

**OUI : 10**

**NON : 13**

**Abstention : 6**

#### **le Conseil général refuse le postulat.**

L'administration n'ayant pas reçu d'autre postulat ou proposition, M. le Président propose de passer aux questions. Il rappelle que le Conseil communal peut soit répondre immédiatement mais qu'il a la possibilité de remettre la réponse lors d'une prochaine séance.

---

#### **QUESTION – BOURQUI ALEXANDRE– AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ**

---

M. Alexandre Bourqui

#### **Zone 30km/h**

*Le 12 octobre dernier, M. César Conforti du bureau Team+ présentait le concept de mobilité pour les villages de Siviriez et de Prez-vers-Siviriez.*

*Le procès-verbal mentionne : « M. César Conforti souligne que l'aménagement d'une zone 30km/h doit faire l'objet d'une expertise. Ladite expertise doit démontrer qu'il y a une raison d'entreprendre une telle démarche et que les mesures proposées permettront d'atteindre le 30km/h. ».*



*En parcourant le procès-verbal du 13 décembre 2022, on retrouve dans une prise de position du Conseil communal concernant le chemin Clos-du-Vernay : « le bureau de mobilité a conseillé à la Commune de ne rien entreprendre sur ce tronçon car une procédure de mise en zone 30 aurait peu de chances d’aboutir. »*

*La Liberté du 29 décembre 2022, relatant les modifications légales au premier janvier, indique « L’introduction de zones 30 dans les localités sera simplifiée ».*

*En recherchant l’origine de cette décision, on apprend que le Conseil fédéral l’a prise le 24 août 2022. Dans son communiqué, il précise « les autorités ne seront plus tenues de réaliser une expertise pour aménager des zones 30 sur les routes non affectées à la circulation générale, ce qui réduit les obstacles bureaucratiques et facilite la création de zones 30 ».*

*Nous sommes étonnés que M. César Conforti n’ait pas mentionné ce changement légal. Ses réponses semblent en contradiction avec l’état de la loi que nous avons aujourd’hui.*

*Au vu de ces nouveaux éléments, nos demandes au Conseil communal sont :*

- Pouvez-vous identifier les routes « non affectées à la circulation générale » pouvant être mise en zone 30 facilement*
- Pouvez-vous établir un calendrier et un budget pour la mise en zones 30 dans nos villages*

Le Conseil communal prend note.

---

#### **QUESTION – DEILLON MATTHIEU – AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ**

---

M. Matthieu Deillon

*La lecture du PV de la séance du 13 décembre 2022 me semble tout à fait fidèle au déroulé du Conseil général.*

*Par contre, en lisant la réponse à la question de M. Matthieu Deillon concernant le projet Mobilité à Prez-vers-Siviriez, je me suis rendu compte que l’analyse de cette demande a été effectuée sur la Route du Vernay et non sur le Chemin Clos du Vernay comme demandée dans la question.*

*La réponse n’est donc pas adéquate je demande qu’une nouvelle réponse soit formulée et argumentée en y insérant les nouveaux éléments du règlement entré en vigueur au début de l’année 2023 concernant la mobilité dans les agglomérations.*

Le Conseil prend note.



### QUESTION INDIVIDUELLE – DEILLON MATTHIEU

---

M. Matthieu Deillon

*Une route, mise à 30 km/h de façon « illégale » pose problème à la famille José et Sylviane Guillaume, soit la route qui passe devant chez M. et Mme Paul et Hedwyge Guillaume. En effet, M. et Mme Paul et Hedwyge Guillaume ont posé un panneau 30 km/h et des ralentisseurs de leur propre chef et sans autorisation.*

Le Conseil prend note.

### QUESTION INDIVIDUELLE – DEILLON MATTHIEU

---

M. Matthieu Deillon

*M. Matthieu Deillon attire l'attention également sur la place de jeux de l'école de Prez-vers-Siviriez qui devient vétuste.*

M. René Gobet souligne qu'un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée a été établi. Lesdits jeux seront remis au goût du jour. Il mentionne que divers travaux d'aménagement sont d'ores et déjà prévus.

### QUESTION INDIVIDUELLE – OBERSON NICOLAS

---

M. Nicolas Oberson

*Une demande de précision... par rapport au postulat pour la place de jeux déposé par le groupe Ensemble vers l'Avenir (M. Sébastien Rhême)*

*Est-ce que l'emplacement est contraignant ou est-ce que le Conseil communal pourrait se déterminer sur un endroit plus centralisé par exemple ?*

M. René Gobet répond que le postulat est déposé pour une place de jeux à la zone sportive En Jogne mais qu'il sera nécessaire de lier ce postulat avec le projet « Pumptrack ».

M. Nicolas Oberson valide la réponse.

Mme Christine Pochon rebondit quant à la problématique des places de jeux... problématique déjà soulevée à plusieurs occasions. Hormis le postulat déposé, le Conseil communal pourrait-il améliorer la place de jeux située à côté de la salle de gym ? Cette place de jeux n'est pas adaptée pour les petits enfants. La place de jeux de l'école de Siviriez n'est pas non plus remise à jour.



M. Pascal Cosandey confirme que concernant toutes les places de jeux, la Commune a signé un contrat d'entretien avec une maison spécialisée qui corrigera les défauts trouvés.

M. René Gobet tient à préciser que les places de jeux restent sous la responsabilité des parents.

### QUESTION INDIVIDUELLE – BÉRARD LOUIS

---

M. Louis Bérard

*M. Louis Bérard fait remarquer que par rapport au poste à repourvoir dans les différentes commissions, il a été mentionné à plusieurs reprises que des personnes non-membre du Conseil général pouvaient s'annoncer pour un poste. Mais comment peut-on accéder à l'information qui a un poste à repourvoir ?*

M. Pierre-Alain Pittet répond que l'information a été donnée par le biais de l'ordre du jour. La Commission de l'information pourrait peut-être également se pencher sur cette problématique.

M. Pierre-Alain Pittet souligne également que selon renseignements pris, si un citoyen se porte candidat, il devrait déposer sa candidature auprès du Bureau du Conseil général qui la valide ou pas. Puis un Conseiller général présentera la candidature du citoyen sera présenté en séance du Conseil général. Selon notre règlement, différentes commissions sont ouvertes à accepter tout citoyen sauf la Commission financière.

M. le Président rappelle que les personnes qui ont formulé des questions, qu'elles soient individuelles ou en groupe, sont priées de les transmettre par courriel à l'administration communale, cela facilite la rédaction du PV.

### CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

---

La parole n'étant plus demandée M. le Président adresse quelques mots de conclusion.

*La parole n'étant plus demandée permettez-moi d'adresser tous mes remerciements aux Conseillères et Conseillers communaux qui, comme je l'ai déjà dit, font un immense travail pour notre commune et en qui, selon moi, nous pouvons et devons avoir confiance. Nous travaillons ensemble, nous tirons tous à la même corde et j'espère que du côté du Conseil général comme du Conseil communal tout le monde en soit conscient.*

*Je remercie aussi les employés communaux pour la préparation de cette soirée et pour tout ce qu'elles ou ils font pour le bon fonctionnement de notre Commune. Un grand merci à Mme Véronique Moret pour la rédaction du PV et pour toutes les tâches qu'elle a accompli pour le Conseil général.*

*Je vous remercie également vous toutes et tous chers collègues du Conseil Général, plus particulièrement les membres du Bureau avec qui j'ai toujours un immense plaisir à collaborer.*



## Commune de Siviriez

*Il est 22h50, je clos les débats. D'ici quelques heures (ou minutes) je vais rejoindre le club très select des quadragénaires. Pas besoin d'ouvrir une cellule psychologique mais je me réjouis de boire un verre en votre compagnie pour m'aider à passer le cap.*

*Un verre de l'amitié vous sera servi d'ici quelques minutes.*

*Merci et bonne fin de soirée a vous toutes et tous.*

M. le Président clôt la séance à 22h50.

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Pierre-Alain Pittet

Véronique Moret

Annexes mentionnées



Commune de Siviriez

# **Annexe 1**

# **Présentation ABVGN**

**5. Association des communes du  
bassin versant de la Glâne et de la  
Neirigue (ABVGN)**

Modification de l'article 27 des  
statuts (Message 27)



A map of the Glâne-Neirigue region in Switzerland, showing various municipalities and their boundaries. The map is light yellow with blue lines for rivers and roads. The central municipality is labeled 'Glâne-Neirigue'. Other municipalities shown include Villaz, Romont (FR), Villorsonnens, Masonnens, Le Châtelard, Grangettes, Siviriez, and others. The text 'PROPOSITION DE PRESENTATION POUR LES ASSEMBLEES COMMUNALES ET CONSEIL GENERAL' is overlaid in large blue letters.

**PROPOSITION  
DE PRESENTATION  
POUR LES ASSEMBLEES  
COMMUNALES ET  
CONSEIL GENERAL**



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

SITUATION A CE JOUR  
TRAITEMENT EAUX USEES



## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Les objectifs de la loi sur les eaux

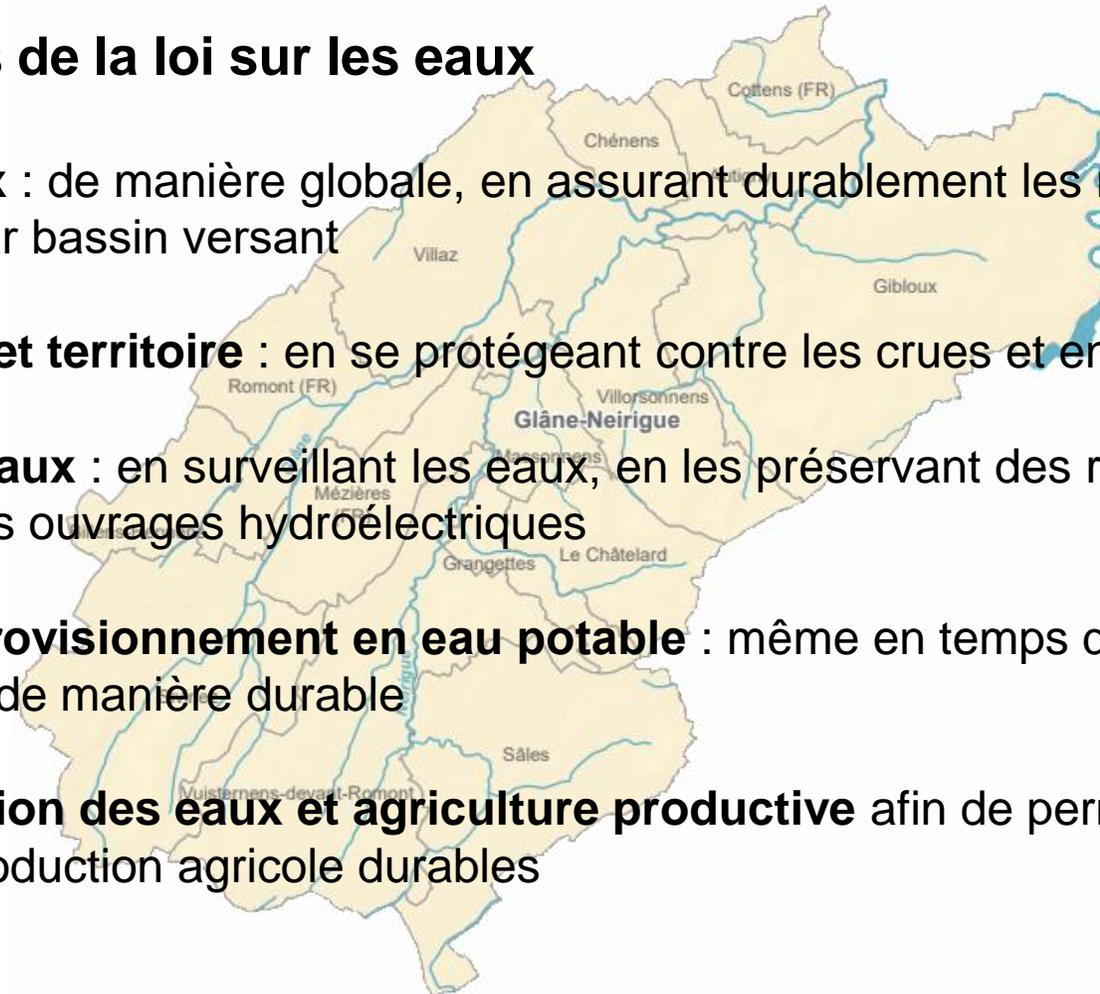
**Gérer les eaux** : de manière globale, en assurant durablement les ressources et en s'organisant par bassin versant

**Concilier eau et territoire** : en se protégeant contre les crues et en revalorisant les eaux

**Protéger les eaux** : en surveillant les eaux, en les préservant des risques de pollution et en assainissant les ouvrages hydroélectriques

**Assurer l'approvisionnement en eau potable** : même en temps de crise, en gérant les infrastructures de manière durable

**Concilier gestion des eaux et agriculture productive** afin de permettre une utilisation des eaux et une production agricole durables



### Plan de gestion des eaux

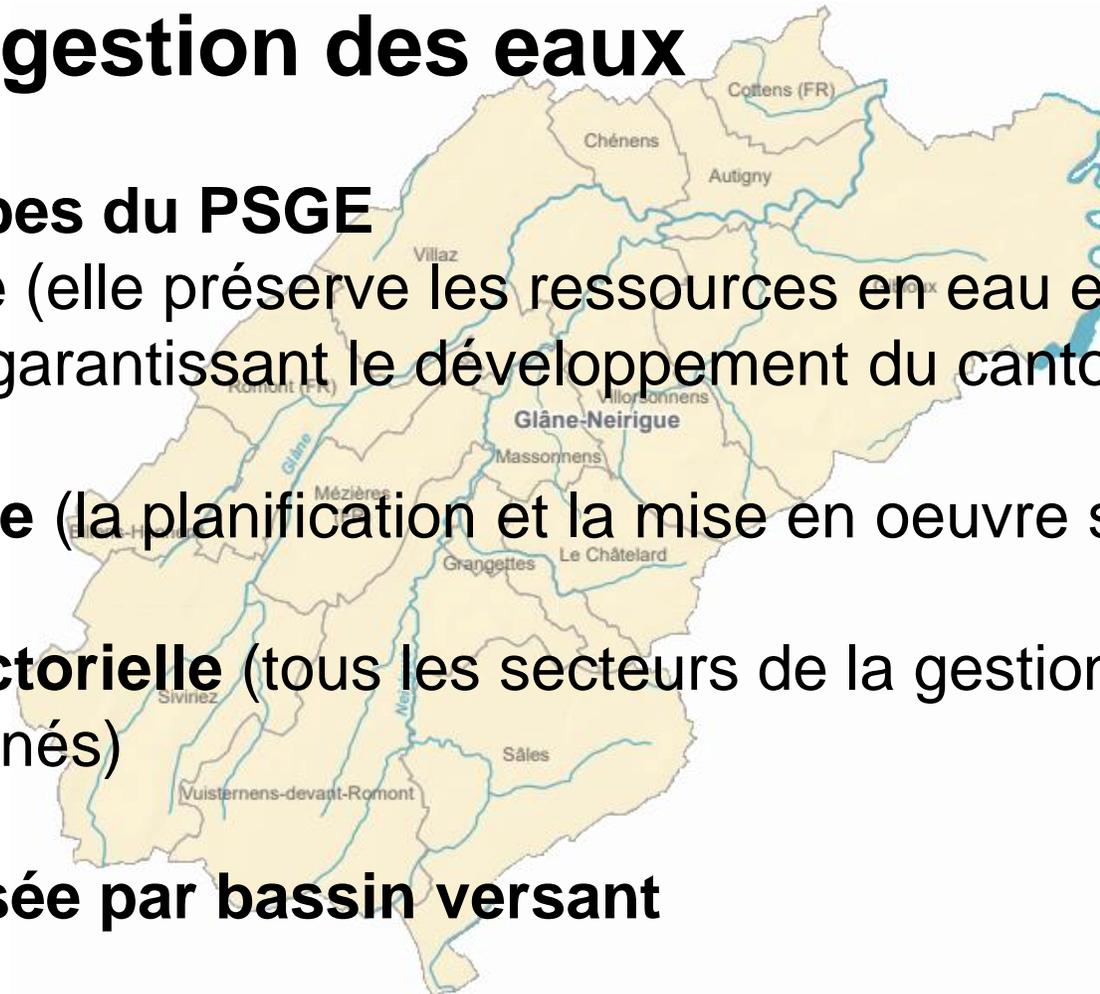
#### Les principes du PSGE

**Durable** (elle préserve les ressources en eau et les milieux naturels tout en garantissant le développement du canton)

**Cyclique** (la planification et la mise en oeuvre se font sur 10 ans)

**Intersectorielle** (tous les secteurs de la gestion des eaux sont coordonnés)

**Organisée par bassin versant**

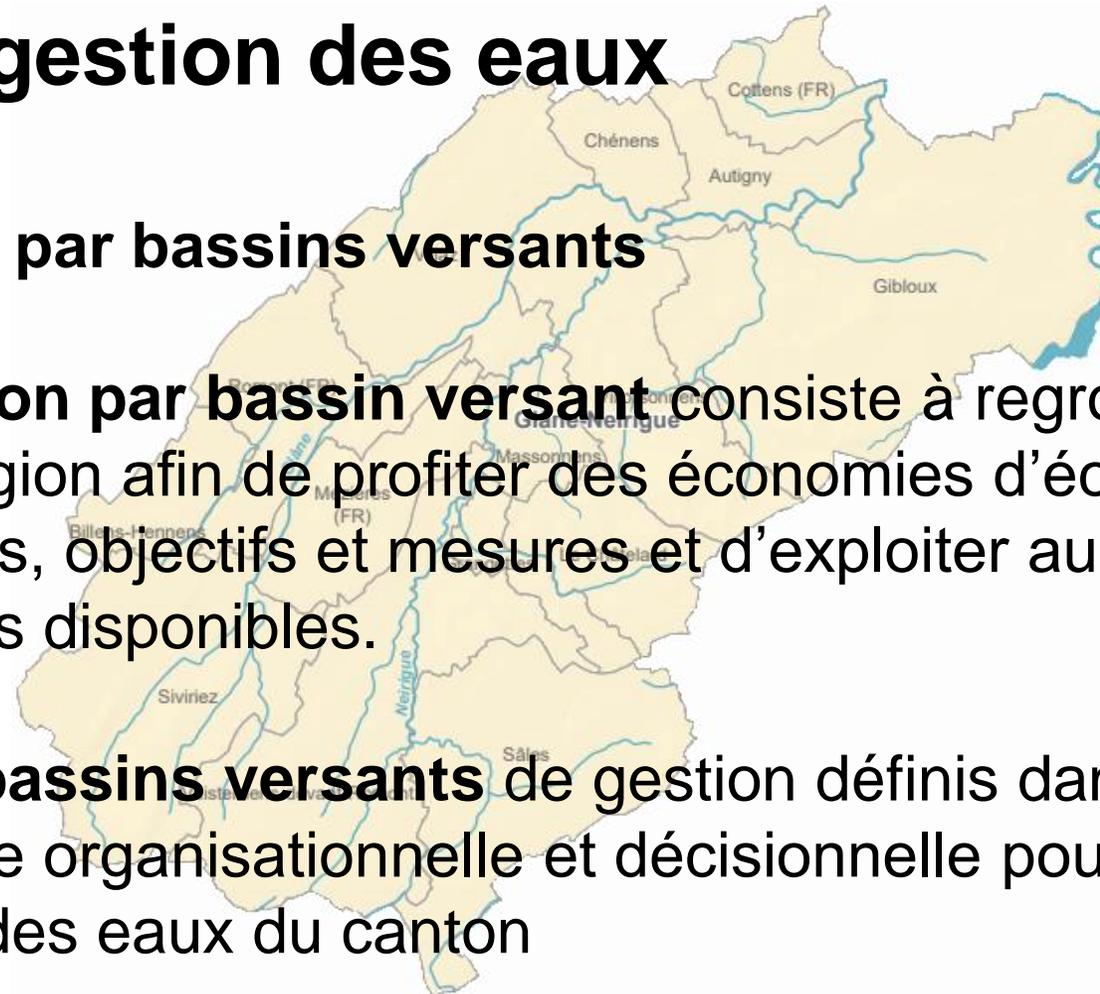


### Plan de gestion des eaux

#### L'approche par bassins versants

**La gestion par bassin versant** consiste à regrouper les forces vives d'une région afin de profiter des économies d'échelle, d'harmoniser les stratégies, objectifs et mesures et d'exploiter au maximum les synergies disponibles.

**Les 14 bassins versants** de gestion définis dans le PSGE formeront l'ossature organisationnelle et décisionnelle pour la planification de la gestion des eaux du canton



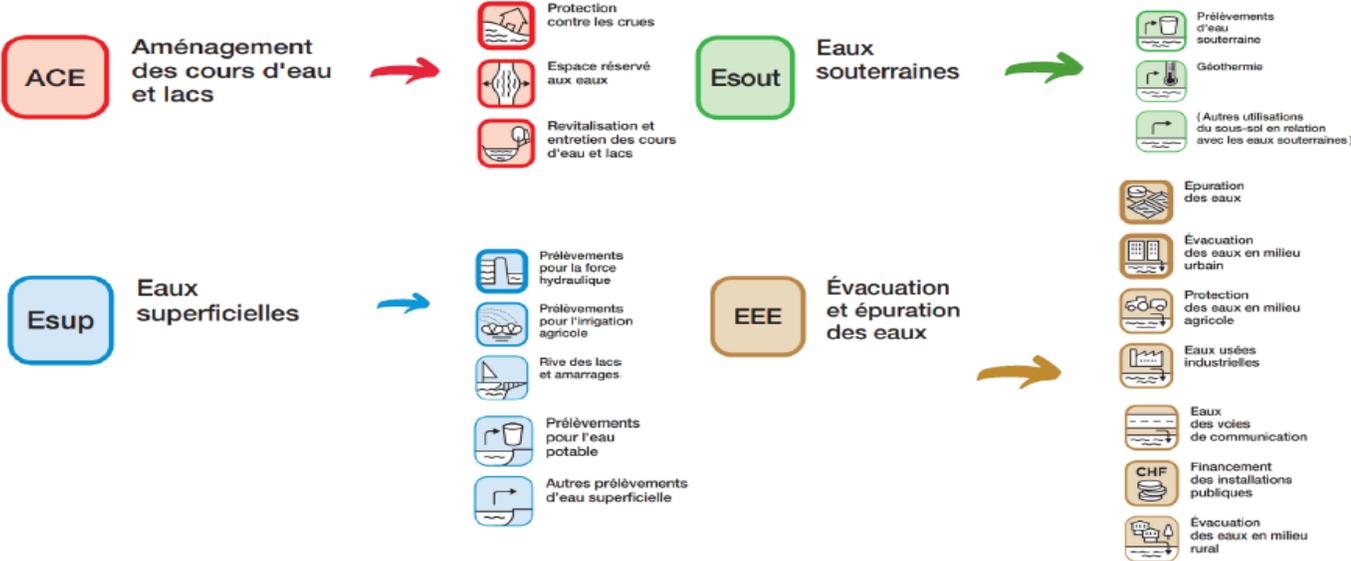
# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Plan de gestion des eaux

#### Les quatre domaines du PSGE

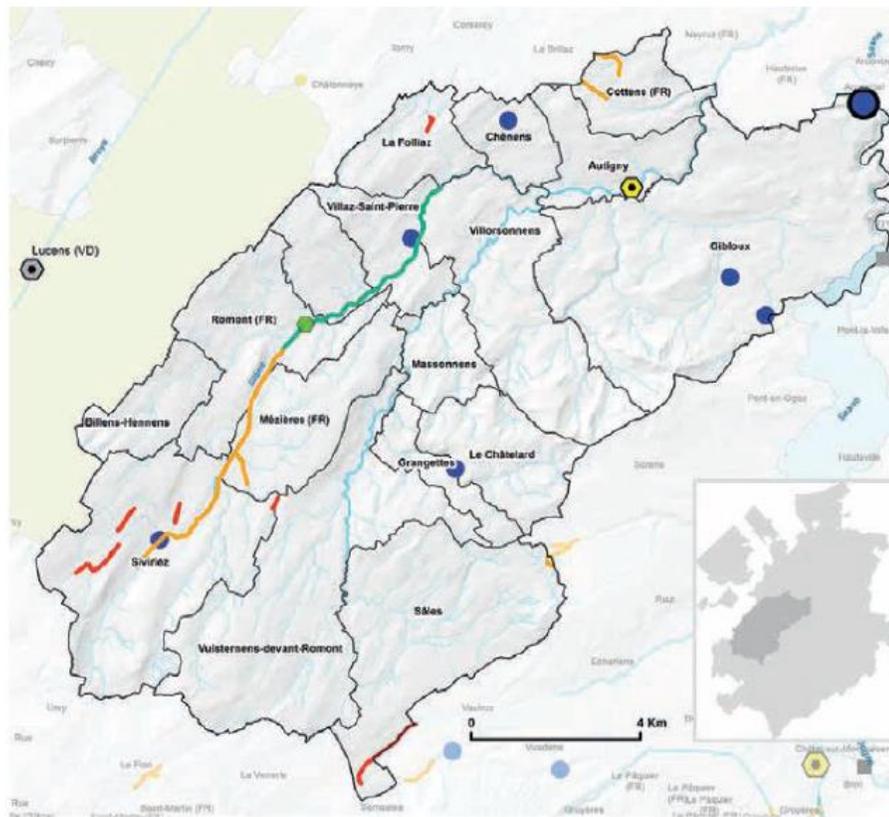
> Expliquer les domaines



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Glâne-Neirigue – carte de synthèse



- Captages stratégiques
- Captages importants
- Ouvrages hydroélectriques

#### Planification des revitalisations (2019)

- Projet en cours
- Priorité à 20 ans
- Coordination avec l'assainissement de la force hydraulique

#### STEP - Capacité biologique (équiv.-habitant)...

- < 4'375
- 4'375 - 13'000
- 13'000 - 27'500
- 27'500 - 85'000
- > 85'000

#### ...avec déficit

- Élevé
- Moyen
- Bas
- STEP selon planif. 2040
- STEP extracantonale

## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Aménagement des cours d'eau et lacs

---



L'enjeu consiste à assainir les déficits de **protection contre les crues** restants, souvent liés à des mises sous tuyaux ou des franchissements.



La détermination de **l'espace réservé aux eaux** est en cours. Dès son achèvement, les communes devront intégrer cet espace au PAL ou l'actualiser. Cet espace sera exploité de manière extensive.



**La revitalisation** est un enjeu important dans le BV, principalement pour la Glâne sur un long linéaire de Prez-vers-Siviriez jusqu'en aval de Villaz-Saint-Pierre.

## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Eaux superficielles

---



Les défis de la **protection des eaux superficielles** concernent surtout l'agriculture : réduction des apports en phosphore et en pesticides.



Les ouvrages de la **force hydraulique** à assainir sont le barrage de Rossens ainsi que d'autres ouvrages moins importants. Le linéaire impacté est important ; il concerne essentiellement la Sarine et la Glâne.



Les prélèvements **d'eau pour l'irrigation** ont un impact négatif sur les cours d'eau et des pénuries sont en train d'apparaître. Un concept devra viser à garantir l'irrigation en préservant les milieux aquatiques par un pompage dans des ressources durables.

## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Eaux souterraines

---



L'essentiel de l'eau potable consommée dans le BV provient d'autres BV. Une concession reste à octroyer pour la plupart des **prélèvements pour l'eau potable** public dans le BV. Une surveillance qualitative et quantitative des captages stratégiques et importants doit être établie.



Le BV comporte 1 des 10 captages stratégiques du canton, qui alimente le BV de la Sarine. La résolution des conflits d'utilisation du sol majeurs constatés en zones S est prioritaire. En outre, des mesures de **protection des eaux souterraines** accrues sont prévues.

# Évacuation et épuration des eaux

---



Le taux de dilution des rejets de la **STEP** de Romont est mauvais. Elle devrait être raccordée, à terme, sur la STEP d'Autigny. Cette dernière, qui arrive à saturation depuis le raccordement de la STEP de Corpataux, devra être agrandie et traitera les micropolluants.



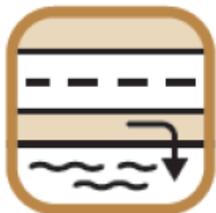
La planification de **l'assainissement** (PGEE) devra être actualisée au plus tard lors du raccordement, de l'agrandissement ou de la modernisation de la STEP, afin de pouvoir se baser sur des données complètes et à jour sur l'ensemble du BV concerné.



Dans le BV, près d'une vingtaine de **fosses de stockage d'engrais de ferme** se situent dans ou à proximité de zones de protection des eaux souterraines. Leur mise en conformité est du ressort des détenteurs des captages concernés.

### Évacuation et épuration des eaux

---



Le BV comporte une part importante de routes cantonales dont les **eaux** doivent être traitées en priorité.



En **milieu rural**, le BV comporte un nombre élevé de bâtiments isolés dont l'évacuation des eaux reste à mettre en conformité.

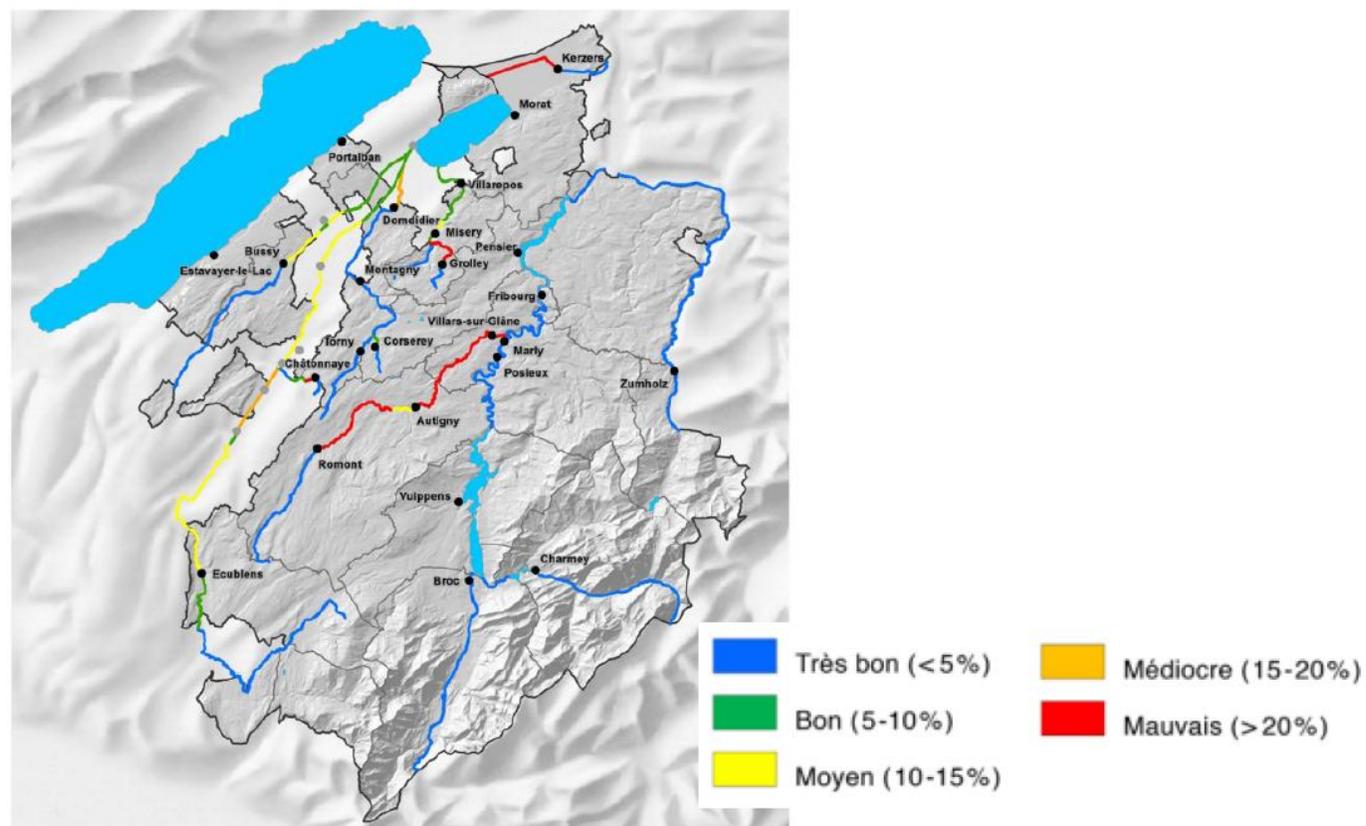


Les communes doivent veiller à ce que le **financement** de l'assainissement soit durable et garanti.

# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Proportion d'eaux usées non épurées



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## MISE EN VIGUEUR LCEaux

### Planning pour le traitement des micropolluants

Bassin versant	STEP	2017-2025	2025-2030	2030-2035
Sarine	Fribourg	Critère 2		
	Villars-sur-Glâne		Critère 3	
	Posieux		Raccordement sur Villars-sur-Glâne	
Gérine	Marly			Critère 2
Lac de Gruyère	Vuippens		Critère 2	
Glâne-Neirigue	Autigny		Critère 2	Glâne-Neirigue
	Romont		Raccordement sur Autigny	
Lac de Morat	Morat	Critère 2		
	Kerzers	Raccordement sur Morat		
Sonnaz-Crausaz	Pensier		Critère 2	
	Grolley		Scénario 1 :	
	Misery		Raccordement sur Pensier	
Haute Drome	Feytaud	Critère 2		

2025 - 2030

Critère 2  
Raccordement sur  
Autigny



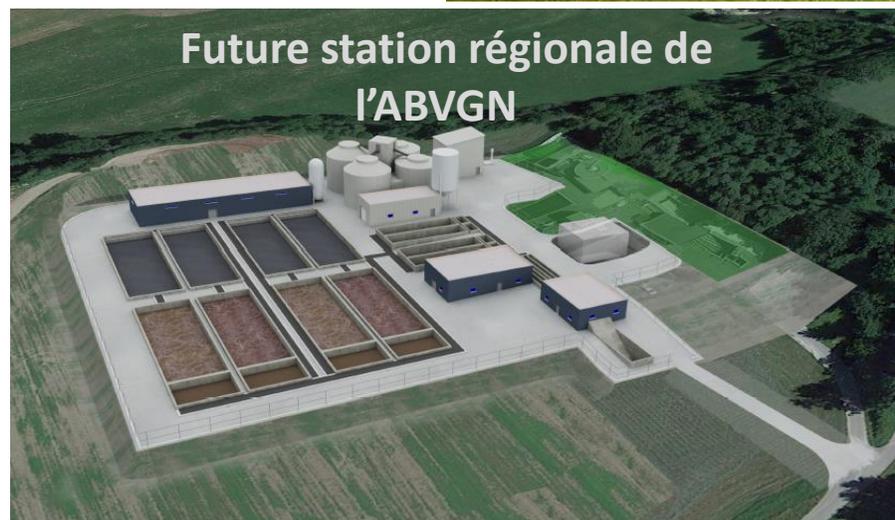
# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

SITUATION A CE JOUR  
MISE EN VIGUEUR LCEaux

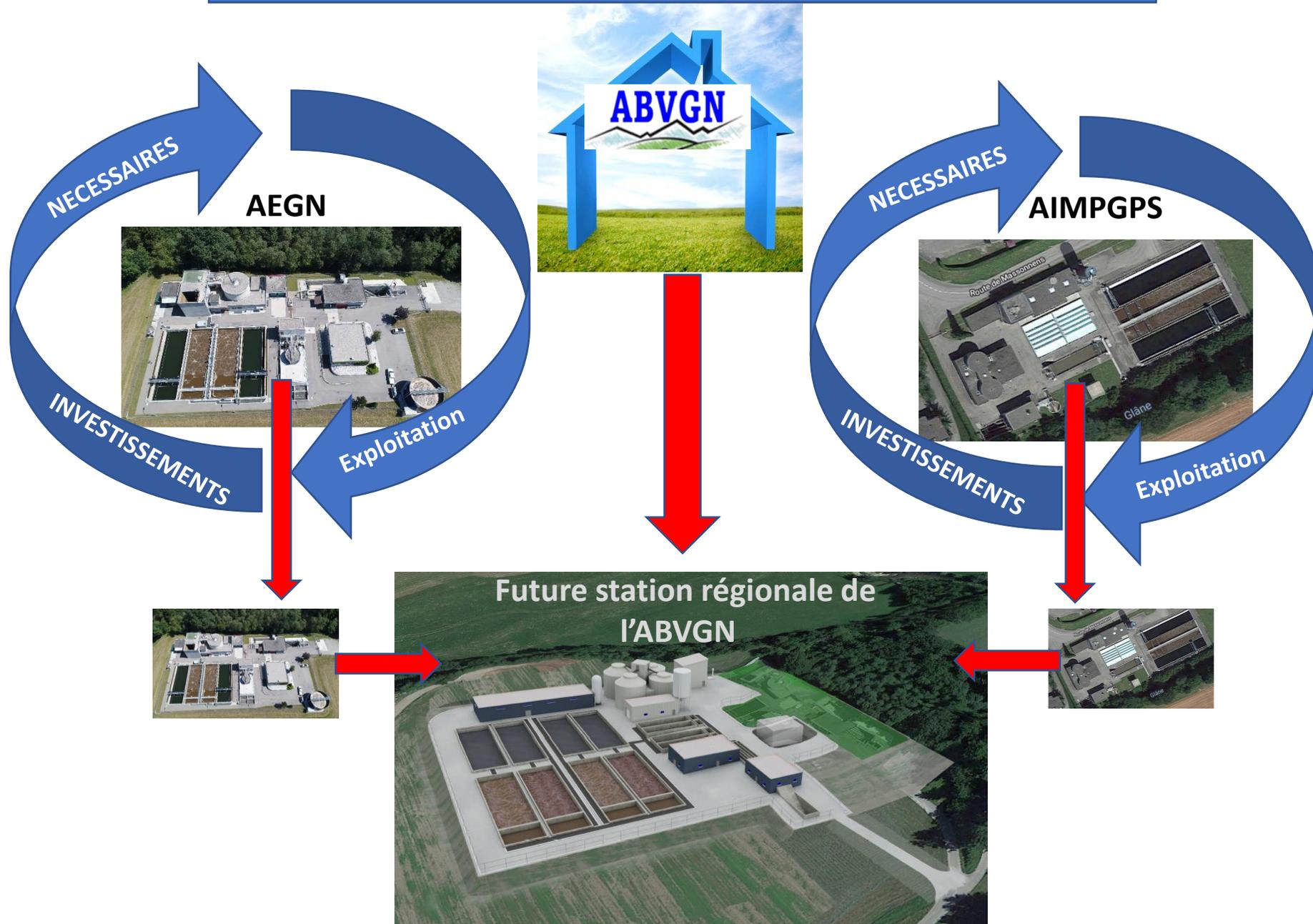
ASSOCIATION DE COMMUNES DU BASSIN VERSANT  
DE LA GLÂNE ET DE LA NEIRIGUE (ABVGN)



## SITUATION RECHERCHEE TRAITEMENT EAUX USEES



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

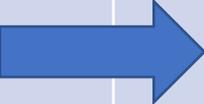
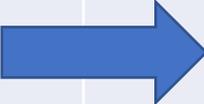






# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

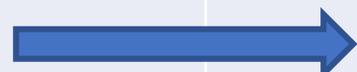
## TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

Compléments pour étayer le choix du site	Fin 2022	Janvier- Avril 2023
Analyse de variantes technologiques de STEP		
Analyse technique sur l'urgence de la régionalisation		
Etude multisite avec sélection des sites propices		
Consultation des services en bilatéral		



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

Avant-projet de STEP	JANVIER-MAI 2023	JUIN-DECEMBRE 2023
Variantes d'implantation sur le site sélectionné		
Avant-projet de STEP pour l'EIE et le PAL (niveau examen préalable)		
Analyse du déversement en ammonium		
Dossier de modification du PAL pour examen préalable		
Etude d'impact sur l'environnement (rapport RIE) pour enquête préliminaire		
Sondages, étude géotechnique + hydrogéologique + pollution		
Examen préalable et enquête préliminaire (STEP, EIE, PAL)		



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

Projet de STEP	2023	2024-2026
Cahier des charges pour mandataires STEP et appel d'offres		
BAMO pour la suite des phases de projet		
Validation de l'avant-projet et réalisation du projet de STEP		
Premiers appels d'offres pour la phase projet (équipements principaux)		
Etude géotechnique complémentaire, aide mandataires		
Etude locale du risque d'inondation et mesures de protection		
Etudes complémentaires nécessaires (énergie, trafic, bruit, ...)		



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

Projet de STEP	2023	2024-2025-2026
Mise à jour du RIE (selon demandes issues de l'examen préalable)		
Dossier de modification du PAL pour enquête		
Mise à l'enquête simultanée du PAL + projet de STEP + RIE		
Traitement des recours éventuels		
Votation du crédit de construction (premiers appels d'offres et estimations)		



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

## TRAITEMENT EAUX USEES ETUDES

Projet d'exécution et réalisation	2024-2025-2026
Appels d'offres finaux	
Projet d'exécution	
Travaux avec mise en service pour 2030	



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

STATUTS AUJOURD'HUI **DEMAIN**

**ACTUEL**

**PROPOSITIONS**

**Art. 27 Limite d'endettement**

- 1. L'association de communes peut contracter des emprunts**
- 2. La limite d'endettement est fixée à :**
  - a) CHF 200'000.00 pour les investissements;**  
**a) CHF 6'000'000.00 pour les investissements**
  - b) CHF 50'000.00 pour le compte de trésorerie;**  
**b) CHF 100'000.00 pour le compte de trésorerie**



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27

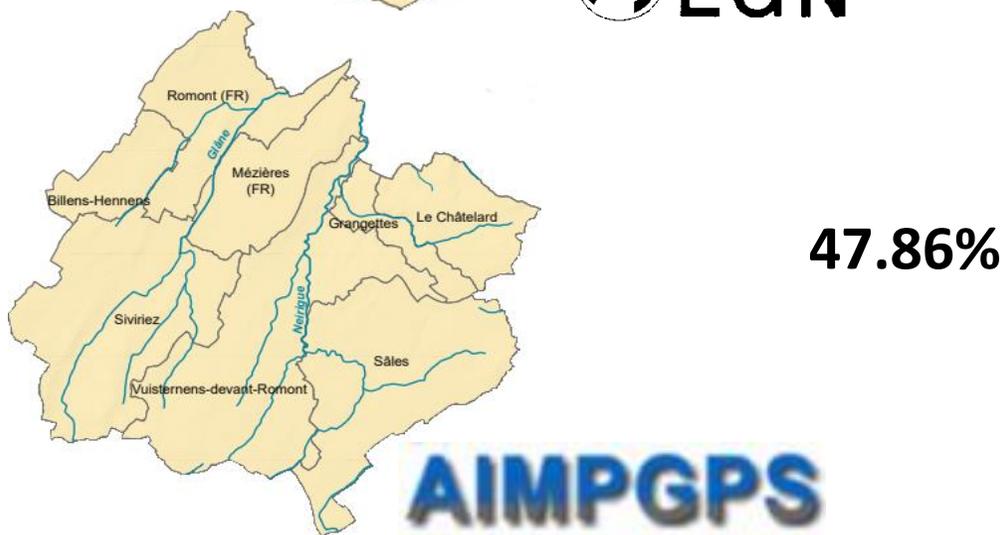
## CLE DE REPARTITION SELON ARTICLE 25 DES STATUTS

### **ARTICLE 25 Répartition des charges- charges de résultats**

**Lesdites charges** sont réparties conformément à l'article 25 des statuts.

**L'annexe 2 aux statuts** précise le pourcentage par communes membres en tenant compte de la population légale au 31.12.2019.

## ANNEXE 2 AUX STATUTS CLE DE REPARTITION DES FRAIS



Commune	Population légale au 31.12.2019	Clé de répartition
		en %
Autigny	796	2,75%
Billens-Hennens	786	2,72%
Chénens	842	2,91%
Cottens	1 504	5,20%
Gibloux	7606	26,30%
Le Châtelard	364	1,26%
Grangettes	222	0,77%
Massonnens	533	1,84%
Mézières	1 044	3,61%
Romont	5 366	18,56%
Sâles	1 441	4,98%
Siviriez	2 281	7,89%
Villaz	2 303	7,96%
Villorsonnens	1 498	5,18%
Vuisternens-devant-Romont	2 330	8,06%
<b>Total</b>	<b>28 916</b>	<b>100%</b>



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27 LIMITE D'ENDETTEMENT

## STATUTS ABVGN

**Acceptez-vous la modification de l'article 27 telle que présentée**



# MODIFICATION DES STATUTS ART 27 LIMITE D'ENDETTEMENT



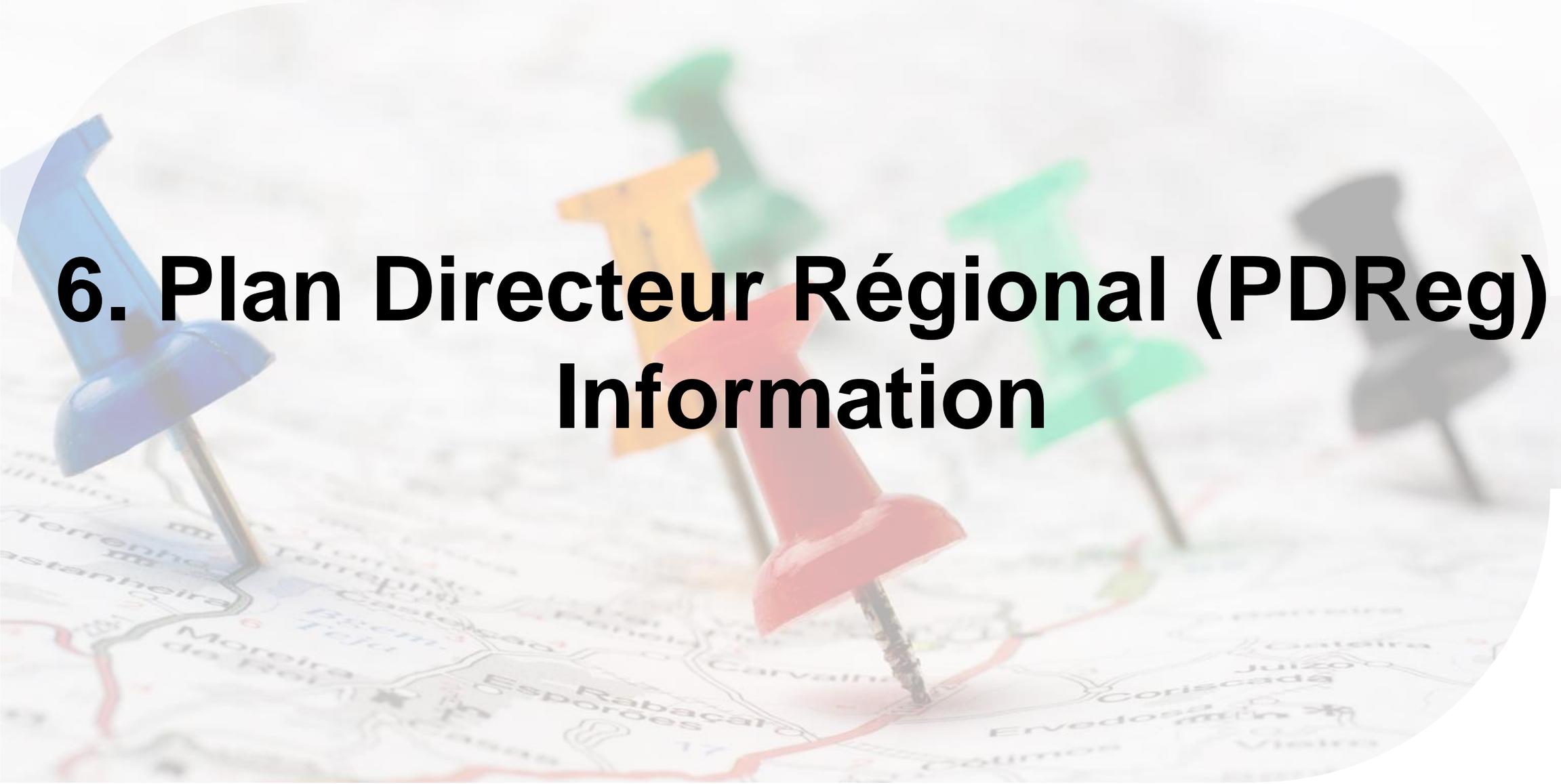


Commune de Siviriez

# **Annexe 2**

# **Plan Directeur Régional**

# **(PDRég)**



## **6. Plan Directeur Régional (PDRég) Information**



# Plan directeur régional

**La Glâne en 2040**

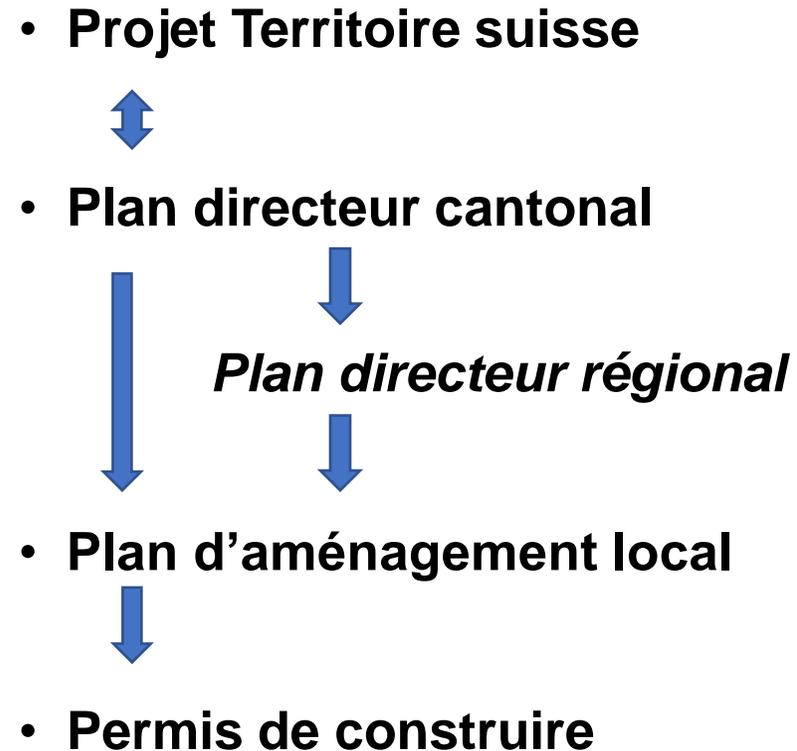


# Présentation

- **1. Cadre cantonal pour la planification**
- **2. Territoire d'urbanisation (TU)**
- **3. Services et équipements**
- **4. Tourisme**
- **5. Mobilité**

# Cadre cantonal pour la planification

- Confédération
- Canton
- Région
- Communes
- Propriétaires



# Cadre cantonal pour la planification

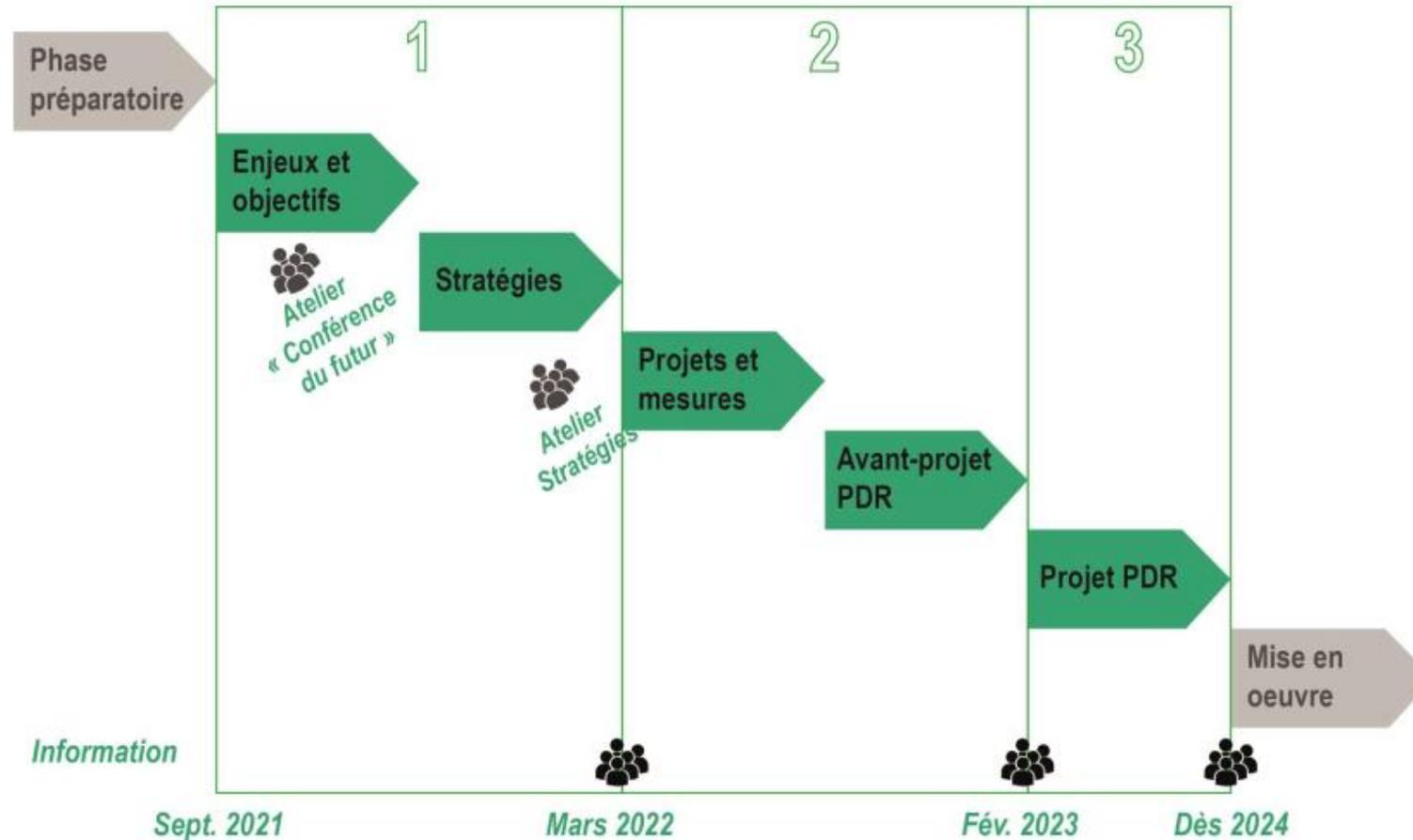
- La région acquiert des compétences en aménagement
  - *elle pilote la mise en œuvre du PDR*
- La planification régionale est dynamique et évolutive
  - *les mesures sont régulièrement mises à jour*
  - *elles sont inscrites au PDR*
- Les tâches essentielles confiées aux régions
  - *elles déterminent les zones d'activités*
  - *elles fixent les périmètres des futures zones à bâtir*

# Cadre cantonal pour la planification

- **Objectifs:**
  - *Améliorer la qualité de vie en Glâne*
  - *Solutions adaptées à la région*
  - *Renforcer les collaborations*
  - *Profiter de la marge de manœuvre accordée aux régions*
  - *Maîtriser le développement régional*

# Cadre cantonal pour la planification

## Construction d'un plan directeur régional



# Territoire d'urbanisation

Le territoire d'urbanisation (TU) est composé de :



Zone à bâtir



Secteur d'extension **pour de nouvelles zones à bâtir**



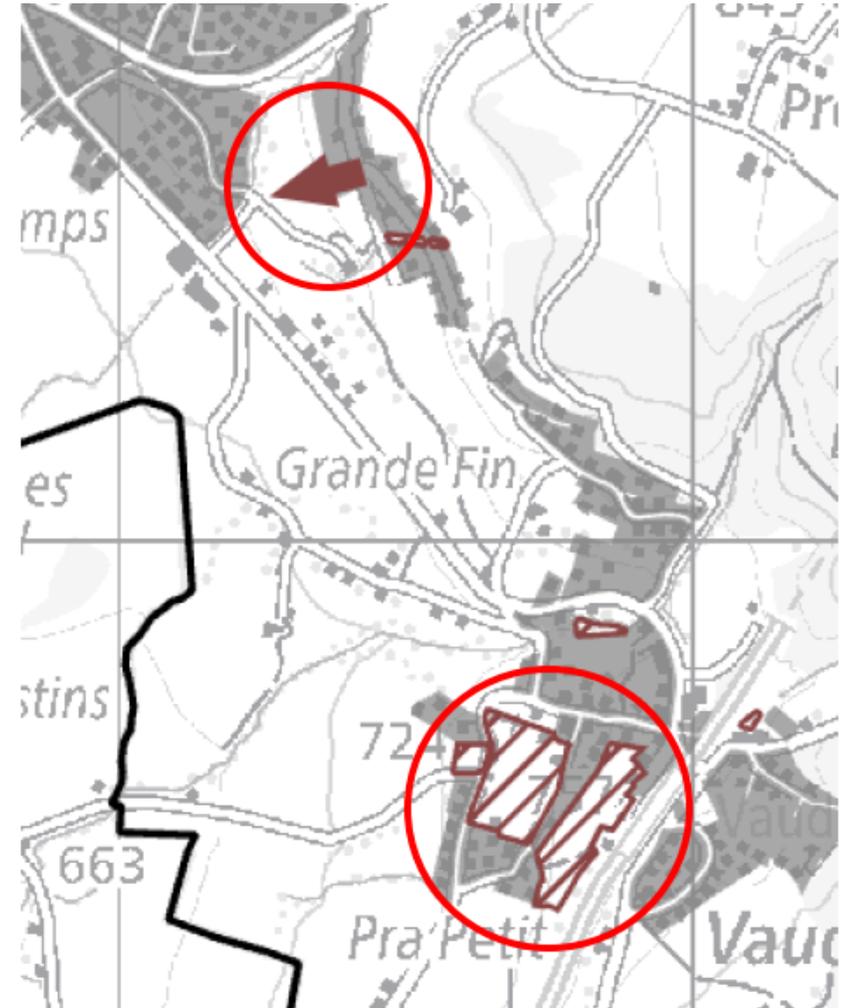
Direction d'extension **pour de nouvelles zones à bâtir**

→ Définit le périmètre dans lequel les communes peuvent étudier de nouvelles zones à bâtir

# Territoire d'urbanisation

Le territoire d'urbanisation (TU) est composé de :

-  Zone à bâtir
-  Secteur d'extension pour de nouvelles zones à bâtir
-  Direction d'extension pour de nouvelles zones à bâtir



# Territoire d'urbanisation

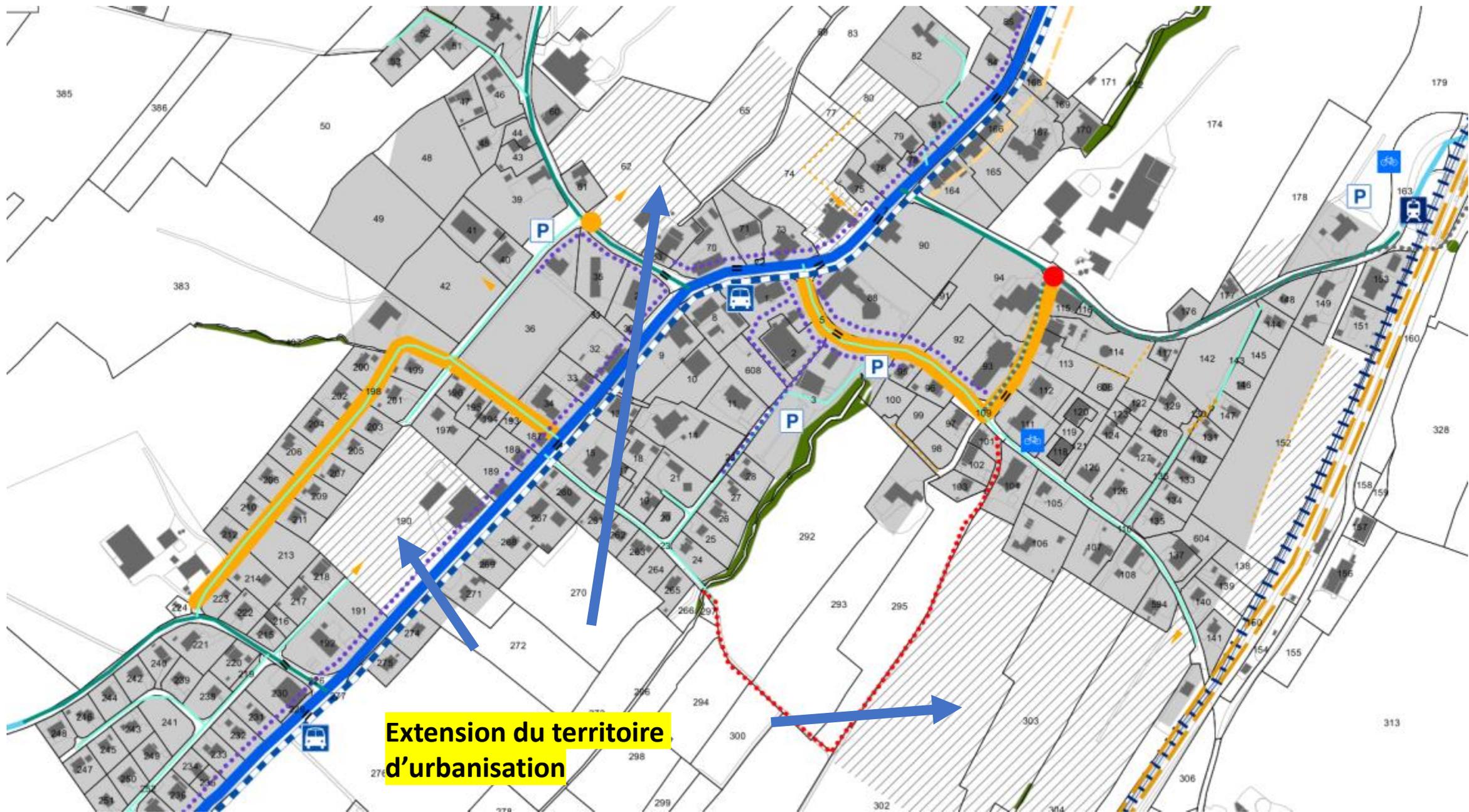
- Les extensions du territoire d'urbanisation sont des périmètres d'étude, ce n'est que la première condition pour une mise en zone...

Extensions envisagées  
par la commune



Extensions possibles  
selon le plan directeur cantonal

- Territoire d'urbanisation
- Desserte en transports publics
- Surfaces d'assolement
- Calculs des besoins
- Utilisation des réserves
- Densification
- Etapes : 2 x 1.5 ha max.
- ...



**Extension du territoire d'urbanisation**

# Zones d'activités

- Identification des zones d'activités régionales qui pourront se développer

		Besoins	Réserves	Potentiel
Secteurs stratégiques		10	4,1	5,9
Zones cantonales		1,9	0,2	1,7
Autres zones	Zones régionales	11,7	11,0	0,7
	Zones locales			

!

# Services et équipements

- **Inventaire des équipements et services**
  - **état des lieux**
  - **souhaits pour le futur**

# Services et équipements

## Classification des équipements

<b>Commerces alimentaires</b>	Supermarchés et hypermarchés
	Poissonnerie, boucherie
	Boulangerie, pâtisseries

<b>Commerces non alimentaires</b>	Informatique
	Vêtements
	Meubles
	Librairie, papeterie

<b>Services courants</b>	Agences de voyages
	Coiffeurs, salons de beauté
	Vétérinaires
	Blanchisserie, teinturerie
	Poste
	Banque

<b>Services hôteliers</b>	Hôtels, hébergements touristiques
	Café, restaurants

<b>Formation</b>	Accueil de la petite enfance
	Ecoles primaires
	Ecoles secondaires
	Universités
	Ecoles post-secondaires

<b>Services médicaux</b>	Hôpital
	Cabinet médical
	Cabinet dentaire
	Pharmacie

<b>Infrastructures</b>	Grande salle
	Salle de sport, terrains, parcours, vita
	Place de marché, place de jeux

<b>Culture</b>	Cinéma
	Salles de spectacles
	Musées, monuments historiques
	Bibliothèques, ludothèques



# Tourisme

- **Objectifs:**
    - **Identifier les atouts touristiques**
    - **Localiser les installations touristiques et de loisirs**
    - **Identifier les secteurs d'attractivité touristique**
  - **Notre rôle:**
    - **Inventorier les infrastructures touristiques ouvertes au public**
      - **Ex: piscine, musée, parcours Vita, pistes VTT, itinéraires thématiques, ventes de produits locaux, monuments historiques, centre sportif...**
-

# Mobilité active et combinée

- **Mise à jours des données:**
  - **Plan sectoriel vélo**
  - **Plan sectoriel parc-relais**
  - **Itinéraires / infrastructures VTT**
- **À compléter avec:**
  - **Liaisons piétonnes intercommunales manquantes/inadaptées**
  - **Parking pour le covoiturage**
  - **Secteurs dangereux pour les cyclistes et piétons**
  - **Améliorations du réseau**
  - **Souhaits, projets**

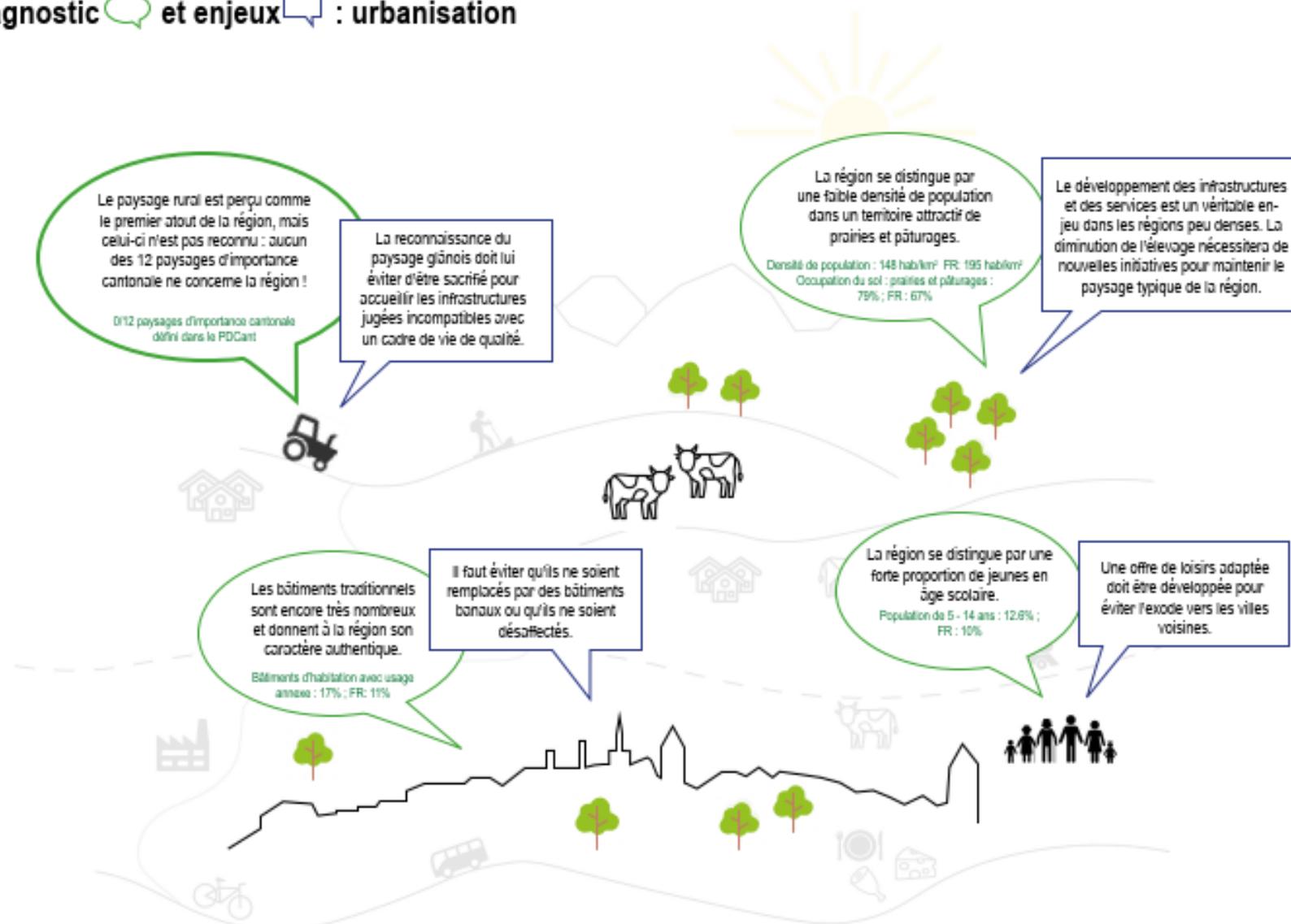


# Volet stratégique

Programme d'aménagement régional



## Diagnostic et enjeux : urbanisation



## Diagnostic et enjeux : urbanisation

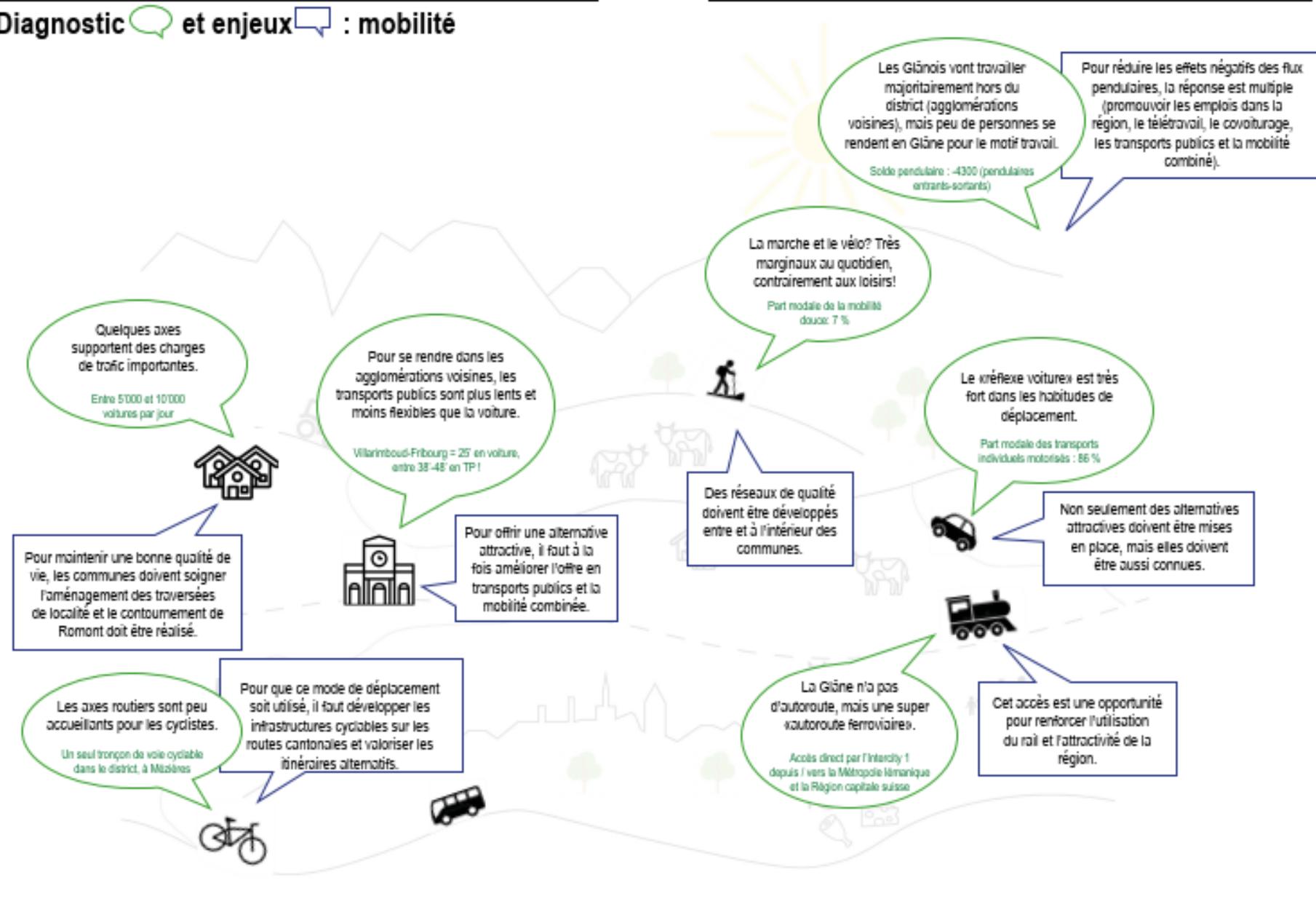
Le paysage rural est perçu comme le premier atout de la région, mais celui-ci n'est pas reconnu : aucun des 12 paysages d'importance cantonale ne concerne la région !

0/12 paysages d'importance cantonale défini dans le PDCant

La reconnaissance du paysage glânois doit lui éviter d'être sacrifié pour accueillir les infrastructures jugées incompatibles avec un cadre de vie de qualité.



## Diagnostic et enjeux : mobilité



Quelques axes supportent des charges de trafic importantes.

Entre 5'000 et 10'000 voitures par jour



Pour maintenir une bonne qualité de vie, les communes doivent soigner l'aménagement des traversées de localité et le contournement de Romont doit être réalisé.

Pour se rendre dans les agglomérations voisines, les transports publics sont plus lents et moins flexibles que la voiture.

Villarimboud-Fribourg = 25' en voiture, entre 38'-48' en TP !



Pour offrir une alternative attractive, il faut à la fois améliorer l'offre en transports publics et la mobilité combinée.



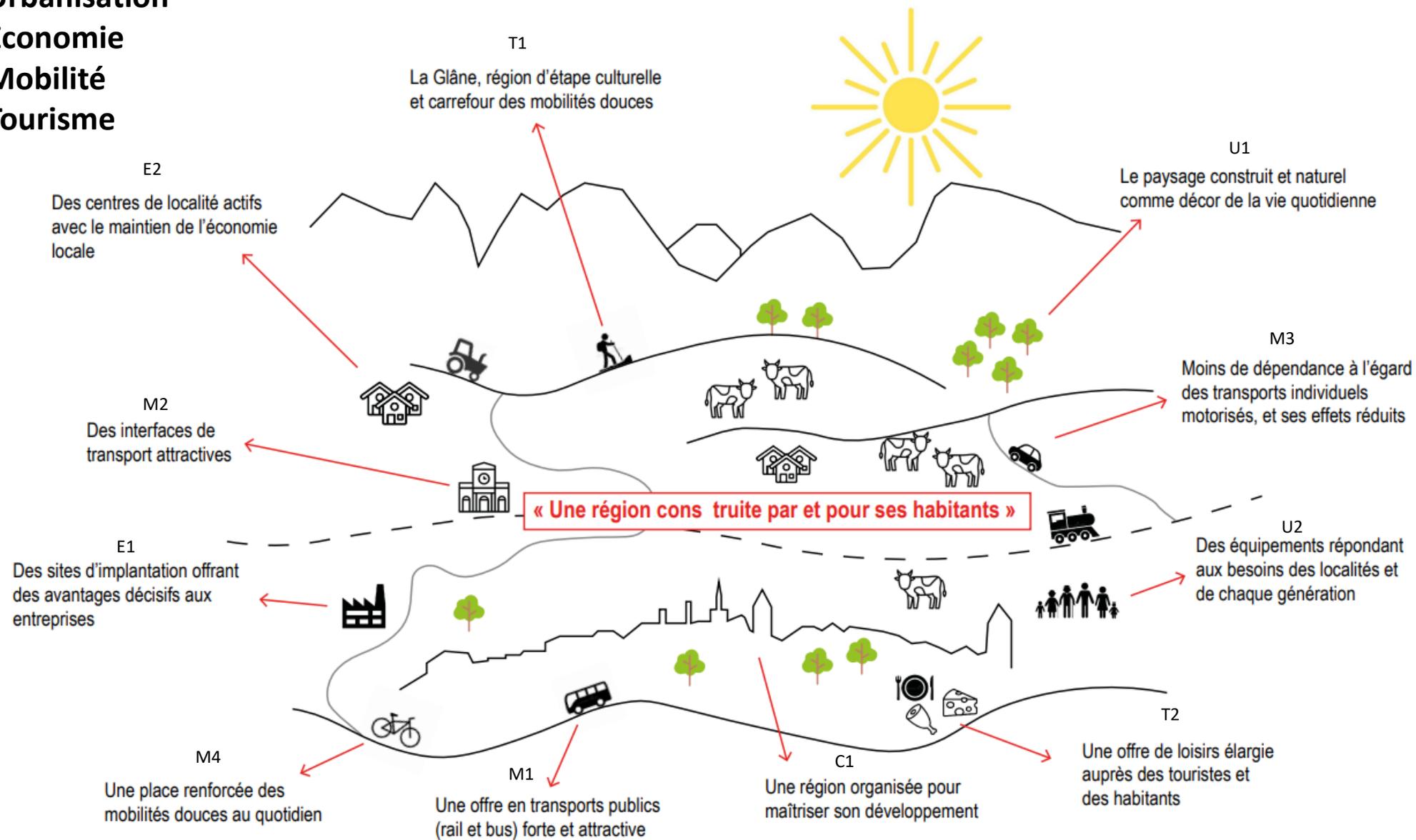
# Vision

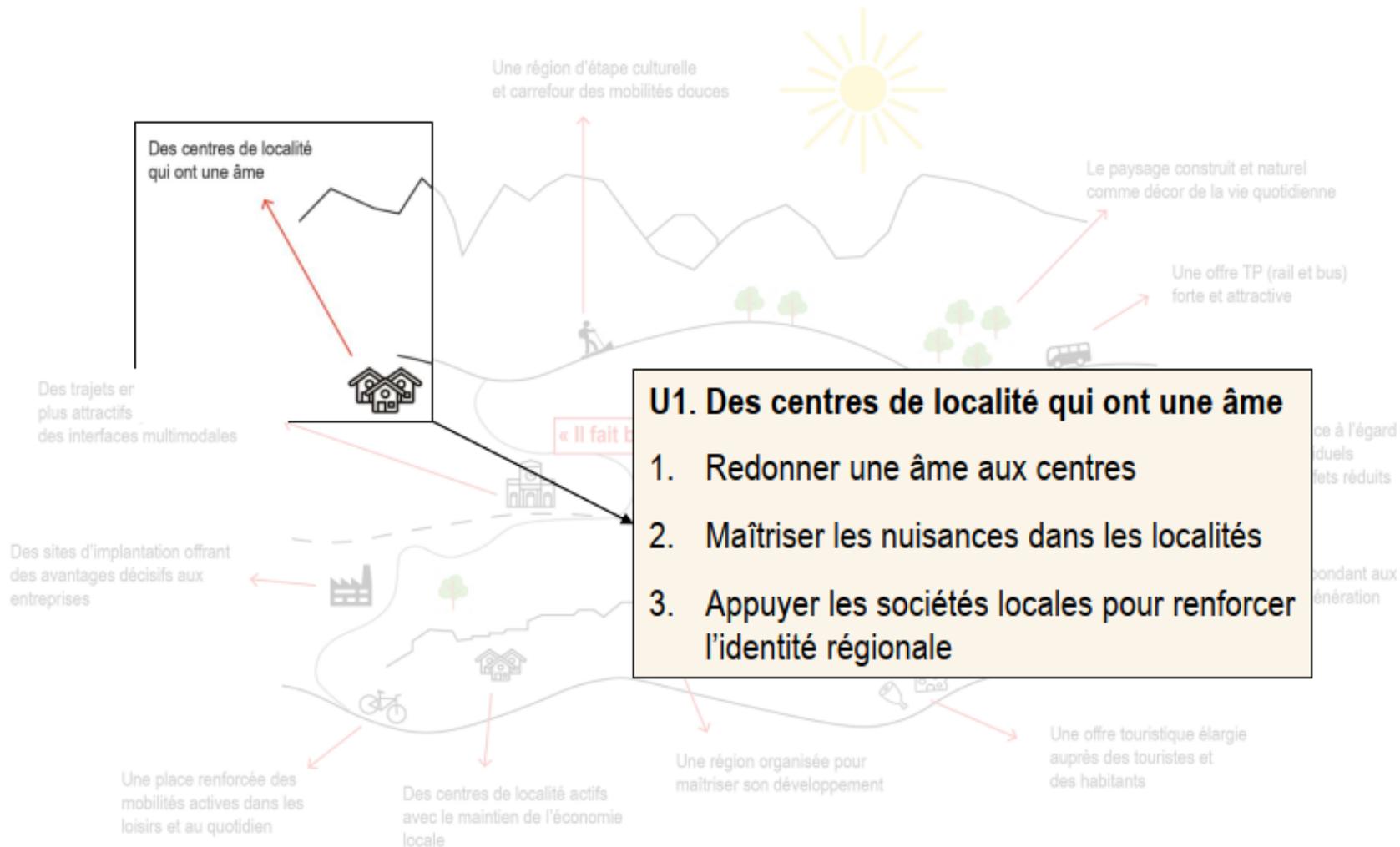
## Urbanisation

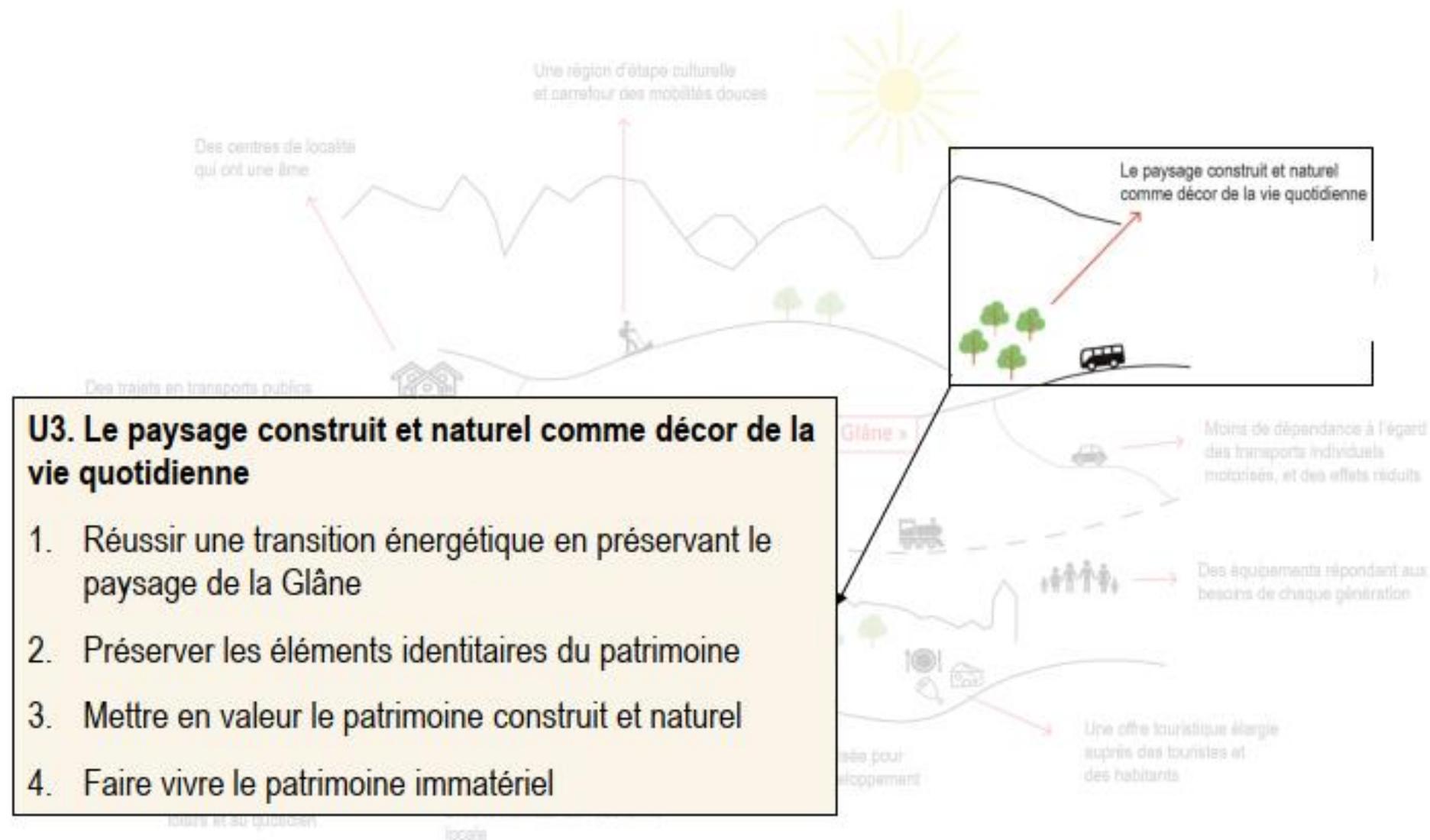
## Economie

## Mobilité

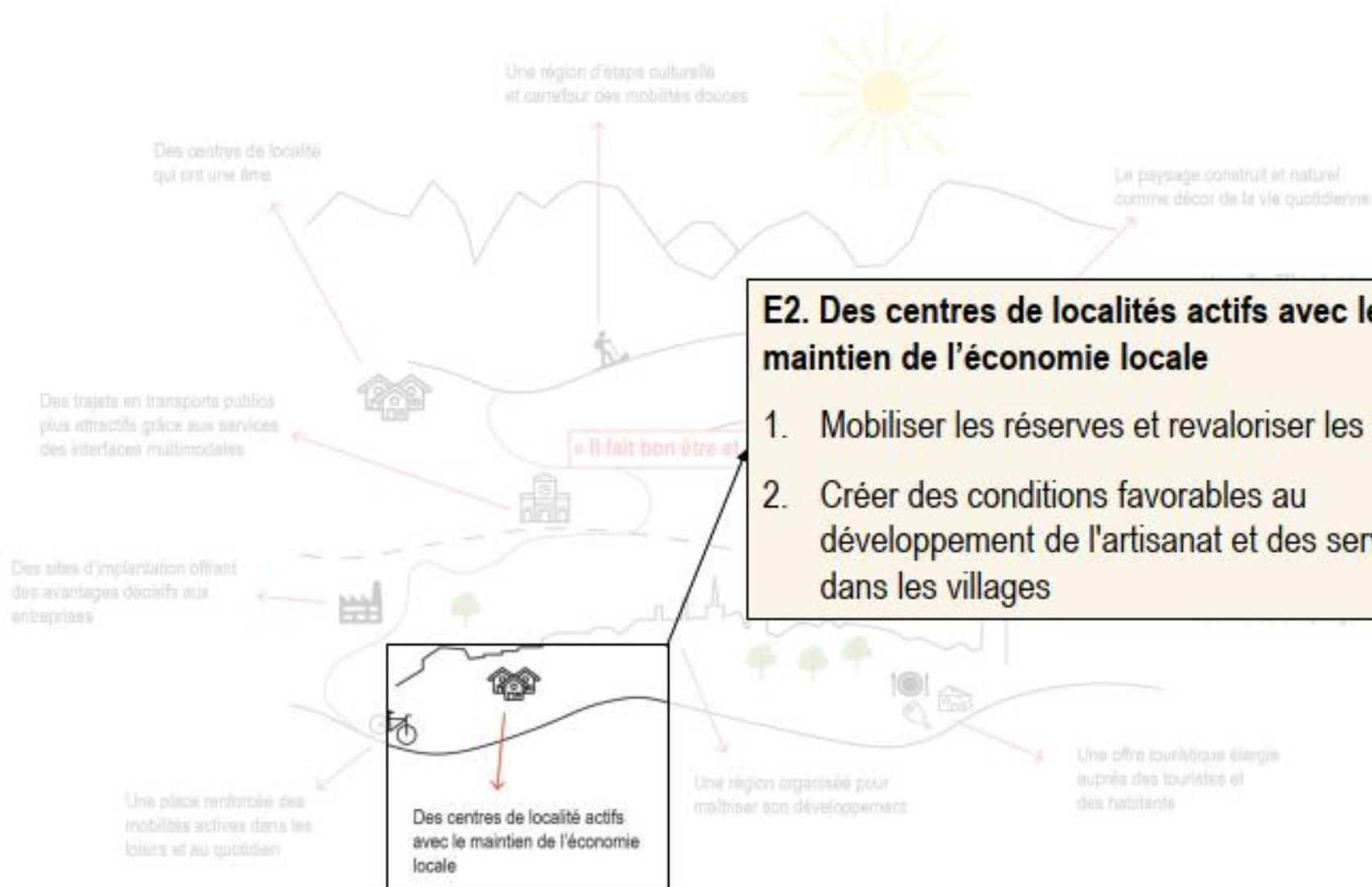
## Tourisme







- U3. Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne**
1. Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne
  2. Préserver les éléments identitaires du patrimoine
  3. Mettre en valeur le patrimoine construit et naturel
  4. Faire vivre le patrimoine immatériel



**E2. Des centres de localités actifs avec le maintien de l'économie locale**

1. Mobiliser les réserves et revaloriser les friches
2. Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

---

# Vision : économie



## E1 : Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises

Les implantations récentes démontrent le potentiel de la Glâne pour attirer des entreprises et développer les services aux entreprises et des synergies avec des lieux de formation et de recherche. Le PDCant définit les principes de planification des zones d'activités, ainsi que deux zones cantonales à Romont et Villaz-St-Pierre.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :	
<b>PDCant : mesures thématiques</b> T104 : Typologie et dimensionnement des zones d'activités T105 : Gestion des zones d'activités T106 : Grands générateurs de trafic	<b>PDCant : fiche de projet</b> P0108 : Secteur stratégique « En Raboud et La Maillarde »

Sur cette base, la région a développé une stratégie régionale des zones d'activités ambitieuse : les deux zones cantonales constituent le fer de lance de la promotion économique cantonale. Avec deux zones d'activités régionales prioritaires, elles constituent les pôles que la région souhaite développer ces prochaines années. Les possibilités de mise en zone étant très limitées, ces sites devront répondre à des exigences de qualité et de disponibilité élevées. Les zones mal situées seront relocalisées au profit de l'économie régionale. L'extension et le renouvellement des entreprises existantes seront encouragés.

### Stratégies prioritaires

- Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires
- Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles
- Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires
- Encourager les synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux

# Schéma directeur : urbanisation

## Construire l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel

Le paysage rassemble les habitants de la Glâne et contribue à forger l'identité de la région. Ce paysage vécu au quotidien n'est pas dominé par un élément fort, mais se compose d'un riche patrimoine construit (villes perchées, bâtiments ruraux de valeur, ensembles religieux) et naturel (forêt marquante, cours d'eau structurants, milieux humides). Le patrimoine immatériel lié à ce paysage est encore vivant (par exemple les traditions liées au jambon de la borne et à la poire à botzi), ce qui lui donne une valeur d'autant plus importante. La sensibilisation des communes et de la population, la préservation et l'utilisation des bâtiments de valeurs sont des mesures à renforcer. Les spécificités de la Glâne, par exemple la succession d'arbres majeurs le long des voies historiques, méritent une attention particulière.



Cours d'eau de La Glâne et de La Broye

## Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne

Si l'alimentation en énergie durable doit être garantie, celle-ci ne doit pas se faire au détriment du paysage et de la qualité de vie. Le plan directeur régional peut proposer des solutions afin de réussir la transition énergétique en évitant les infrastructures ayant un impact important sur la région, comme les parcs éoliens.



Forêt

## Développer les quartiers de manière à garder la qualité de vie

La Région dispose d'une grande marge de manœuvre concernant la gestion de la zone à bâtir et la densification. L'objectif est de pouvoir accueillir les nouveaux habitants et développer de nouveaux quartiers en maintenant la qualité de vie actuelle, à laquelle les habitants tiennent fortement.

## Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale

Les nombreux groupes de jeunesse, de sport ou de musique manquent d'infrastructures pour se retrouver et se produire. La Région propose d'appuyer ces sociétés locales, permettant ainsi de renforcer l'identité régionale.



Zone à bâtir

## Redonner une dynamique aux centres des localités

Afin de conserver une dynamique positive aux centres des localités, les équipements publics, les services et l'artisanat doivent y être développés. La Région propose une boîte à outils aux communes afin de renforcer la fonction et la vocation des villages, par exemple en valorisant les volumes disponibles des bâtiments de valeur.



Zone à bâtir en desserte transports publics C

## Développer les lieux de rencontres

Cette stratégie complète la précédente pour insuffler une dynamique aux centres. Pour ce faire, les besoins en équipements publics sont définis et des mesures pour les centres sont proposées. La Région soutient également le développement d'infrastructures permettant les rencontres.

## Encourager des formes d'habitat diversifiées, notamment pour renforcer la mixité générationnelle.

L'offre de logements est diversifiée et les logements abordables intergénérationnels sont privilégiés. Afin d'attirer et retenir les jeunes, l'offre de formation est développée.



Pôle de formation



Pôle de santé



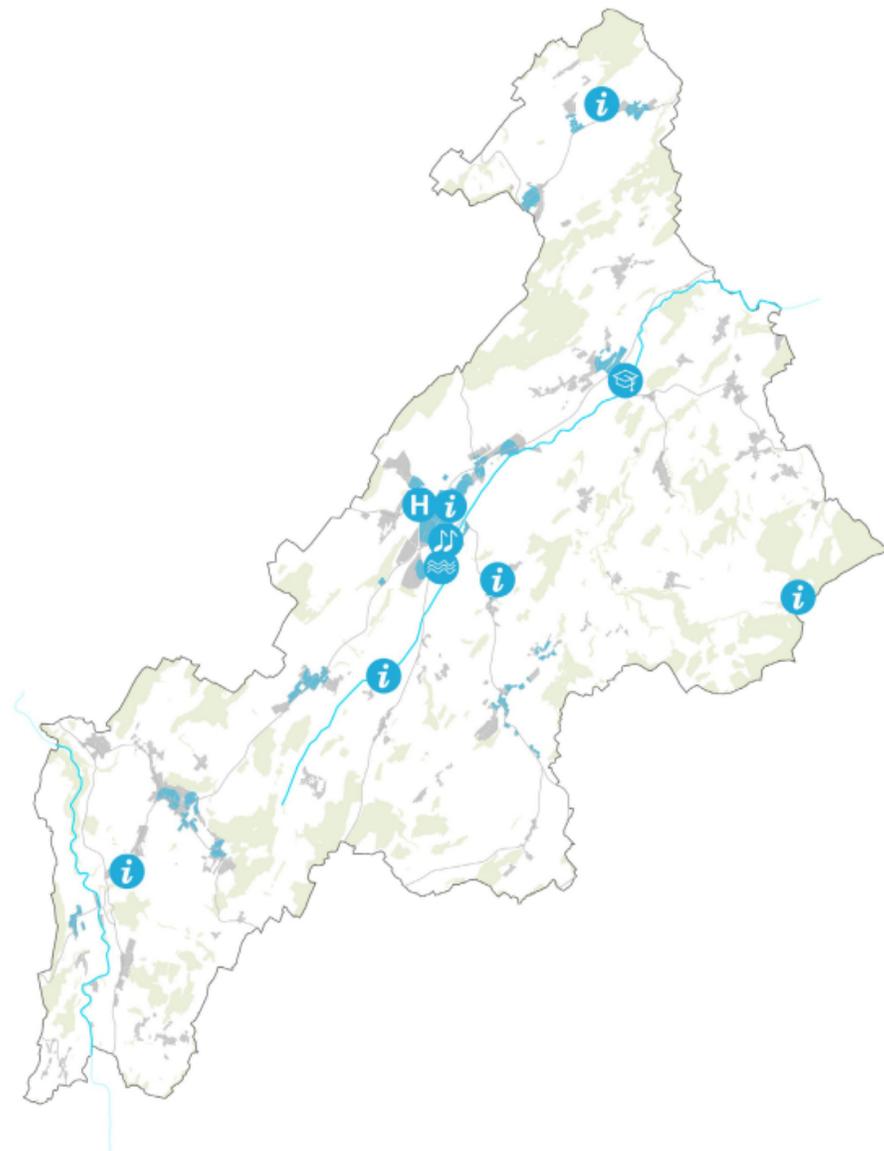
Pôle culturel



Pôle touristique



Pôle de loisirs et sport



# Schéma directeur : économie

## Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires

Les deux zones d'activités cantonale de la Glâne et les deux zones d'activités régionales prioritaires se situent à Romont et à Villaz-St-Pierre. La gestion des zones cantonales garantit que chaque mètre carré à disposition de la région sera utilisé de manière optimale. Des exigences de qualité élevées permettront de répondre aux besoins des entreprises et de leurs employés, de développer des synergies et des services.

## Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles

Les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires se prêtent à renforcer les liens avec la formation professionnelle. Des synergies seront encouragées dans la mise en valeur de ces sites.



Zones d'activités cantonales

## Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires

Parmi les zones d'activités régionales, les zones régionales prioritaires sont gérées par la Région et ont une vocation complémentaire aux zones cantonales. Celle-ci organise une gestion foncière active, et encourage la coordination intercommunale. L'objectif est que la dynamique de ces zones entraîne le développement de l'ensemble de la région.

## Encourager les synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux

Afin d'améliorer les synergies entre les entreprises, la Région définit des conditions-cadres pour développer des écosystèmes. Les zones d'activités régionales sont développées dans un environnement vert et attractif d'un point de vue paysager, en lien avec les transports publics.



Zones d'activités régionales prioritaires



Autres zones d'activités régionales

## Mobiliser les réserves et revaloriser les friches

Les communes veillent au renouvellement du tissu économique dans les zones d'activités locales. Différents outils sont proposés pour mobiliser les réserves et retrouver une vocation aux friches. Les zones d'activités mal situées sont relocalisées dans les sites prioritaires afin d'optimiser l'attractivité de la région.



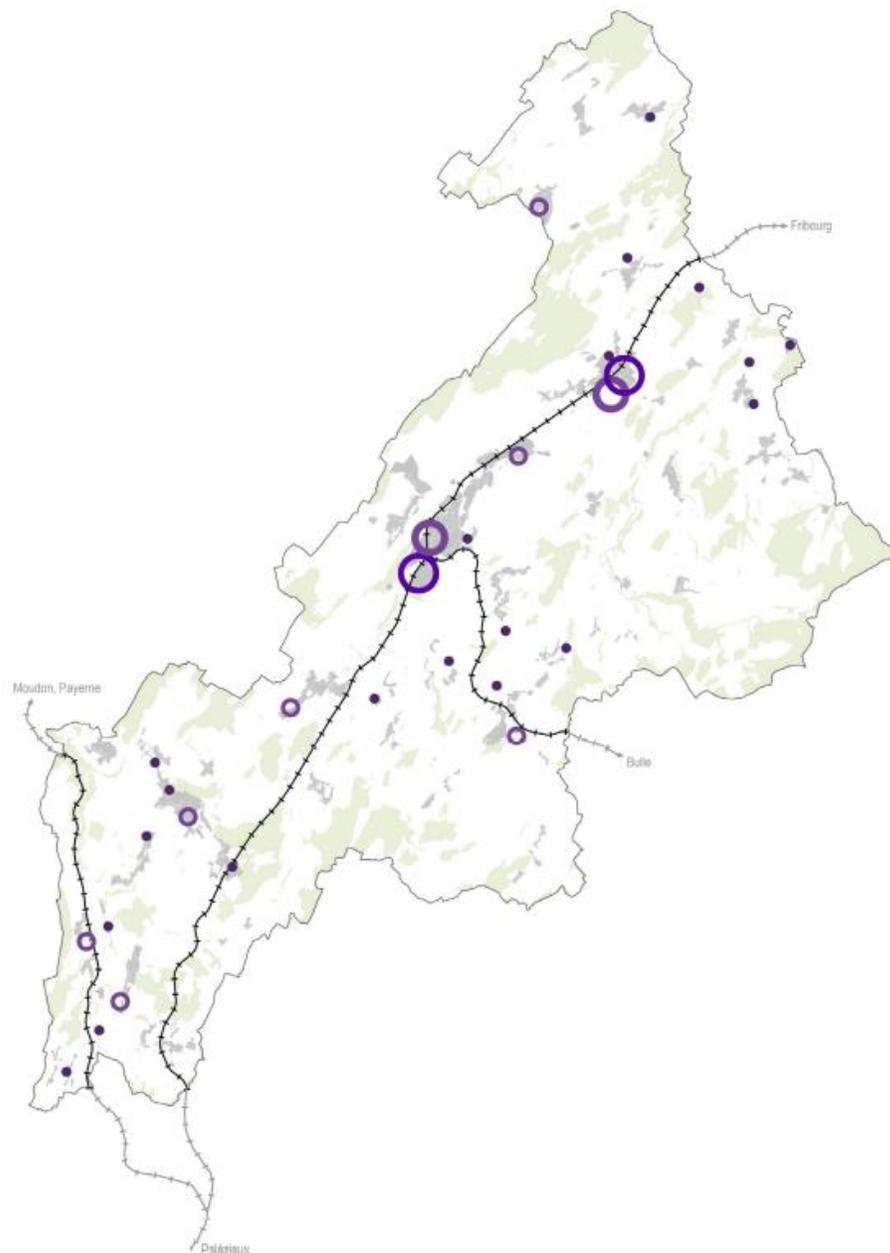
Zones d'activités locales

## Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

Près de deux tiers des emplois sont implantés dans les zones de centre et les zones mixtes. Une vision économique cohérente et durable doit donc veiller à ce qu'ils renforcent le centre des localités. Une boîte à outils est mise à disposition des communes afin de maintenir l'artisanat dans les villages. Le but est de conserver la fonction d'échange des centres de localité, d'offrir des possibilités de travailler à proximité de son domicile et maintenir des villages vivants tout au long de la journée.



Zones à bâtir



# Schéma directeur : mobilité

## Renforcer l'ossature ferroviaire

L'offre ferroviaire est améliorée vers Lausanne depuis Romont. La cadence journalière est augmentée et la gare de Vauderens est mieux desservie. Une nouvelle halte RE/RER est créée à Vuisternens-devant-Romont.

+++++ Lignes de train

## Développer des axes forts en bus

Les axes de bus structurants sont définis et l'offre y est améliorée. Le but est de renforcer le rabattement sur l'ossature ferroviaire et d'améliorer l'accessibilité des centres ainsi que la desserte des zones de développement. Une offre de base est maintenue sur les autres lignes, notamment pour les transports scolaires.

— Axes forts bus

- - - Variantes d'axes fort bus à étudier

— Lignes de bus

## Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

En renforçant leur accessibilité, les interfaces de transports deviennent plus attractives et rend les transports publics encore plus intéressants pour les pendulaires. Il s'agit également de soigner l'accessibilité pour les transports individuels motorisés et les vélos en développant une offre P+R et B+R adaptée à la région (en particulier dans les gares).

● Gares / interfaces

## Développer des activités et services aux interfaces

Afin de rendre les interfaces plus attractives, il est nécessaire d'y développer des activités et des services. Cela crée une opportunité de mieux intégrer les différentes activités dans la chaîne des déplacements quotidiens: aller faire ses courses ou chercher les enfants à la crèche sur le chemin de retour du travail par exemple. In fine, les trajets multimodaux gagnent en attractivité !

○ Périmètre d'accessibilité multimodale

## Favoriser le report modal vers des modes plus durables

Le développement des modes de transports plus durables comme l'électrification des véhicules ou la mobilité douce réduisent la dépendance à l'égard des transports individuels motorisés. Il s'agit dès lors de rendre ces alternatives les plus attractives possibles pour encourager les personnes à se déplacer autrement qu'en voiture. Un projet pilote est mené pour les transports à la demande dans les zones mal desservies.

## Éviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés

Le télétravail, les commerces de proximité, le covoiturage, les transports publics, etc. sont des mesures permettant de diminuer l'impact et le recours aux transports individuels motorisés.

— Routes cantonales

## Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales

Le but est de permettre à la population de se déplacer à vélo en toute sécurité sur les routes principales et secondaires. Pour cela, il est nécessaire d'identifier un réseau cyclable régional, complémentaire au réseau cyclable cantonal notamment pour mieux prendre en considération les différents profils et besoins des usagers.

## Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux (écoles, musées, etc.) depuis l'arrêt TP le plus proche

Le manque de sécurité pour les piétons sur certains tronçons a été relevé à plusieurs reprises. Marche et utilisation des transports publics sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre: si le trajet entre l'arrêt TP et la destination est sûr, l'attractivité des TP et de la marche est améliorée (par exemple pour les écoliers).

— Liaisons complémentaires au réseau cyclable cantonal, à valoriser / améliorer



# Schéma directeur : tourisme

## Développer des synergies avec l'offre des régions voisines

Les régions voisines, comme la Gruyère ou l'Arc lémanique, sont des pôles touristiques majeurs à l'échelle nationale et attirent de nombreux visiteurs. La Glâne entend profiter de cette attractivité pour se positionner comme un carrefour culturel et de loisirs entre ces régions en développant des synergies avec elles.

## Repenser Romont comme porte d'entrée de la Glâne

En train, Romont dispose d'un accès direct à la métropole lémanique et à la région Capitale suisse, à destination de Lucerne et à un aéroport international. En vélo et à pied, elle se situe sur des axes nationaux réputés. Romont fait donc office de premier contact entre le visiteur et le reste de la Glâne. Ainsi, elle est considérée comme le site pivot de la région et l'enjeu est d'y réussir une centralité pour les transports publics, la mobilité douce et le tourisme.

 Synergies avec les régions voisines

## Structurer une offre de mobilité douce, développant les possibilités de cyclotourisme et en créant des balades en boucle

Le réseau d'itinéraires de loisirs doit être étoffé et structuré afin de répondre aux attentes actuelles d'un public exigeant. Cela passe par l'intégration au réseau balisé *SuisseMobile* pour certains axes, par la création de boucles pour les piétons et cyclistes ou par la possibilité de recharger les vélos électriques.

 Route du Coeur

 Via Jacobi (chemin de Compostelle européen)

 Boucles pour piétons et cyclistes

## Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

En améliorant l'offre de bus le week-end vers et entre les centres touristiques régionaux, les visiteurs peuvent se déplacer d'un point à l'autre en transports publics et sont ainsi incités à prolonger leur séjour même s'ils ne sont pas motorisés. Par ailleurs, par la richesse et la diversité du patrimoine, se déplacer en Glâne en transports publics est une expérience qui vaut tout film promotionnel.

 Lignes de train

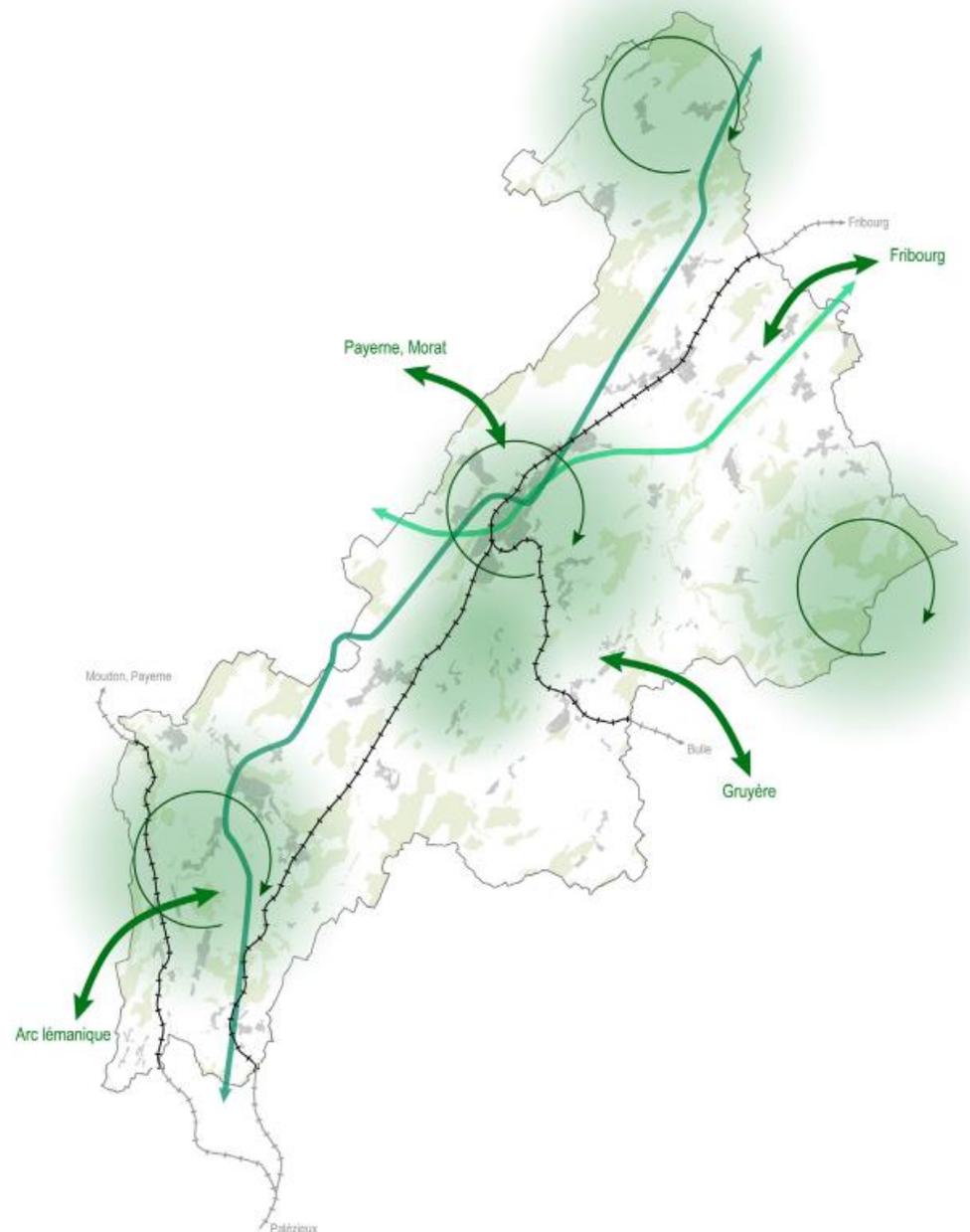
## Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse et de la population

Il existe déjà une offre relativement fournie en termes de loisirs et de culture dans la Glâne, qui doit être ponctuellement complétée. Il est nécessaire de mettre en valeur cette offre en améliorant la communication et l'information. Le but est de donner envie à la population, et surtout aux jeunes, de rester dans la région pour profiter d'une offre culturelle renforcée.

## Valoriser les produits du terroir, en appuyant les entreprises locales

La Glâne possède de nombreux produits du terroir. Certains sont désormais reconnus par une AOP. L'enjeu consiste à les valoriser, par exemple en créant une vitrine régionale ou en incitant les entreprises de la région à ouvrir leurs portes pour montrer les produits et le savoir faire de la Glâne. La Région veut se positionner comme carrefour des produits du terroir.

 Espace touristique

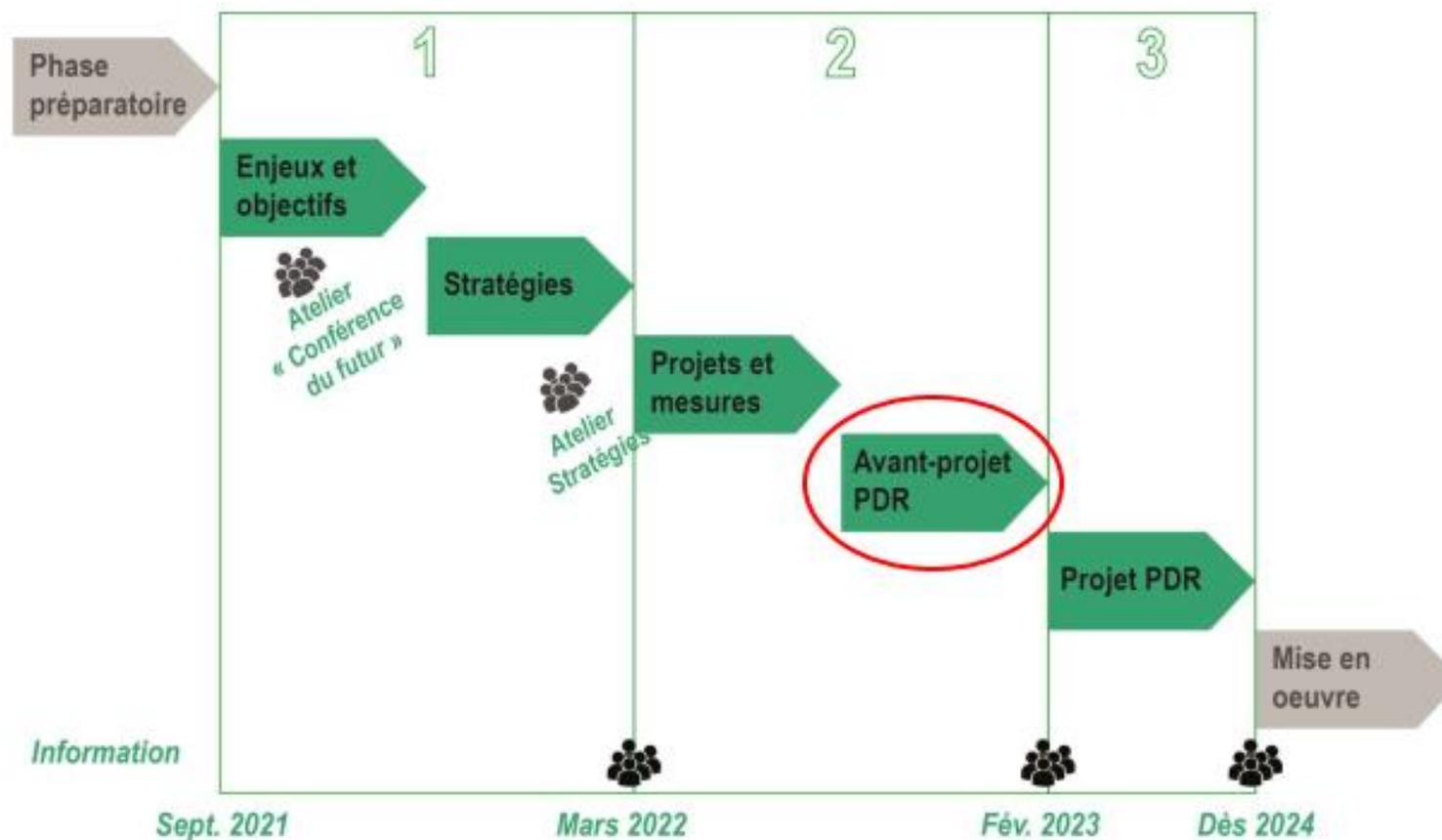




# **Volet opérationnel**



Construction d'un plan directeur régional



## Sur les cartes :

## Légende

## Zone à bâtir

-  Zone à bâtir
-  Zone d'intérêt général

## Zones d'activités

-  Secteur d'activités stratégique
-  Zone d'activités cantonale
-  Zone d'activités régionale
-  Zone d'activités locale

## Territoire d'urbanisation

-  Extension du PDCant conservée
-  Extension ajoutée (répondant aux critères du PDCant)
-  Extension ajoutée (ne répondant pas aux critères du PDCant)
-  Extension du PDCant supprimée / Zone à bâtir dézonée

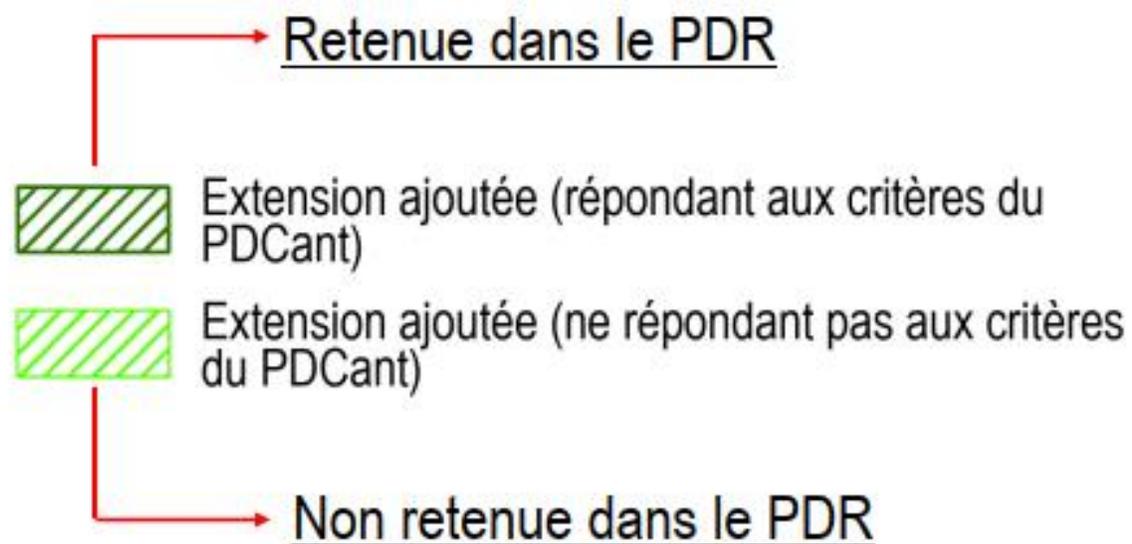


Direction d'extension du PDCant



La plupart des ajouts ne répondent pas au critère de la desserte.

## Territoire d'urbanisation



**Territoire d'urbanisation**

PDCant en vigueur (avant modifs)	Modifications				Etat après modifications	Bilan
	Conserver	Ajouter		Supprimer		
		Critères ✓	Critères X			
113,58	87,98	25,90	8,83	27,97	112,09	-0,49

→ Bilan final neutre

### **Gestion des zones d'activités :**

- Nouvelle compétence régionale :
  - Stratégie régionale des zones d'activités
  - Suivi de l'occupation des zones d'activités (SyZACT)
  - Gestion des zones d'activités

### **Type de zones d'activités**

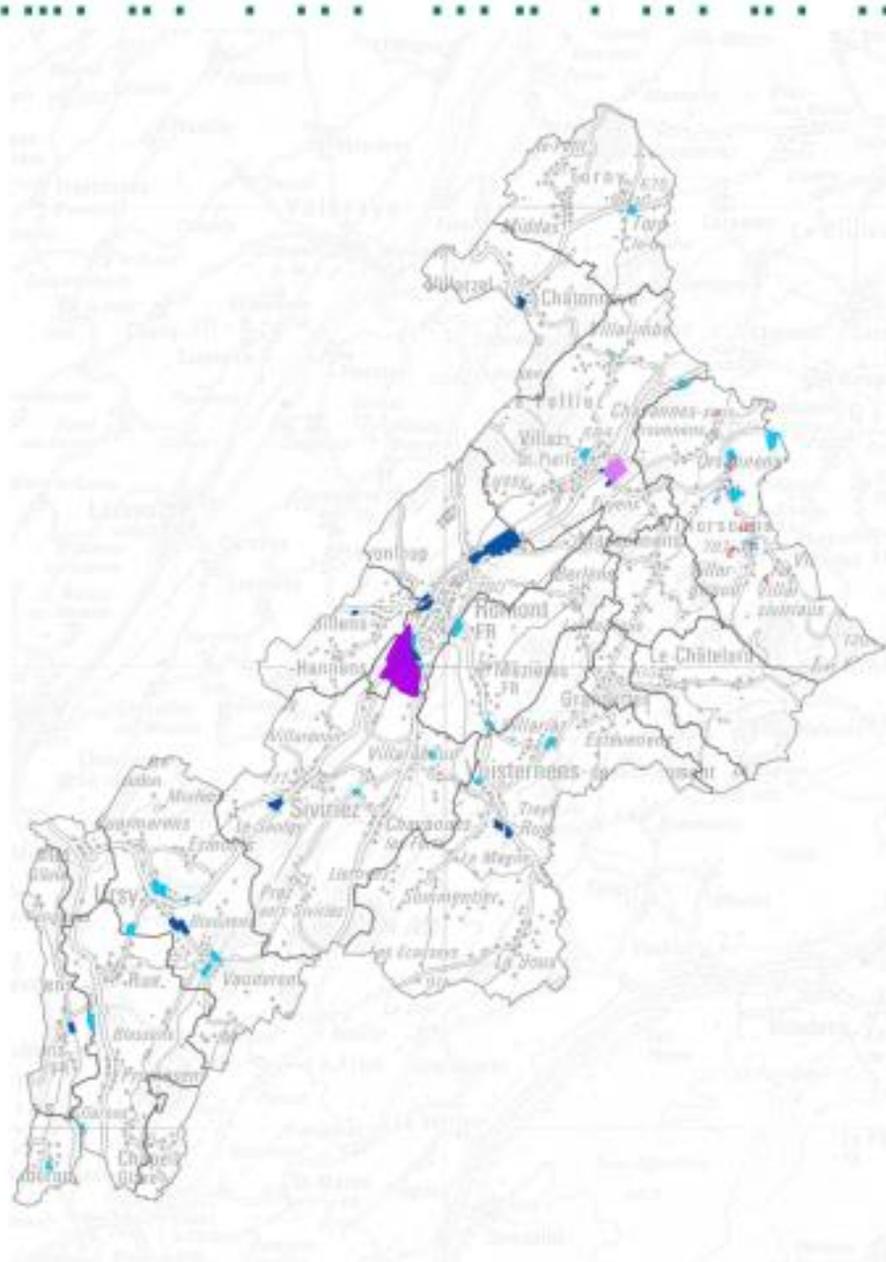
- Secteur stratégique et zone cantonale : gérés par le Canton
- Zone régionale : gérée par la Région et les Communes concernées
- Zone locale : gérée par les Communes, pas d'extension possible (sauf pour entreprises existantes)

**Pour rappel :**

- Première répartition par le Canton :

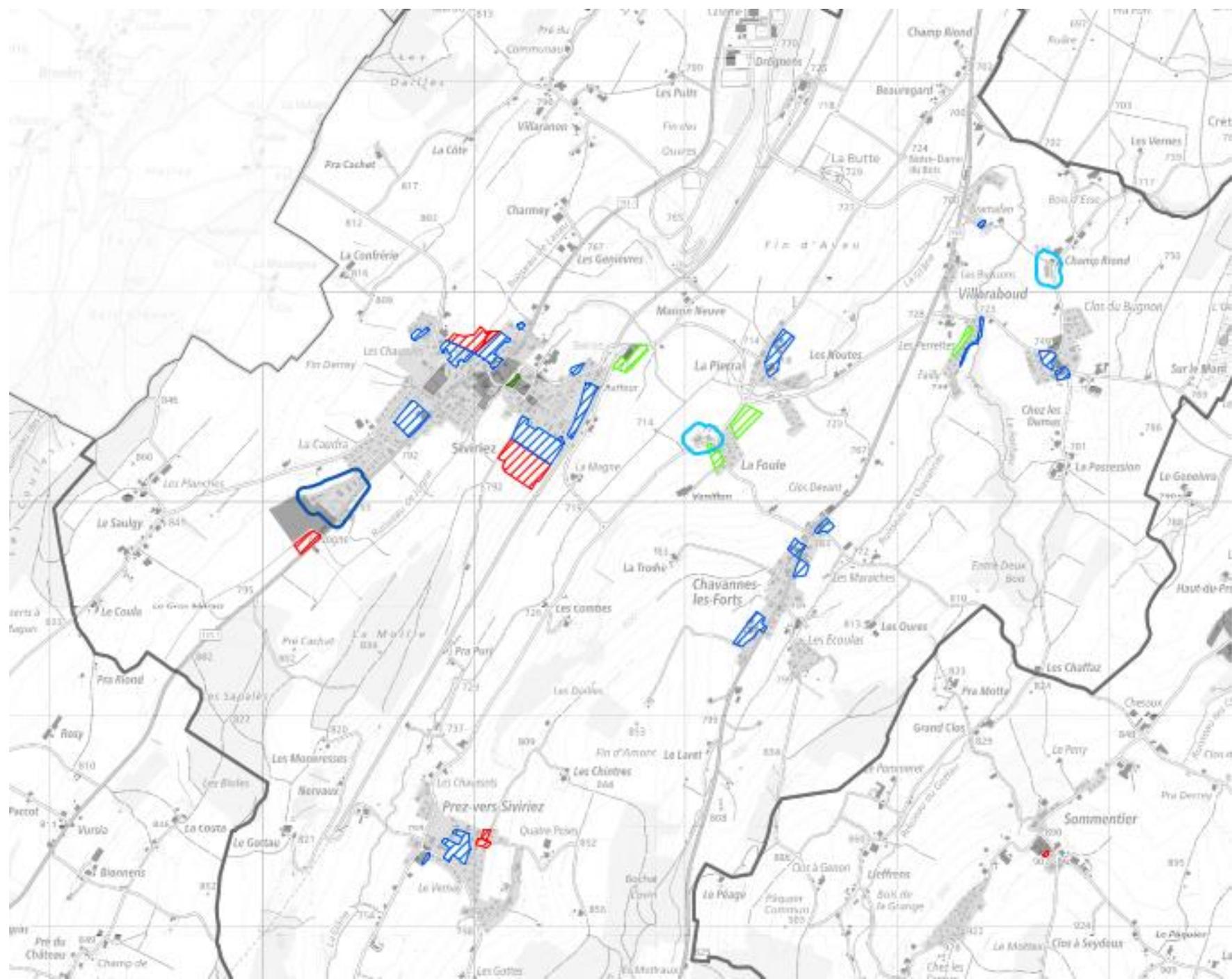
		Besoins	Réserves	Potentiel
	Secteurs stratégiques	10	4,1	5,9
	Zones cantonales	1,9	0,2	1,7
Autres zones	Zones régionales	11,7	11,0	0,7
	Zones locales			
	Total	23,63	15,40	8,23

- Répartition définitive par la Région en cours de discussion
  - Analyse de chaque zone d'activités selon les critères du PDCant
  - Env. 12 zones régionales répondant aux critères de zones régionales
  - Réserver le faible potentiel d'extension (0,7 ha) à deux zones régionales prioritaires -> les surfaces récupérées par la Région se rajoutent à ce potentiel, env. 6 ha.



## Légende

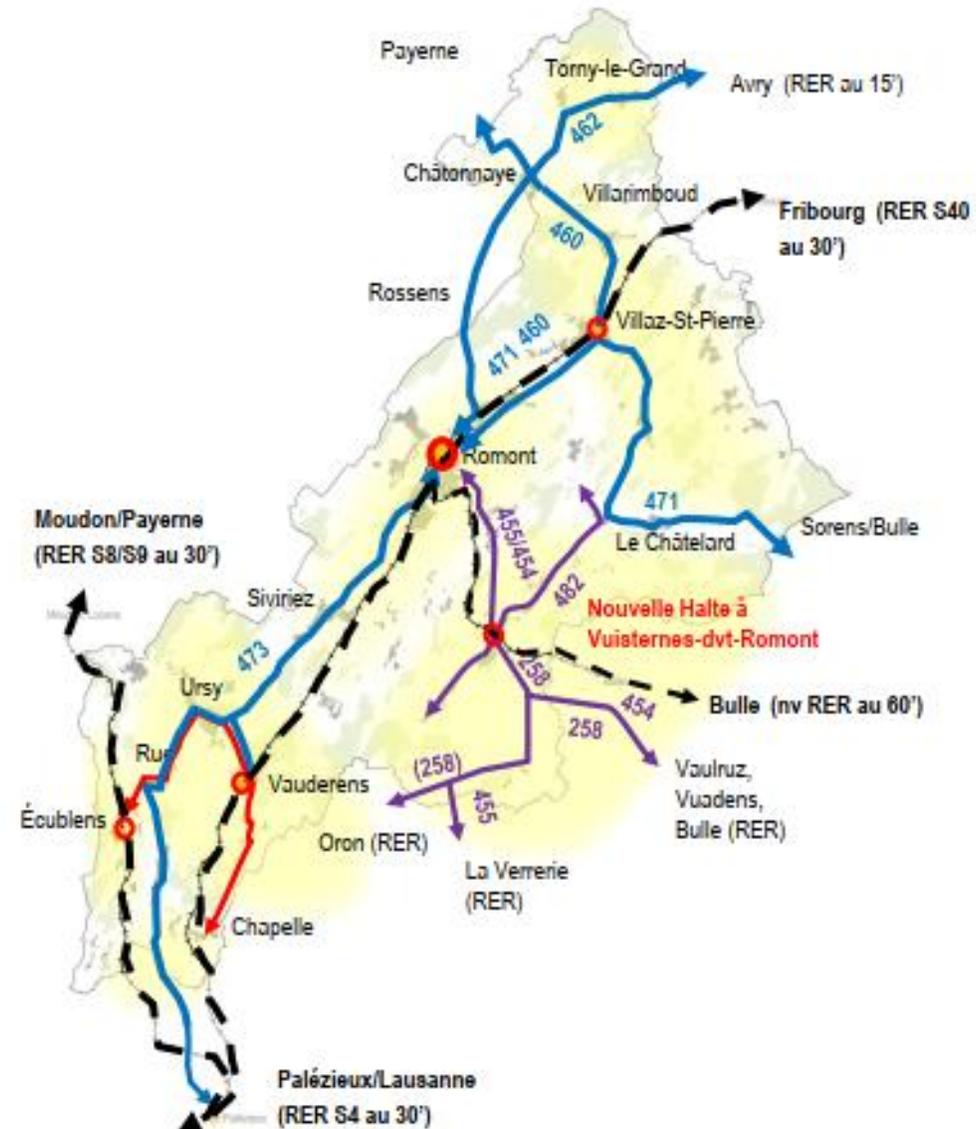
-  Secteur d'activités stratégique
-  Zone d'activités cantonale
-  Zone d'activités régionale
-  Zone d'activités locale



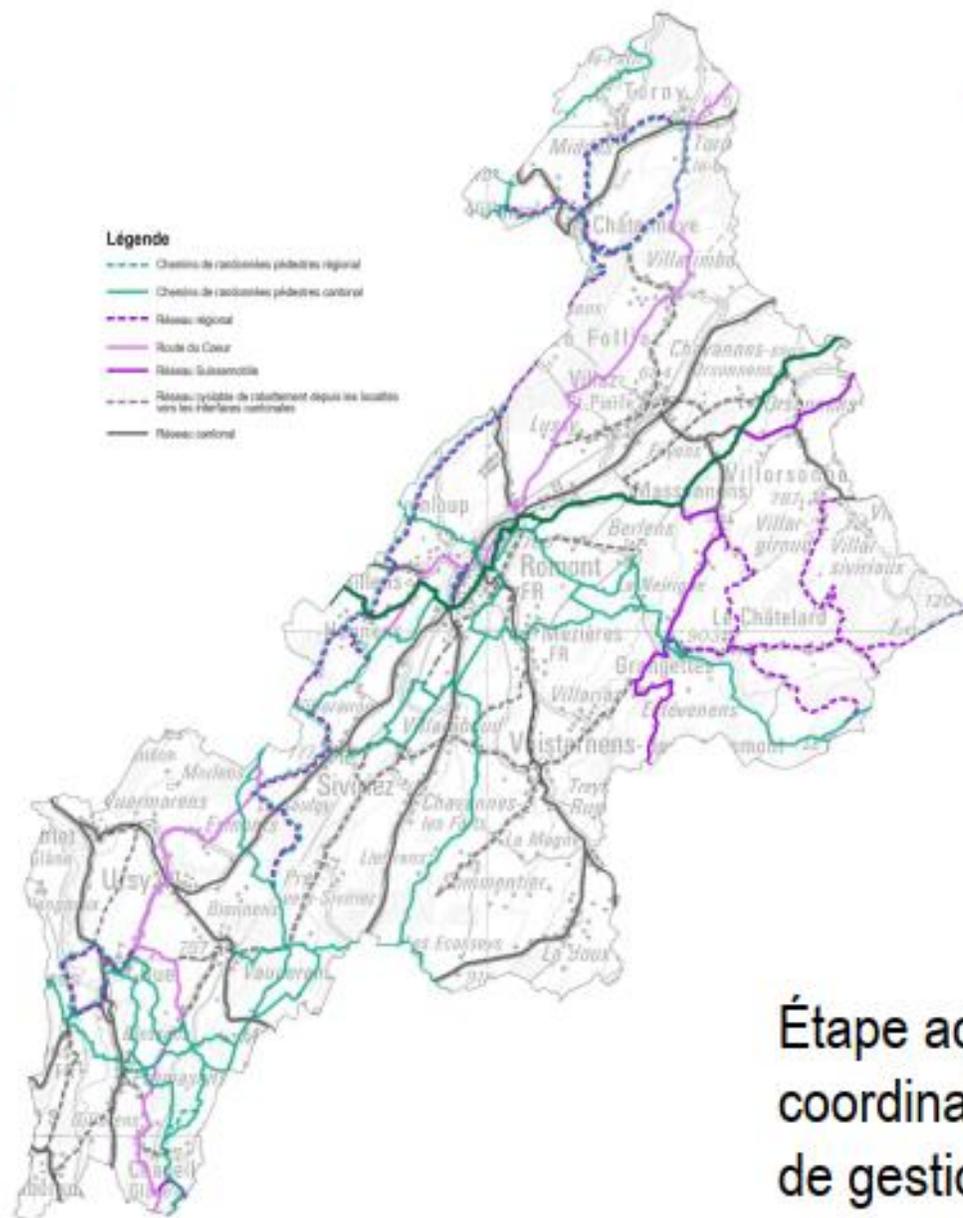
## Transports publics

Stratégie en deux étapes :

1. Renforcement de l'ossature ferroviaire et amélioration du réseau de bus
2. Réouverture de la gare de Vuisternens-devant-Romont et renforcement du rabattement des bus sur la gare



## Mobilité douce



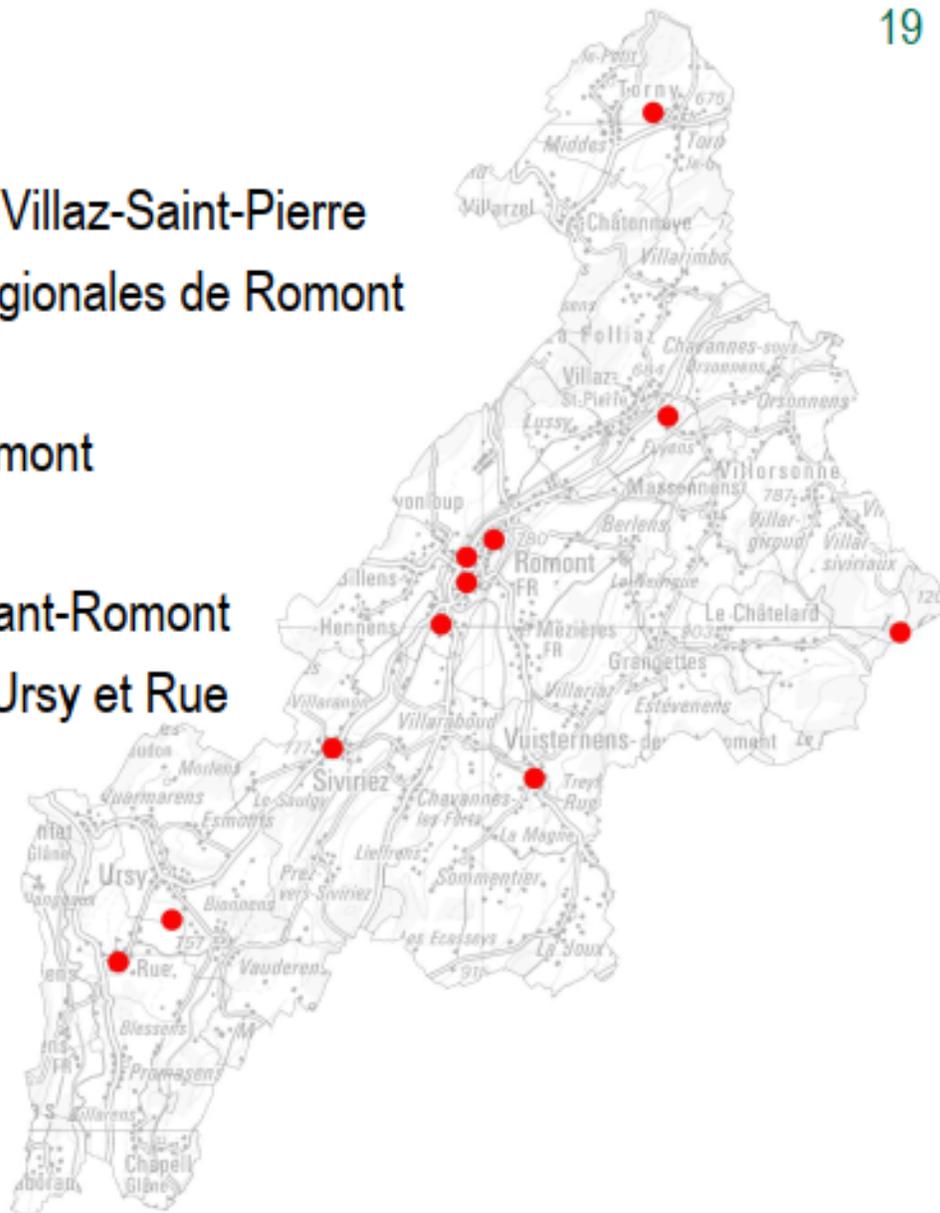
Étape actuelle :  
coordination avec le plan  
de gestion des forêts

.....

## **Pourquoi des projets phares ?**

- Ils nécessitent une coordination à l'échelle de la région.
- Ils touchent plusieurs thématiques (mobilité, tourisme, etc.).
- Ils sont en cours de développement, leur réalisation est prévue dans les 10 prochaines années.

- Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre
- Secteur stratégique et zones d'activités régionales de Romont
- Requalification de la gare de Romont
- Une nouvelle identité en vieille ville de Romont
- Campus d'Arruffens
- Interface multimodale de Vuisternens-devant-Romont
- Triangle de développement : Vauderens, Ursy et Rue
- Pôle touristique du Gibloux
- Musée d'art contemporain à Middel
- Pôle touristique de Rue
- Pôle touristique et religieux de Siviriez



1. **Campus d'Arruffens**
2. **Zones d'activités cantonale et régionale à Villaz-Saint-Pierre**
3. **Requalification de la gare de Romont**
4. **Pôle touristique du Gibloux**
5. **Triangle de développement : Vauderens, Ursy et Rue**

---

# Vision : gouvernance et communication



## G1 : Une région organisée pour maîtriser son développement

La nouvelle planification régionale ne s'arrête pas avec l'entrée en vigueur du PDR. Au contraire, c'est le commencement d'une nouvelle manière de travailler. Une structure forte est nécessaire pour réaliser les différentes tâches attribuées à la région. La Glâne aura ainsi les moyens de mettre en oeuvre sa vision.

### Stratégies

- Mettre en place la structure de mise en oeuvre du PDR
- Améliorer la communication

# En résumé, pour la Commune de Siviriez:

- **Territoire d'urbanisation:**

- les zones superflues ont été supprimées
- Des zones supplémentaires ont été proposées
- La plupart des zones proposées ne répondent pas aux critères fédéraux et cantonaux pour être mises en zone, mise à part une zone de centre-village. La zone de la déchetterie fera l'objet d'un argumentaire spécifique.

- **Zone d'activité**

- Deux parcelles en zone d'intérêt général de La Caudra ont été proposées en zone d'activité

- **Mobilité**

- Un renforcement des bus reliant Vuisternens à Ursy-Vauderens, passant par la Commune de Siviriez, fait partie du PDR.

- **Tourisme**

- **Projet phare: Pôle touristique et religieux de Siviriez**



Commune de Siviriez

# **Annexe 3**

# **Modification partielle du**

# **Plan d'Aménagement local**

# **(PAL)**



# **7. Modification partielle du Plan d'aménagement local de la Commune de Siviriez**



# Diagnostic du tissu bâti





Commune de Siviriez

Etude villages et hameaux - Secteur Siviriez village

Typologie de la zone centre village

14 septembre 2022  
Echelle 1:5000

Légende

- Typologie**
- ▭ Secteur (n°)
- Projets de construction**
- Bien intégré
  - Neutre
  - Perturbant
- Réserves en zone centre village**
- ▭ libre
  - ▭ partiellement libre
- Périodes de construction des bâtiments**
- Période avant 1919
  - Période de 1919 à 1945
  - Période de 1946 à 1960
  - Période de 1961 à 2000
  - Période à partir de 2001
- Amenagement du territoire**
- Zone centre village (CV)
  - Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
  - Zone résidentielle faible densité (R1)
  - Zone mixte (RA)
  - Zone d'activité (ACT)
  - Zone d'intérêt général (IG)
  - Zone de verdure (VE)
  - Autres zones
- Périmètre de protection du site construit**
- ▭ Périmètre de protection du site construit (secteur Chavannes-les-Forts)
  - ▭ Périmètre de protection du site construit (autres secteurs)
- Desserte TP**
- ▭ Desserte TP ABC
  - ▭ Desserte TP D
  - ▭ Desserte TP E
- Autres**
- Bâtiment et autre construction
  - Bâtiment projeté
  - ▭ Limite\_comm

Révisé: 2022 / jn  
Document: 8\_Biogenèse\_et\_analyse  
Format: A3



Commune de Siviriez

Etude villages et hameaux - Secteur Siviriez village

## Typologie de la zone centre village

14 septembre 2022

Echelle 1:5'000

### Légende

#### Typologie

 Secteur (n°)

#### Projets de construction

-  Bien intégré
-  Neutre
-  Perturbant

#### Réserves en zone centre village

-  libre
-  partiellement libre

#### Périodes de construction des bâtiments

-  Période avant 1919
-  Période de 1919 à 1945
-  Période de 1946 à 1980
-  Période de 1981 à 2000
-  Période à partir de 2001

## Aménagement du territoire

-  Zone centre village (CV)
-  Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
-  Zone résidentielle faible densité (R1)
-  Zone mixte (RA)
-  Zone d'activité (ACT)
-  Zone d'intérêt général (IG)
-  Zone de verdure (VE)
-  Autres zones
-  Périmètre de protection du site construit (secteur Chavannes-les-Forts)
-  Périmètre de protection du site construit (autres secteurs)
-  Desserte TP ABC
-  Desserte TP D
-  Desserte TP E
- Autres**
-  Bâtiment et autre construction
-  Bâtiment projeté
-  Limite\_comm

.....

**Secteurs n°1 - Noyaux villageois**

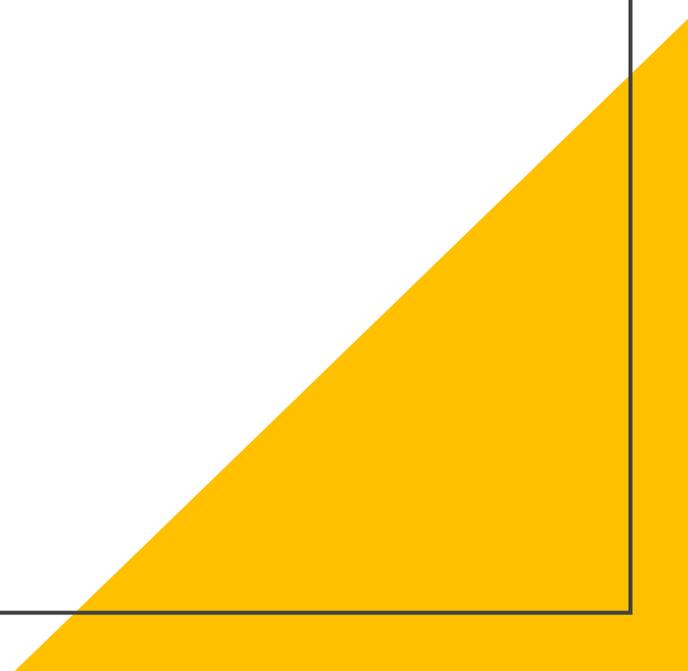
Siviriez, Prez-vers-Siviriez

**Type** : tissu ancien dense et mixte, composé de bâtiments agricoles et maison villageoises, avec quelques constructions récentes

**Implantations, volumétries** : implantation en bordure de route, parfois légèrement en retrait, volumétries importantes avec décrochement (pignon secondaire) et variation des hauteurs (R+1 à R+3)

**Toitures** : toiture à pans en majorité, 2 pans avec pignon secondaire, orientation du faite parallèle à la rue

**Aménagements extérieurs** : accès côté rue et jardins à l'arrière, ou accès et jardins latéraux aux bâtiments, aménagements extérieurs ouverts sur la rue



## Secteurs n°1 - Noyaux villageois

Siviriez

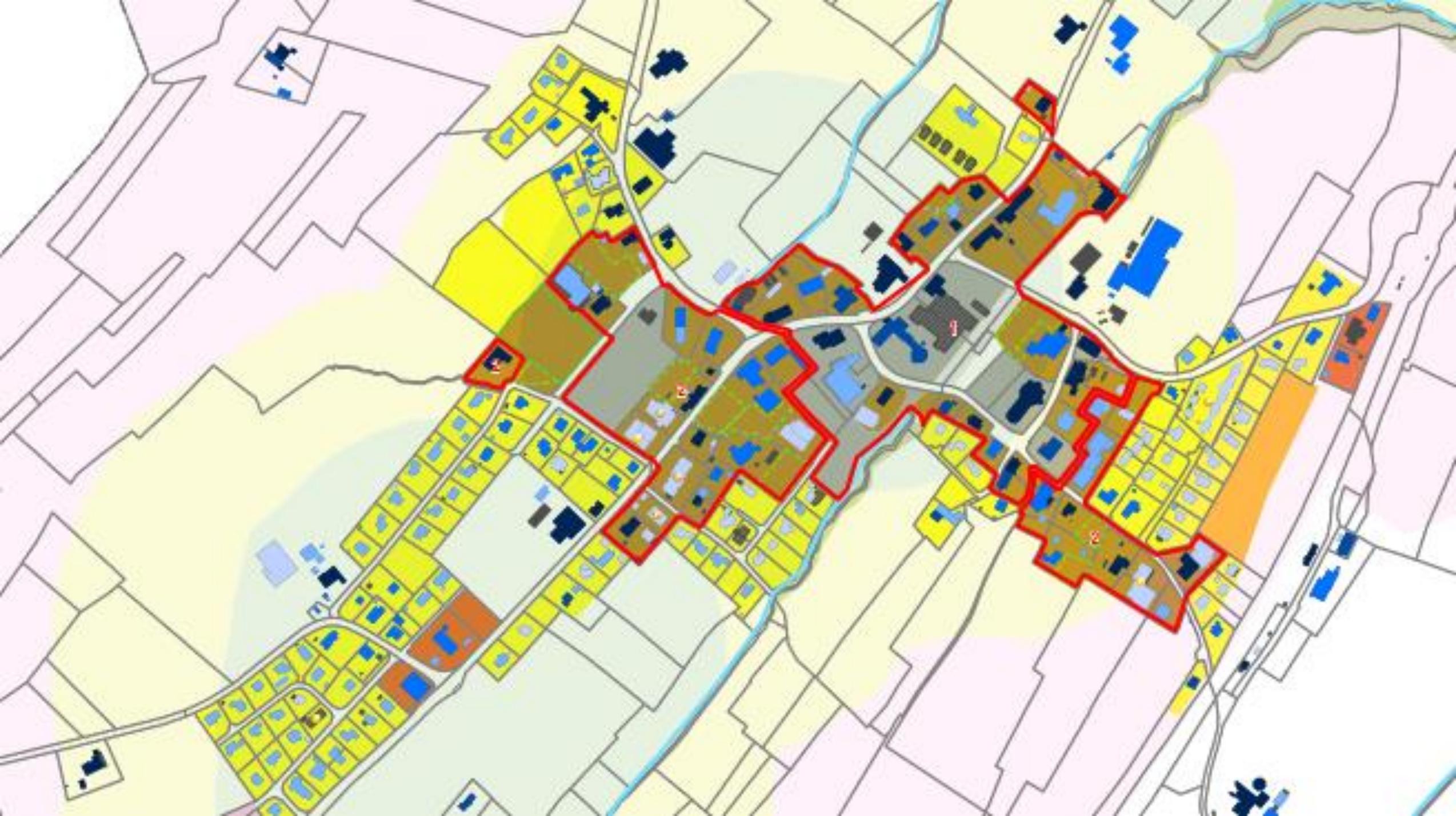


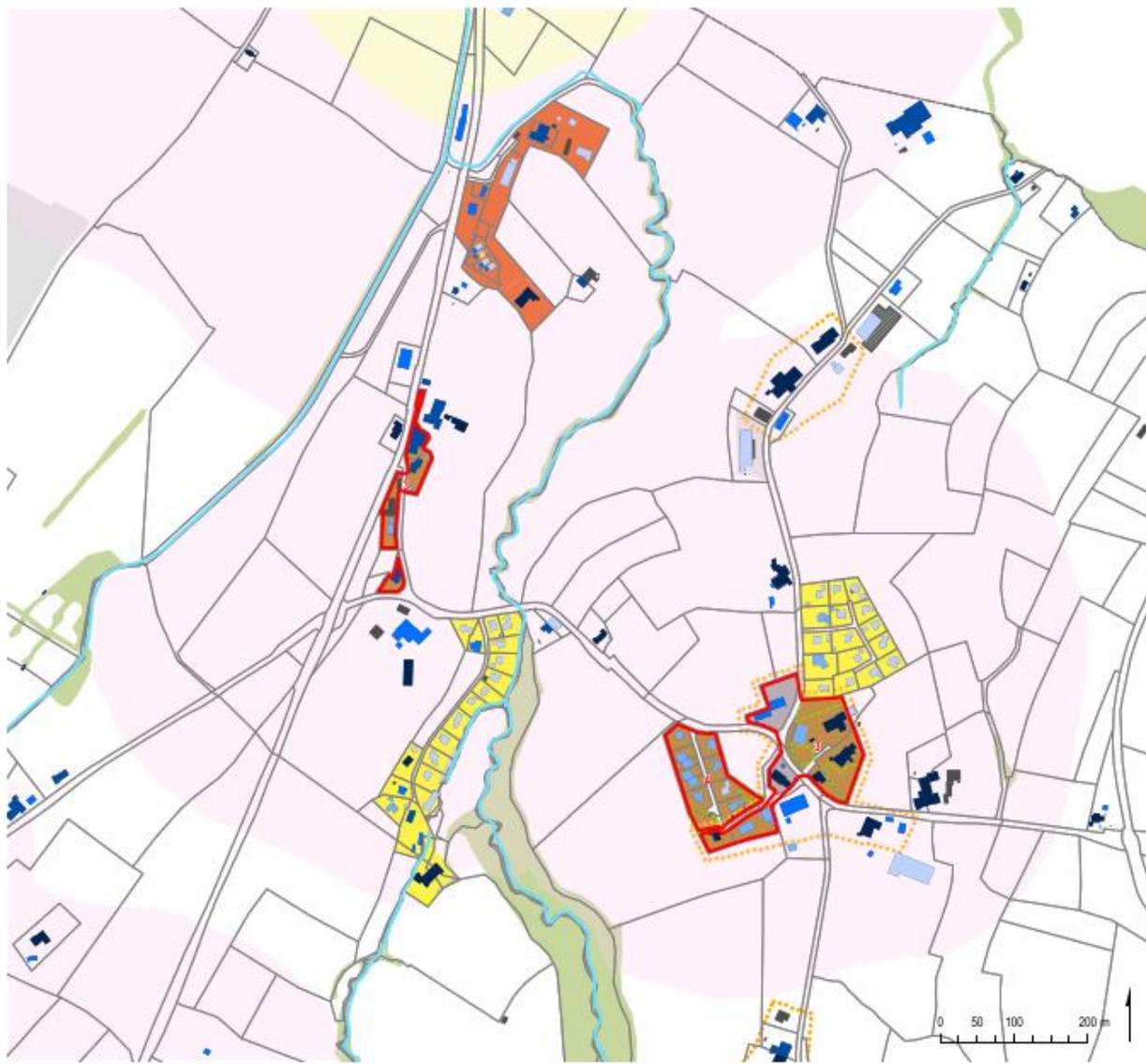
Prez-vers-Siviriez



**Synthèse des qualités et défauts de la zone CV**

Caractéristiques	Qualités	Défauts
Implantation	en bordure de route ou légèrement en retrait, structurant la rue	fortement en retrait, pas de lien à la rue
Volumétrie	importante (proportion d'une ferme) avec hauteur modérée, tissu bâti cohérent dans son ensemble et diversifié dans le détail (décrochements, pignons secondaires)	trop faible ou trop élevée, monolithique ou fortement déstructurée
Toiture	à pans, orientation du faite parallèle voire perpendiculaire à la route	plate, orientation sans rapport à la route
Aménagement extérieurs	Végétalisés, ouverts sur l'espace environnant (pas de barrière visuelle) et non morcelé, accès côté rue dimensionné de manière modeste	trop minéraux, accès surdimensionnés, importants mouvements de terrain, «entre-soi» et barrières visuelles





Commune de Sivriez

Etude villages et hameaux - Secteur Villaraboud

Typologie de la zone centre village

14 septembre 2022  
Echelle 1:5000

Légende

Typologie

■ Secteur (n°)

Projets de construction

- Bien intégré
- Neutre
- Perturbant

Réserves en zone centre village

- libre
- partiellement libre

Périodes de construction des bâtiments

- Période avant 1919
- Période de 1919 à 1945
- Période de 1946 à 1980
- Période de 1981 à 2000
- Période à partir de 2001

Aménagement du territoire

- Zone centre village (CV)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone mixte (RA)
- Zone d'activité (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone de verdure (VE)
- Autres zones

■ Périmètre de protection du site construit (secteur Charvannes-les-Forts)

■ Périmètre de protection du site construit (autres secteurs)

■ Desserte TP ABC

■ Desserte TP D

■ Desserte TP E

Autres

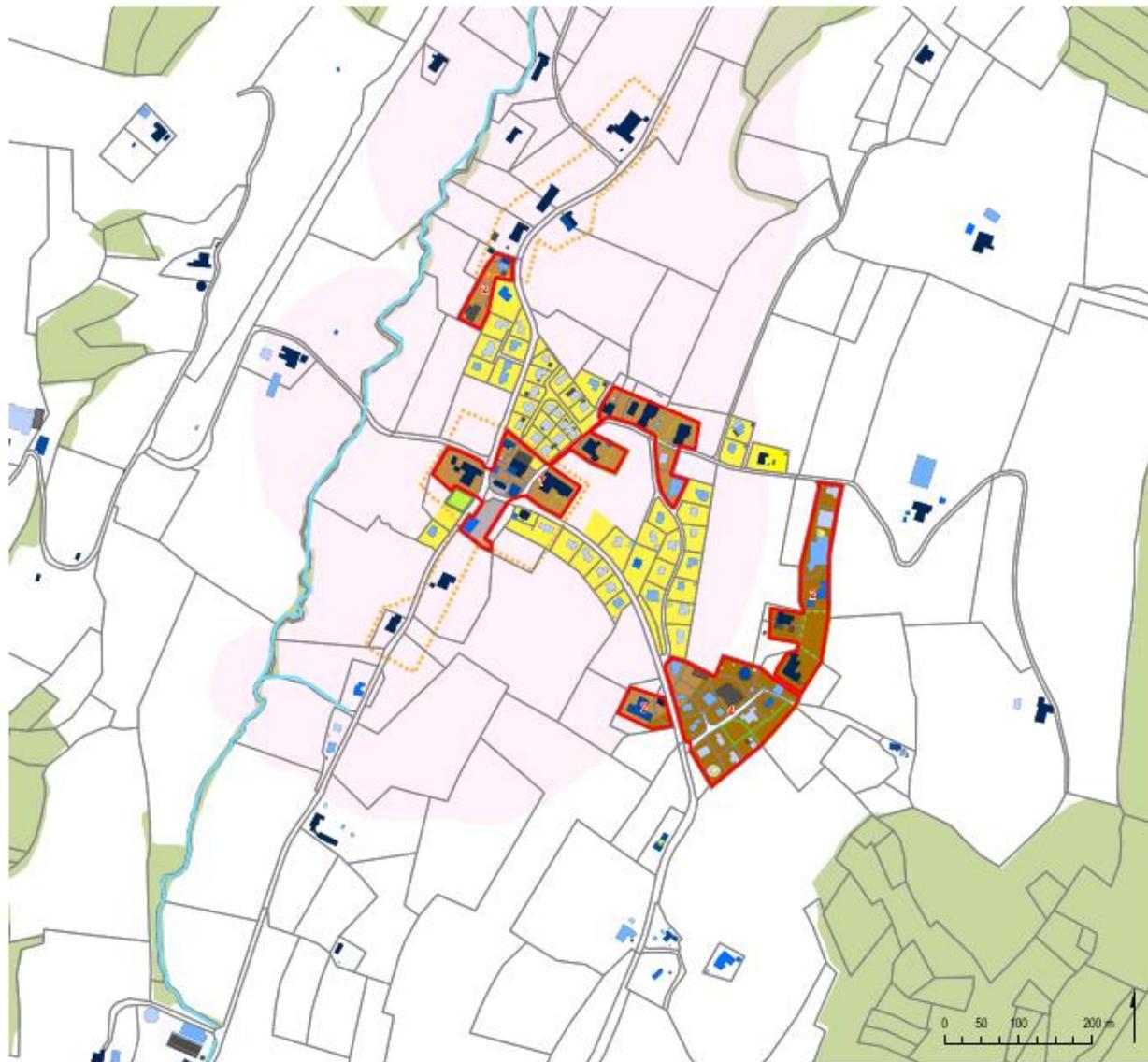
■ Bâtiment et autre construction

■ Bâtiment projeté

■ Limite comm.

Membre : 2020 / ps  
Document : E\_inqgis\_rdv\_analyse  
Format : A3

ARCHAM ET PARTENAIRES SA



Commune de Siviriez

Etude villages et hameaux - Secteur Prez-vers-Siviriez

### Typologie de la zone centre village

14 septembre 2022  
Echelle 1:5000

#### Légende

- Typologie**
- Secteur (n°)
- Projets de construction**
- Bien intégré
  - Neutre
  - Perturbant
- Réserves en zone centre village**
- libre
  - partiellement libre
- Périodes de construction des bâtiments**
- Période avant 1919
  - Période de 1919 à 1945
  - Période de 1946 à 1980
  - Période de 1981 à 2000
  - Période à partir de 2001
- Aménagement du territoire**
- Zone centre village (CV)
  - Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
  - Zone résidentielle faible densité (R1)
  - Zone mixte (RA)
  - Zone d'activité (ACT)
  - Zone d'intérêt général (IG)
  - Zone de verdure (VE)
  - Autres zones
- Périmètre de protection du site construit (secteur Chavannes-les-Forts)**
- 
- Périmètre de protection du site construit (autres secteurs)**
- 
- Desserte TP ABC**
- 
- Desserte TP D**
- 
- Desserte TP E**
- 
- Autres**
- Bâtiment et autre construction
  - Bâtiment projeté
  - Limite\_comm

Miscel : 220 r/pa  
Document : 8\_diagnostics\_de\_analyse  
Format : A3



Commune de Sivriez

Etude villages et hameaux - Secteur Chavannes-les-Forts

### Typologie de la zone centre village

14 septembre 2022  
Echelle 1:5000

#### Légende

##### Typologie

▭ Secteur (n°)

##### Projets de construction

- Bien intégré
- Neutre
- Perturbant

##### Réserves en zone centre village

- ▭ libre
- ▭ partiellement libre

##### Périodes de construction des bâtiments

- Période avant 1919
- Période de 1919 à 1945
- Période de 1946 à 1980
- Période de 1981 à 2000
- Période à partir de 2001

##### Aménagement du territoire

- Zone centre village (CV)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone mixte (RA)
- Zone d'activité (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone de verdure (VE)
- Autres zones

⋯ Périimètre de protection du site construit (secteur Chavannes-les-Forts)

⋯ Périimètre de protection du site construit (autres secteurs)

▭ Desserte TP ABC

▭ Desserte TP D

▭ Desserte TP E

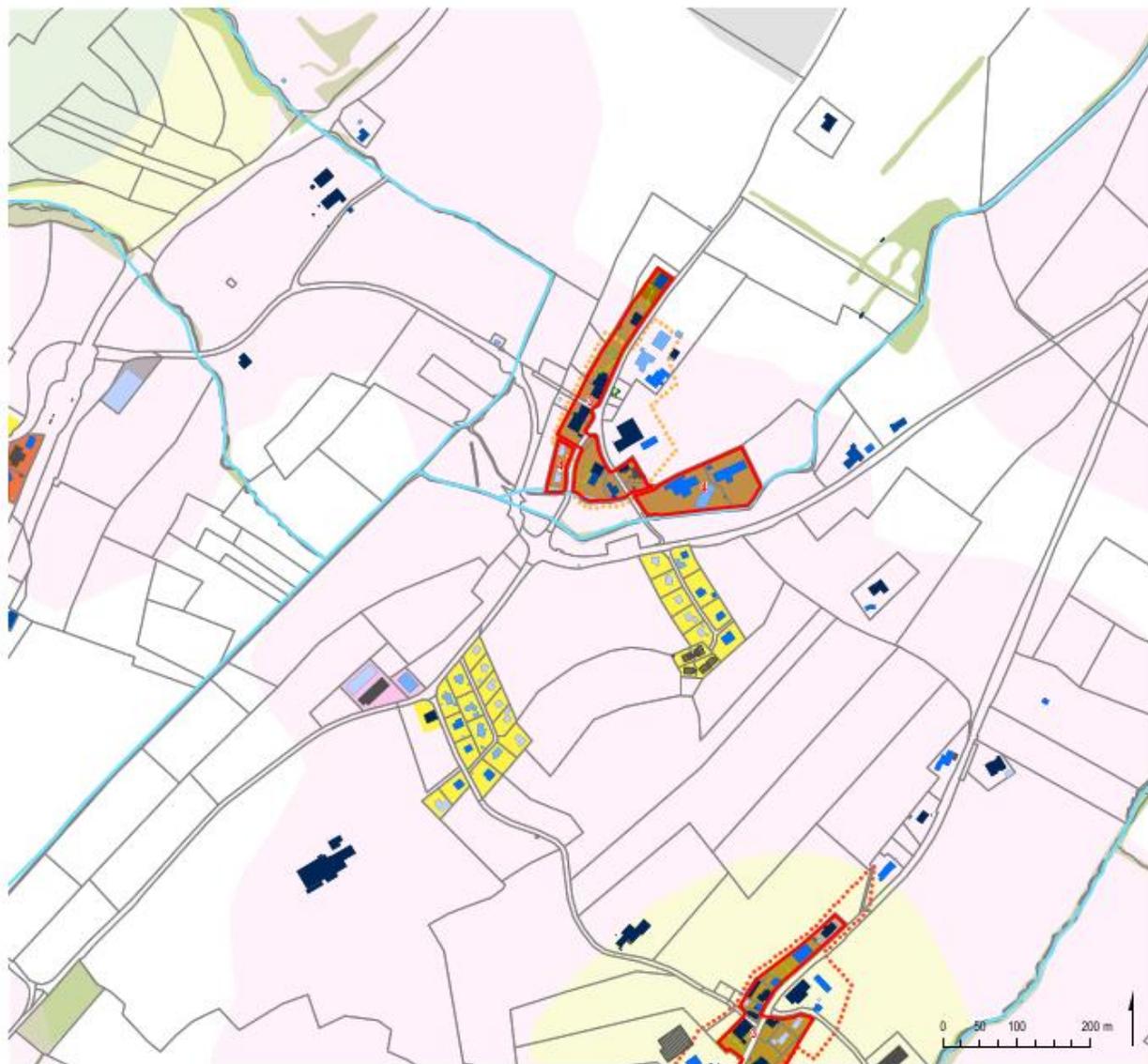
##### Autres

- Bâtiment et autre construction
- Bâtiment projeté
- ▭ Limite comm



Version : 2023 / ps  
Document : E\_diagnostics\_et\_analyse  
Format : A3

ARCHAM ET PARTENAIRES SA



Commune de Sivriez

Etude villages et hameaux - Secteur La Pierraz

### Typologie de la zone centre village

14 septembre 2022  
Echelle 1:5000

#### Légende

##### Typologie

■ Secteur (n°)

##### Projets de construction

● Bien intégré

● Neutre

● Perturbant

##### Réserves en zone centre village

■ libre

■ partiellement libre

##### Périodes de construction des bâtiments

■ Période avant 1919

■ Période de 1919 à 1945

■ Période de 1946 à 1980

■ Période de 1981 à 2000

■ Période à partir de 2001

##### Aménagement du territoire

■ Zone centre village (CV)

■ Zone résidentielle moyenne densité (RMD)

■ Zone résidentielle faible densité (R1)

■ Zone mixte (RA)

■ Zone d'activité (ACT)

■ Zone d'intérêt général (IG)

■ Zone de verdure (VE)

■ Autres zones

●●● Périmètre de protection du site construit (secteur Charvannes-les-Forts)

●●● Périmètre de protection du site construit (autres secteurs)

■ Desserte TP ABC

■ Desserte TP D

■ Desserte TP E

##### Autres

■ Bâtiment et autre construction

■ Bâtiment projeté

■ Limite comm

Membre : Z203 / ps  
Document : 6\_diagnostics\_et\_analyse  
Format : A3

ARCHAM ET PARTENAIRES SA



**Définition des réserves en zone CV**

### Définition des réserves

- Terrains complètement libres
- Terrains partiellement libres : min. 300 m<sup>2</sup> et 20 m de large
- Terrains sous-utilisés : terrains bâtis, avec potentiel constructible résiduel (comptabilisé à 1/3)

Ne sont pas considérés comme réserves :

- Equipements et aménagements tels que places de jeux et espaces verts, jardins très aménagés, accès et stationnement
- Terrains soumis à des mesures de protection patrimoniales
- Terrains non-constructibles (dangers naturels, espace réservé aux eaux, etc.)





# Diagnostic de la zone CV



**Densités réglementaires et estimation des densités effectives**

<b>Secteur</b>	<b>IBUS réglementaire</b>	<b>IBUS effectif</b>
Siviriez village	1.3 1.5 (bonus stationnement)	0.63
Prez-vers-Siviriez		0.61
La Pierraz		0.44
Chavannes-les-Forts		0.66
Villaraboud		0.46
Les Buissons		0.71
<b>COMMUNE</b>		<b>0.60</b>

- Densités effectives faibles (< IBUS R1)
- Composition du tissu bâti en zone CV : maisons villageoises mais également fermes et ruraux (peu de SP), maisons individuelles, etc.

Données de base : BDMO, hauteur des bâtiments (SeCA 2016)

**Densités habitants-emplois (HE)**

<b>Secteur</b>	<b>Population nb. <u>Hab</u></b>	<b>Emplois (pondérés)* EPT</b>	<b>Surface ZB m2</b>	<b>Surface ZB ha</b>	<b>HE/ha</b>
Siviriez village	540	92	108 835	10.9	58
Prez-vers-Siviriez	161	24	56258	5.6	33
La Pierraz	50	26	25621	2.6	30
Chavannes-les-Forts	145	13	60958	6.1	26
Villaraboud	57	6	23702	2.4	27
Les Buissons	22	2	3114	0.3	77
<b>COMMUNE</b>	<b>975</b>	<b>163</b>	<b>278 488</b>	<b>27.8</b>	<b>41</b>

- Densité-cible pour les localités en priorité IV (PDCant) : 35 HE/ha
- Siviriez : caractère plus urbain, développement en lien avec la gare  
Autres villages / hameaux : caractère plus rural, volumes agricoles

Données de base : STATPOP (2020), STATENT (2019), précision relative !

## Potentiel des réserves

	<i>Surface m2</i>	<i>SP potentielle m2 IBUS 1.3</i>	<i>HE suppl. IBUS 1.3</i>
<b>Terrains libres et partiellement libres</b>	38'075	49'496	594
<b>Terrains sous-utilisés</b>	-	29'331	440
<b>TOTAL</b>	<b>38'075</b>	<b>78'827</b>	<b>1'034</b>

- Scénario de croissance pour Siviriez (PDCant) : + 350 habitants / + 66 emplois  
= **env. 415 HE supplémentaires à 2035**
- Potentiel des terrains sous-utilisés élevé : les terrains ne sont pas toujours construits selon une typologie villageoise

# Définition des réserves en zone R1

---



### Définition des réserves

- Terrains complètement libres
- Terrains partiellement libres : min. 300 m<sup>2</sup> et 20 m de large
- Terrains sous-utilisés : terrains bâtis, avec potentiel constructible résiduel (comptabilisé à 1/3)

Ne sont pas considérés comme réserves :

- Equipements et aménagements tels que places de jeux et espaces verts, jardins très aménagés, accès et stationnement
- Terrains soumis à des mesures de protection patrimoniales
- Terrains non-constructibles (dangers naturels, espace réservé aux eaux, etc.)



# Diagnostic de la zone R1



## Densités réglementaires et estimation des densités effectives

Secteur	IBUS réglementaire	IBUS effectif
Siviriez village	0.7 habitat individuel 0.9 habitat groupé	0.31
Prez-vers-Siviriez		0.29
La Pierraz		0.33
Chavannes-les-Forts		0.38
Villaraboud		0.35
<b>COMMUNE</b>		<b>0.32</b>

- Densités effectives faibles (moitié de l'IBUS réglementaire)
- Zone R1 construite selon la typologie d'une « zone villa traditionnelle » :  
Terrain d'env. 1000 m<sup>2</sup>  
1 maison individuelle, 1-2 niveaux,  
Aménagements extérieurs généreux

**Densités habitants-emplois (HE)**

<i>Secteur</i>	<i>Population nb. Hab</i>	<i>Emplois (pondérés)* EPT</i>	<i>Surface ZB ha</i>	<i>HE/ha</i>
Siviriez village	368	12	15.6	24
Prez-vers-Siviriez	159	6	5.3	31
La Pierraz	83	4	2.8	31
Chavannes-les-Forts	62	2	1.7	37
Villaraboud	127	15	3.8	38
<b>COMMUNE</b>	<b>799</b>	<b>39</b>	<b>29.3</b>	<b>29</b>

- Faible mixité
- Densité-cible pour les localités en priorité IV (PDCant) : 33 HE/ha

Données de base : STATPOP (2020), STATENT (2019), précision relative !

## Potentiel des réserves

	<i>Surface m2</i>	<i>SP potentielle m2 IBUS 0.7</i>	<i>HE suppl. IBUS 0.7</i>	<i>SP potentielle m2 IBUS 0.9</i>	<i>HE suppl. IBUS 0.9</i>
<b>Terrains libres et partiellement libres</b>	28'793	20'178	242	25'945	311
<b>Terrains sous-utilisés</b>	-	7'600	114	28'450	427
<b>TOTAL</b>	<b>38'075</b>	<b>27'778</b>	<b>356</b>	<b>36'904</b>	<b>738</b>

- Scénario de croissance pour Siviriez (PDCant) : + 350 habitants / + 66 emplois  
= **env. 415 HE supplémentaires à 2035**
- Potentiel des terrains sous-utilisés élevé :  
faible densité des constructions existantes mais pas de potentiel pour de nouvelle construction (aménagement extérieur, implantation, etc.)
- ▶ A nuancer : dépend de la volonté des propriétaires de densifier leurs terrains



# Mesures



## IBUS

Diminution des indices bruts d'utilisation du sol (IBUS) : indices actuels (1.3 / 1.5) adéquats pour les centralités mais moins appropriés dans les entités plus excentrées, agricoles ou résidentielles

- Non : centralités denses avec mixité (commerces, services, activités), bien desservies par les TP
  - Noyau et couronne villageois de Siviriez : n°1 et 2
  - Noyau villageois de Prez-vers-Siviriez : n°1
  
- Oui : secteurs avec réserves, mal desservis par les TP et excentrés, peu mixtes, avec qualités patrimoniales à préserver
  - Reste de la zone CV

**IBUS**

IBUS en vigueur :  $CV = 1.3 + 0.2$  (stationnement)

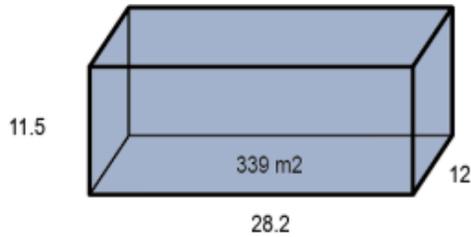
$RMD = 1$

$R1 = 0.7 + 0.2$  (stationnement)

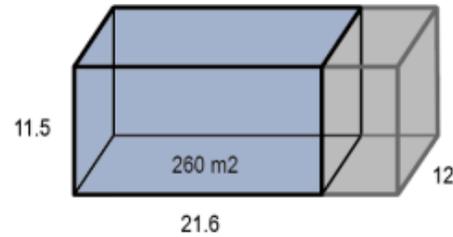
$RA = 0.7 / 1$  (activités)

Volume construit hors-sol :

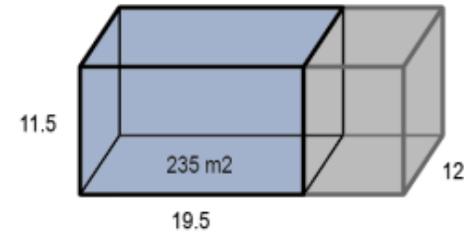
**IBUS = 1.3**  
3'900 m<sup>3</sup>



**IBUS = 1**  
3'000 m<sup>3</sup>



**IBUS = 0.9**  
2'700 m<sup>3</sup>



### Iver

Introduction d'un indice de surface verte (Iver): participe à la qualité des aménagements extérieurs et de l'espace-rue, compatible avec l'identité agricole des hameaux et villages

- Non : secteur avec densité et mixité importante (ne pas gêner l'exercice d'activités), secteurs avec prescriptions patrimoniales (dispositions similaires existantes)
  - Noyau villageois de Siviriez : n°1
  - Hameaux protégés : Chavannes-les-Forts n°3, Villaraboud n°3, La Pierraz n°3
  
- Oui : autres secteurs du village avec identité plus agricole ou résidentielle
  - Reste de la zone CV

### Proposition : Iver = 0.4

Les surfaces vertes doivent remplir une fonction urbanistique et environnementale → charte

## Mesures



Route de Romont 34,  
Siviriez

**Iver = 0,53**



Route des Ecoulas 1,  
Chavannes-les-Forts

**Iver = 0,36**



Impasse du Clos Perroud  
28 et 30, Siviriez

**Iver = 0,54**



Route d'Ursy 16, Siviriez

**Iver = 0,31**

**IBUS**

	<u>En vigueur</u>	<u>Projet</u>
CV	1.3 + 0.2 (stationnement)	Siviriez village : max. 1.2 Autres villages : max. 1
R1	0.7 (individuel) / 0.9 (groupé)	0.6 (individuel) / 0.7 (groupé)
RMD	1	pas de changement
RA	0.7 / 1 (activités)	pas de changement

# Charte des constructions



- B1 Orientation des constructions
- B2 Implantation
- B3 Espace devant la ferme
- B4 Fontaines
- B5 Aménagements extérieurs, revêtements de sol
- B6 Esplanade ? Terrassements et murs/murets de soutènement
- B7 Murets et clôtures
- B8 Jardins (géométrie, implantation) (et vergers)/espaces verts
- B9 Orientation des faîtes
- B10 Forme de la toiture (2 pans, pente, avant-toit)

- B11 Corps de bâtiments et proportions
- B12 Socle ou étage de socle
- B13 Aménagement du socle ou du rez-de-chaussée
- B14 Entrées et perrons
- B15 Etage de régulation
- B16 Type d'ouvertures/volets
- B17 Décoration de la façade
- B18 Pignons
- B19 Matériaux et teintes
- B20 Type de couverture
- B21 Balustrades et balcons

ISOIRRE

## B2 Implantation

Les bâtiments sont généralement implantés le long des routes principales.

L'orientation sud-ouest/nord-est prime pour l'implantation des constructions, indépendamment du tracé de la route.

Les paysans ne recherchaient pas l'ensoleillement maximal ou la belle vue. La protection des intempéries est la raison principale de cette implantation.

Le volume généralement simple est basé sur un plan rectangulaire et génère de longues façades principales orientées au sud-est et au nord-ouest.

Ainsi, les façades pignons sont respectivement orientées au sud-ouest (généralement l'habitation) et au nord-est (rural).

## II Charte des constructions

*La charte des constructions est un document de référence pour la commune. Elle est destinée à permettre une meilleure gestion des constructions sur l'ensemble du territoire communal. La charte est un document à valeur prescriptive pour les propriétaires, les concepteurs et les promoteurs.*

La charte est composée des documents à valeur prescriptive suivants :

- A Memorandum sur les constructions (Bases et identité à Siviriez) (Document d'analyse du patrimoine bâti)
- B Principes de conception et d'aménagement, matériaux
- C Toitures et panneaux solaires
- D Murs et clôtures, places et talus
- E Memorandum de quartiers et recommandations pour la conception

### B3 Espace devant la ferme

L'espace entre la rue et la ferme est appelé « aisance ».

Cet endroit offre la possibilité d'aménager l'espace privé en passage, esplanade ou jardin.

Il constitue généralement une place avec les accès principaux aux différentes parties du bâtiment : l'habitation, l'écurie, la grange.

L'orientation du bâtiment prédominant, l'aisance prend la forme de l'espace constitué entre le bâtiment et le tracé de la route, et s'étend sur toute la longueur du bâtiment.

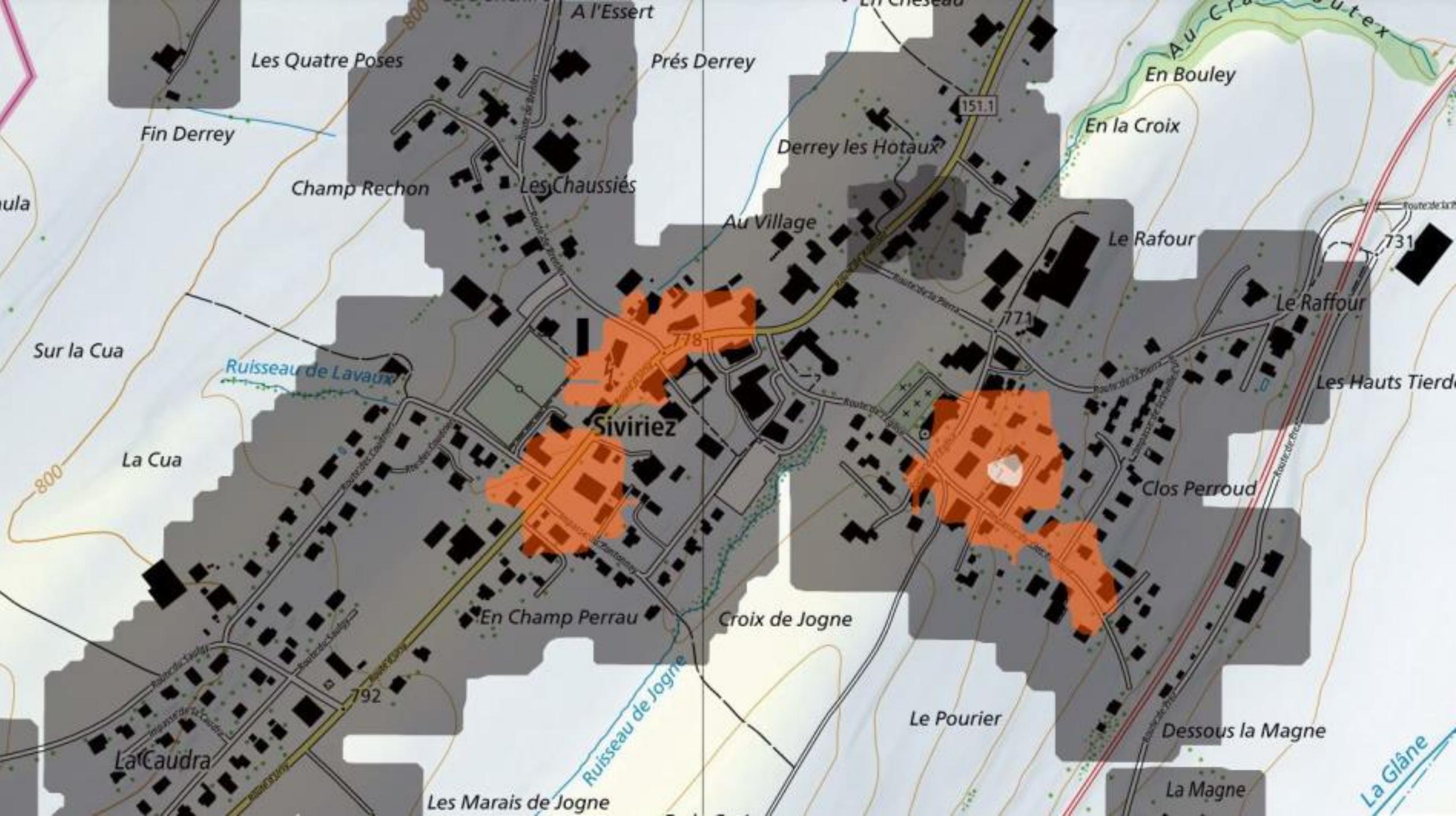


—

# Chauffage à distance et périmètre énergétique

---

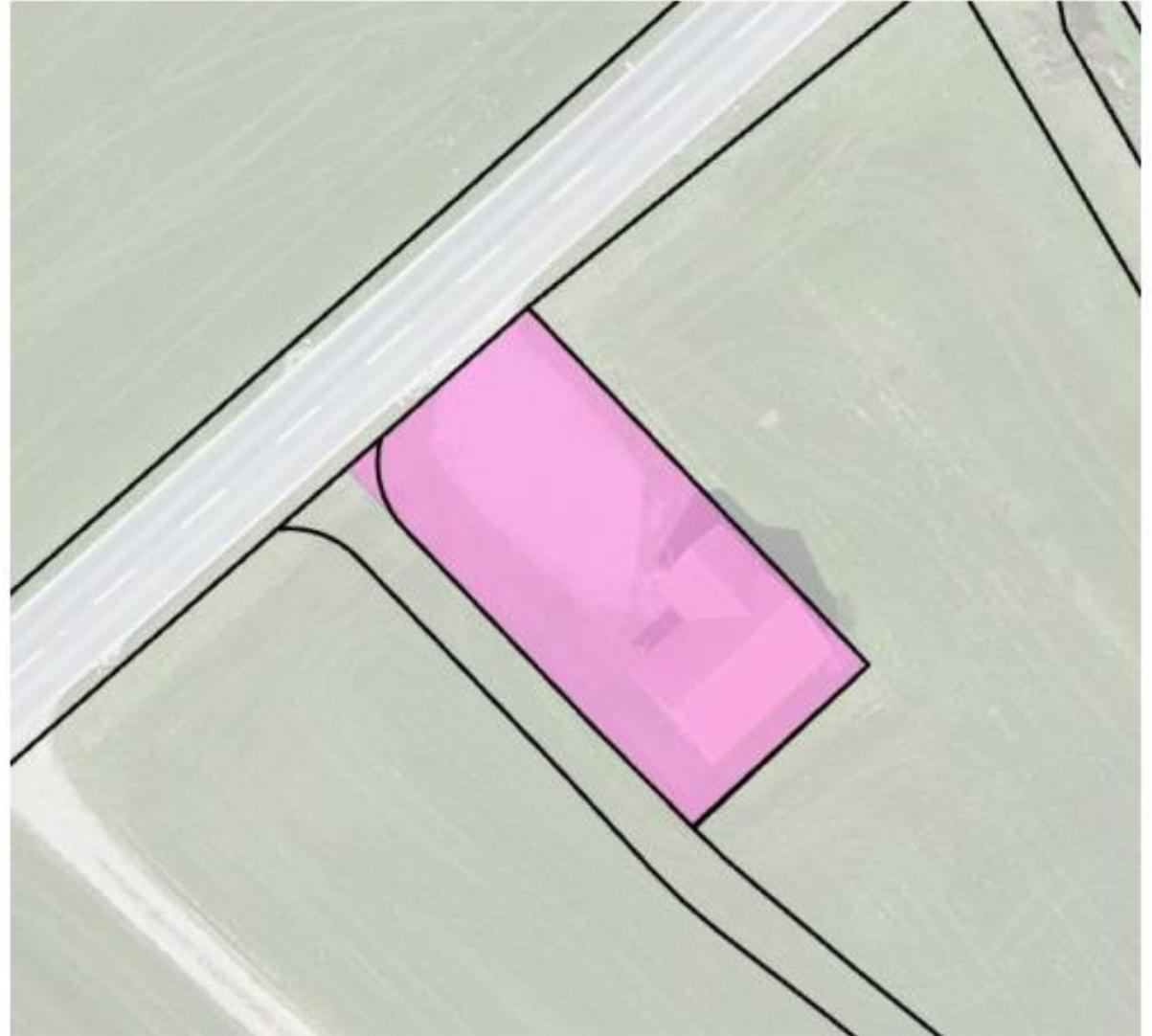




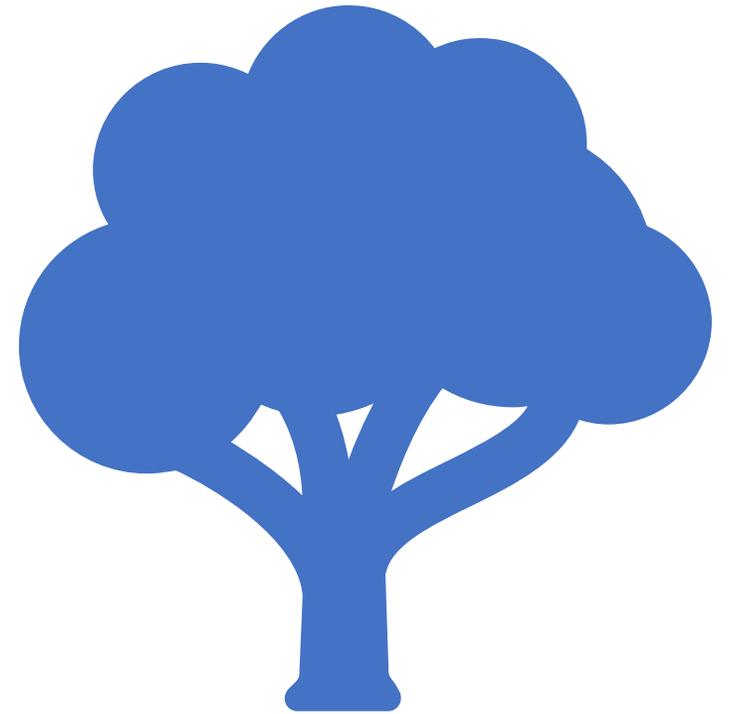
# **Remaniement parcellaire**

# Siviriez

Stand de tir



# **Habitat intergénérationnel**



## Art. 27 ZONE D'INTERET GENERAL (IG)

### 1. Caractère

Les zones d'intérêt général sont destinées à servir le bien commun de la collectivité. Ces zones sont réservées aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique au sens de l'art. 116 LATeC.

Les logements de gardiennage à l'intérieur du volume bâti sont admis.

### 2. Destinations

Les dispositions générales d'occupation sont:

- Secteur Chavannes: école, stand de tir 50 m.
- Secteur Prez: école, chapelle
- Secteur Siviriez: écoles, église/cimetière, salle paroissiale, home, administration/salle de sport/parking/restaurant, terrain de football, centre sportif "Sous-Chaux", stand de tir 300 m., déchetterie
- Secteur Villaraboud: école/salle communale, église/cimetière



Commune de Siviriez

# **Annexe 4**

# **Modifications des limites du territoire communal**

**8. Modifications des limites  
du territoire communal suite  
au remaniement parcellaire**

A large yellow triangle is positioned in the bottom right corner of the slide, pointing towards the top right.

Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

[Vuisternens-dt-Romont](#)

Récapitulatif des surfaces échangées

# Remaniement parcellaire de Siviriez

## Modification des limites communales et cantonales

Dans le cadre du remaniement parcellaire de Siviriez, les limites communales et cantonales vont devoir être adaptées suite à la modification des parcelles incluses dans le périmètre du remaniement parcellaire conformément aux art. 21 et 22 de la Loi sur la mensuration officielle (LMO) voir extrait ci-après :

**Art. 21** Limites communales – Principes de délimitation

<sup>1</sup> Les limites communales doivent coïncider avec les limites des biens-fonds.

<sup>2</sup> Elles ne doivent pas traverser des bâtiments ni inutilement découper des entités économiques ou fonctionnelles en biens-fonds de peu d'importance.

**Art. 22** Limites communales – Modifications pour des raisons cadastrales

<sup>1</sup> Lorsque, en application de l'article 21, des limites communales doivent être adaptées aux limites de biens-fonds, les modifications y relatives font l'objet d'une convention entre les communes concernées.

<sup>2</sup> La convention est passée par les conseils communaux et approuvée par la Direction, sur le préavis du Service et du service chargé des communes<sup>[3]</sup>.

<sup>3</sup> A défaut de convention entre les communes, le Conseil d'Etat peut imposer ces modifications.

<sup>4</sup> Les propriétaires ne peuvent s'opposer à ces modifications.

<sup>5</sup> L'alinéa 2 s'applique lorsque la limite communale modifiée est en même temps limite cantonale.

<sup>6</sup> Les communes concernées supportent les frais de géomètre pour l'établissement des plans de modification des limites communales; ces frais sont, sauf convention contraire, répartis à parts égales entre les communes concernées.

## Contenu :

Lucens

Billens-Hennens

Mézières

Ursy

Vuisternens-dt-Romont

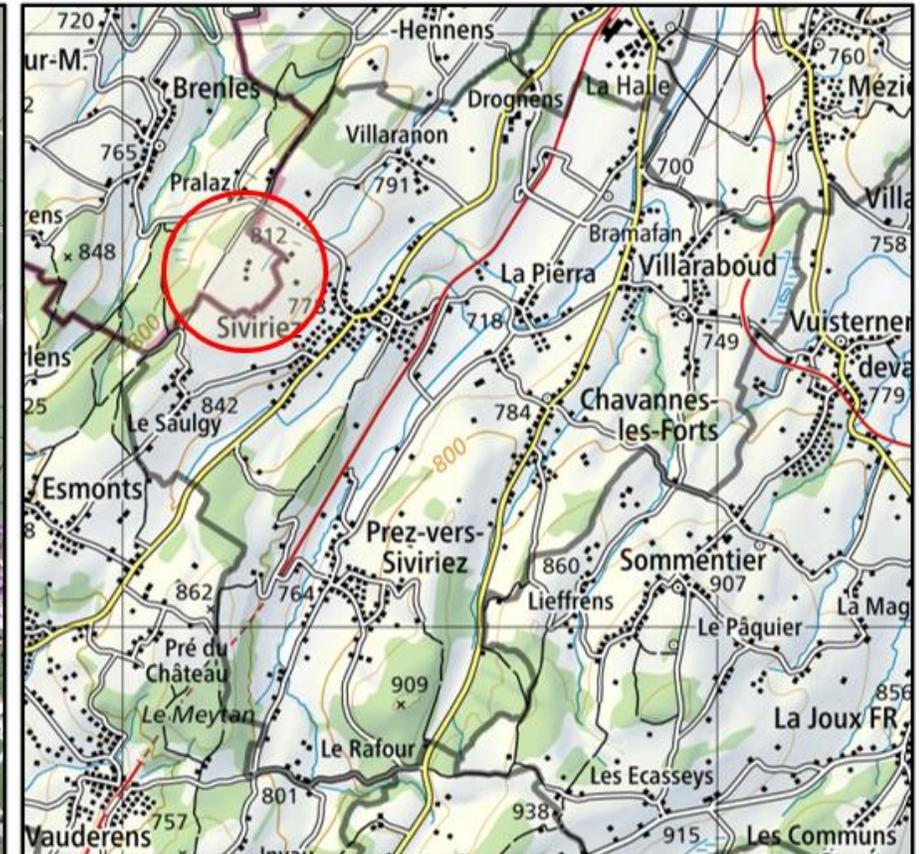
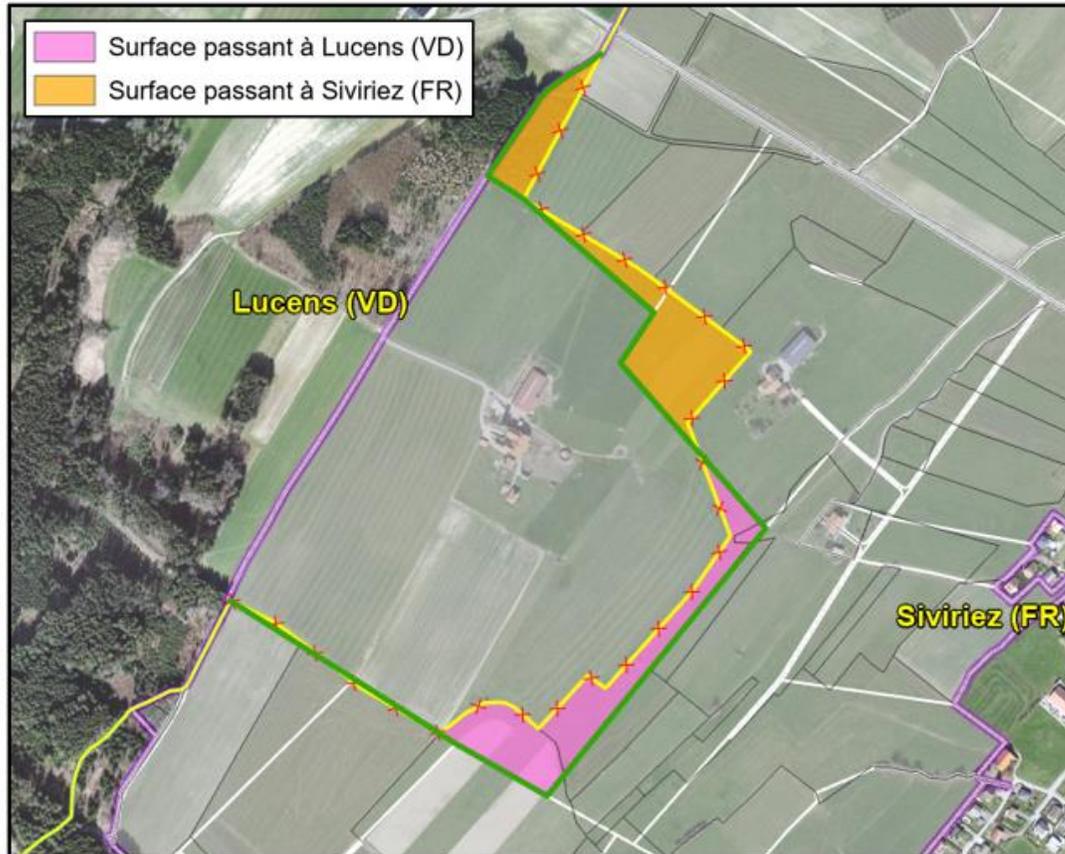
Récapitulatif des surfaces échangées

# Modification des limites communales et cantonales entre Siviriez (FR) et Lucens (VD)

Echanges de surfaces :

Les échanges entre Siviriez (FR) et Lucens (VD) se font à égalité de surface.

Montagne de Brenles



## Contenu :

Lucens

Billens-Hennens

Mézières

Ursy

Vuisternens-dt-Romont

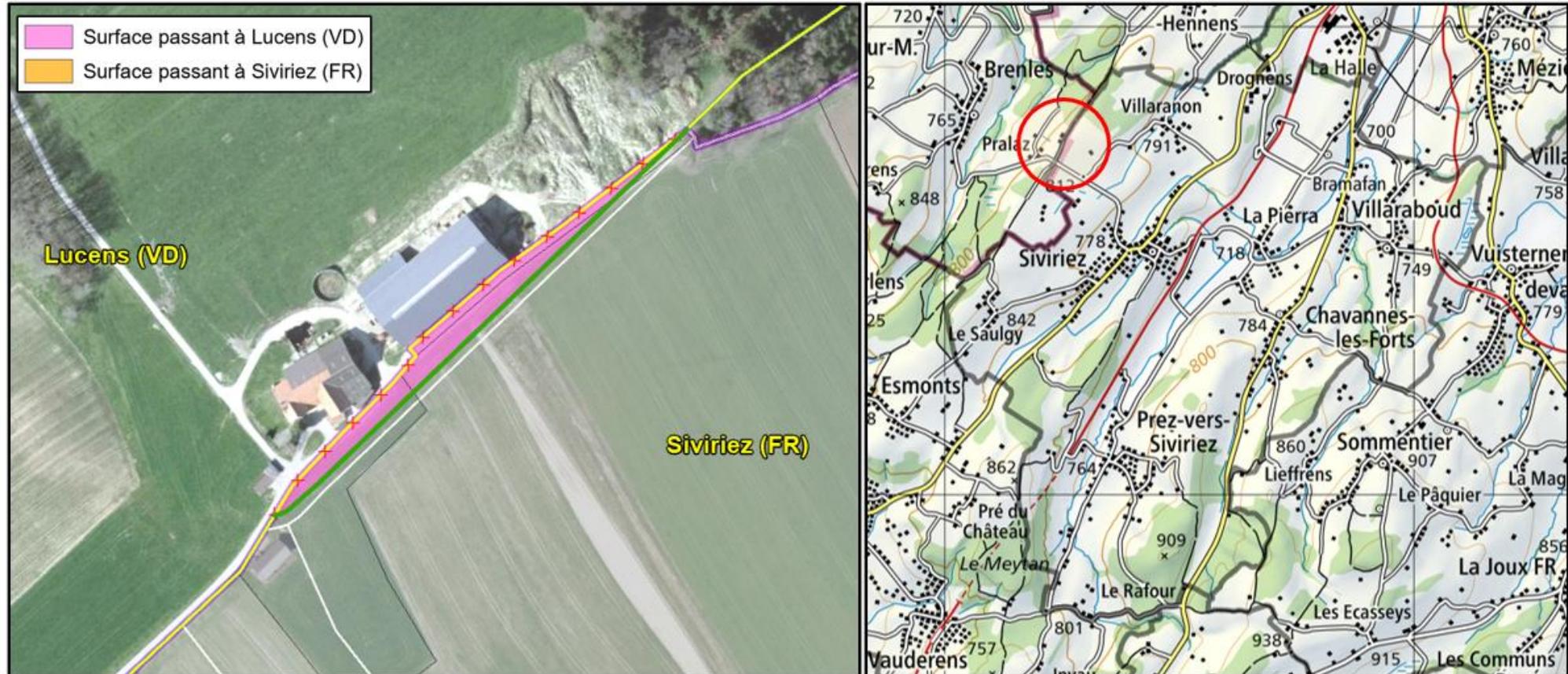
Récapitulatif des surfaces échangées

# Modification des limites communales et cantonales entre Siviriez (FR) et Lucens (VD)

Echanges de surfaces :

Les échanges entre Siviriez (FR) et Lucens (VD) se font à égalité de surface.

La Valaire – Pra Cachet



Contenu :

Lucens

Billens-Hennens

Mézières

Ursy

Vuisternens-dt-Romont

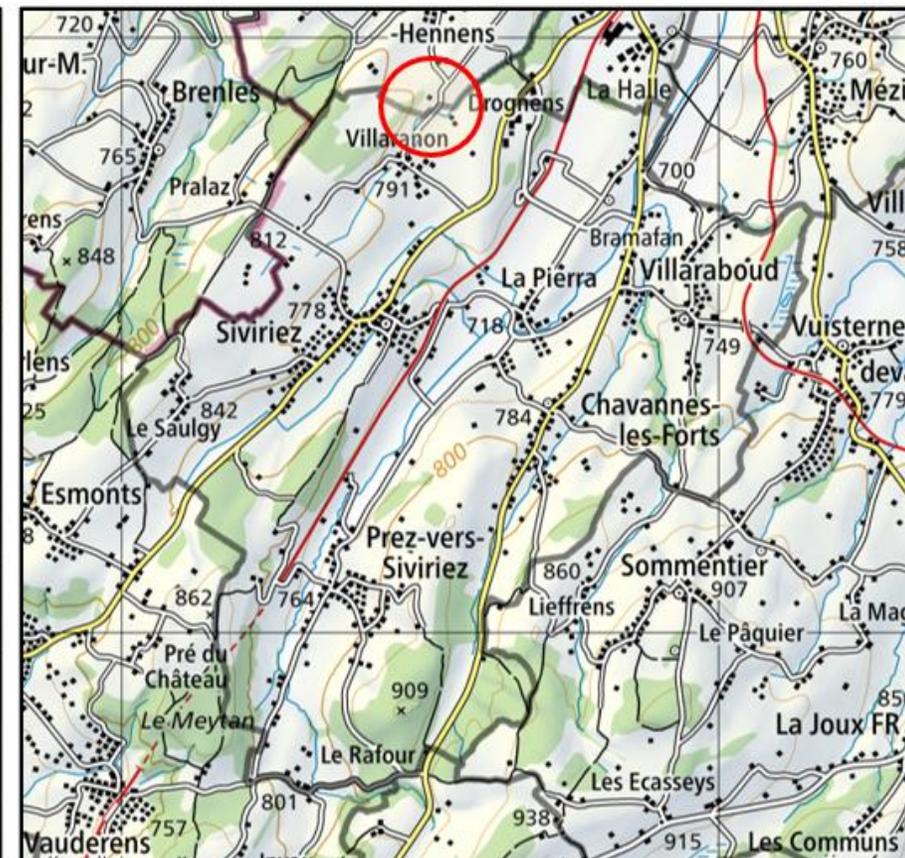
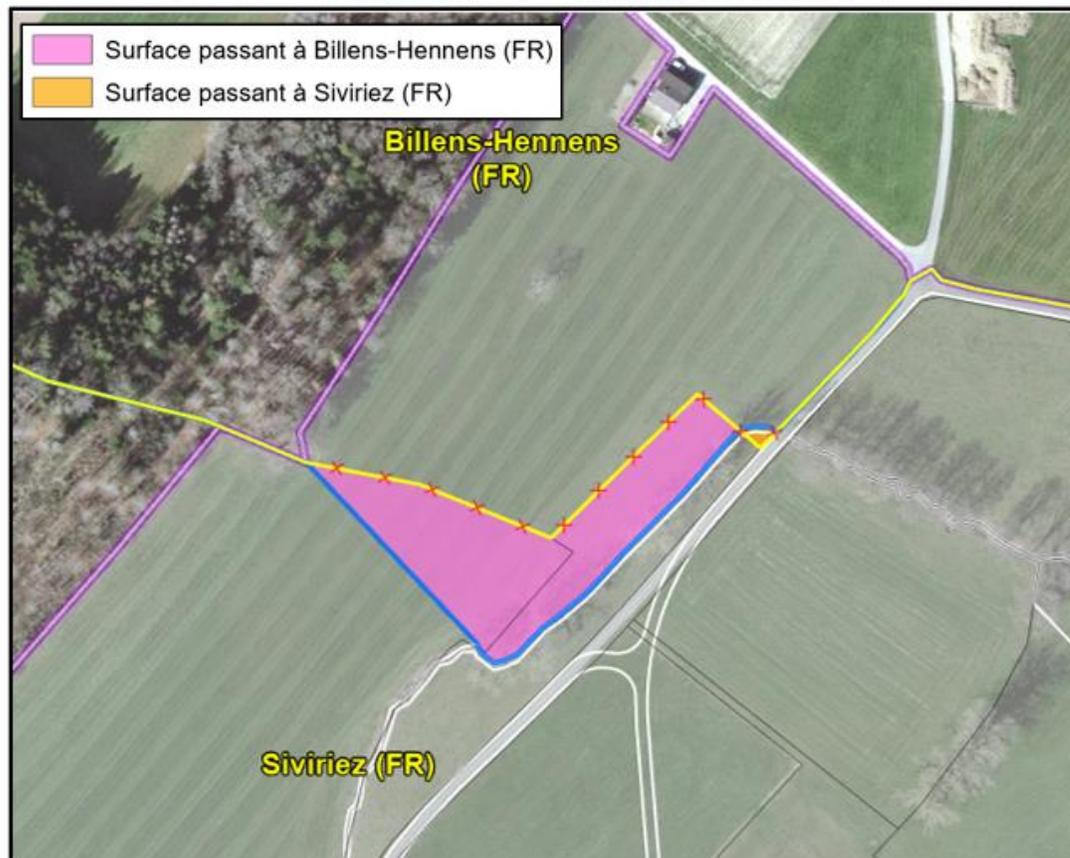
Récapitulatif des surfaces échangées

## Modification des limites communales entre Siviriez (FR) et Billens-Hennens (FR)

Echanges de surfaces :

4'297 m<sup>2</sup> passent de Siviriez (FR) à Billens-Hennens (FR)

Villaranon - Hennens



## Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

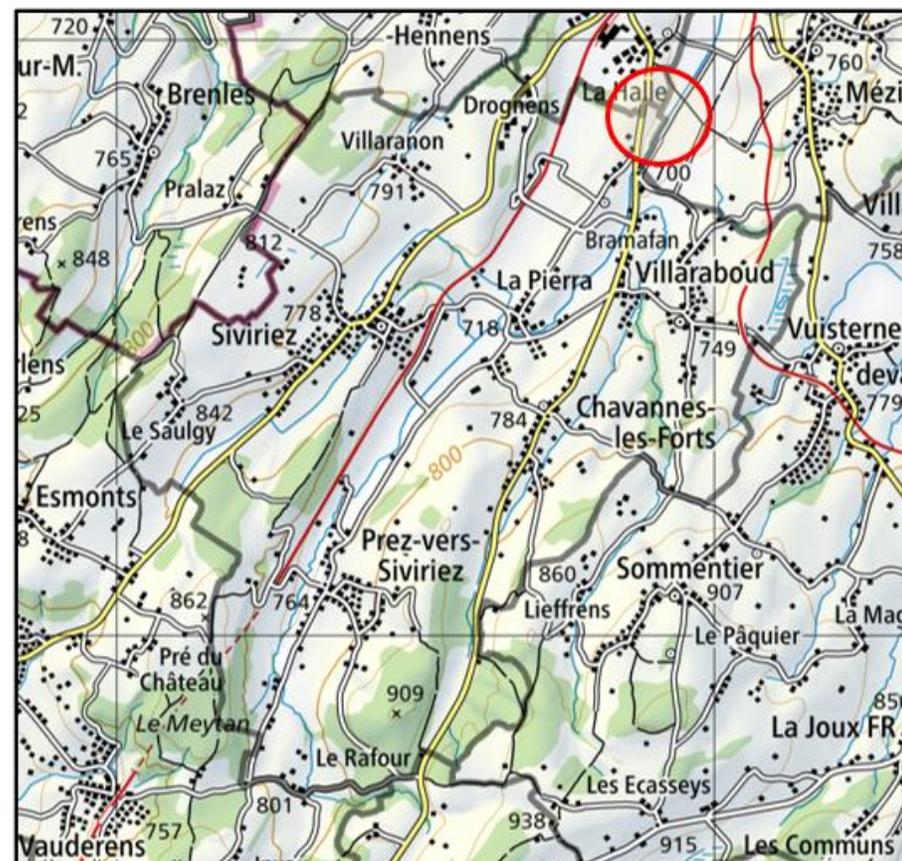
[Vuisternens-dt-Romont](#)

Récapitulatif des surfaces échangées

# Modification des limites communales entre [Siviriez \(FR\)](#) et [Mézières \(FR\)](#)

Echanges de surfaces :

3'503 m<sup>2</sup> passent de [Mézières \(FR\)](#) à [Siviriez \(FR\)](#)



Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

[Vuisternens-dt-Romont](#)

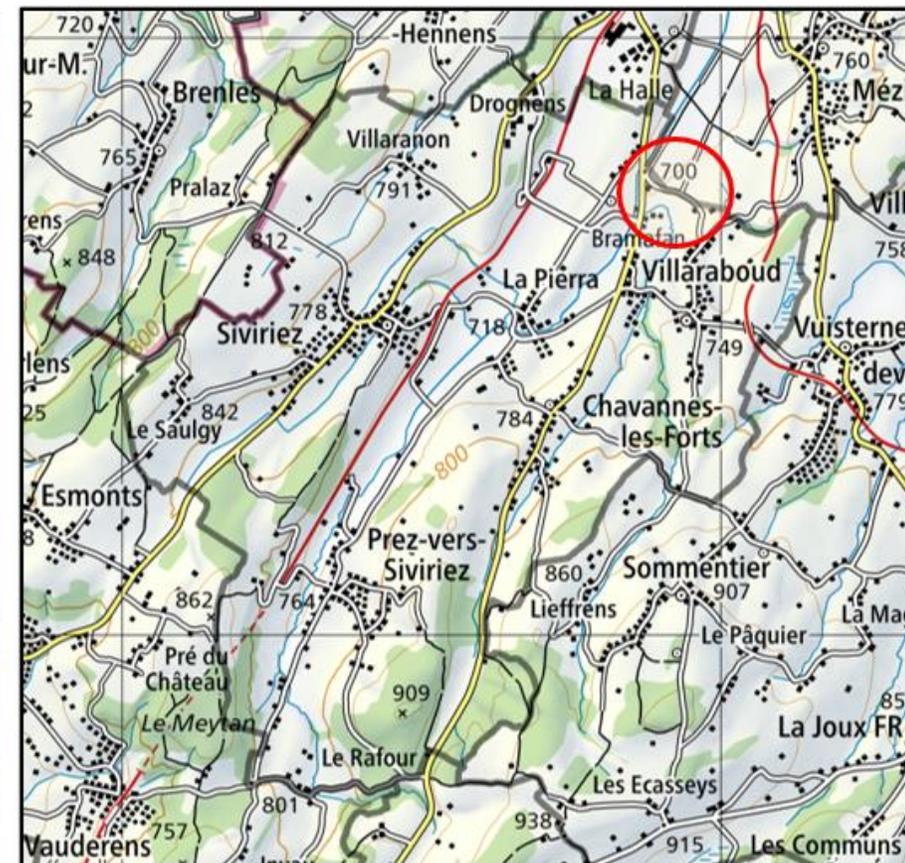
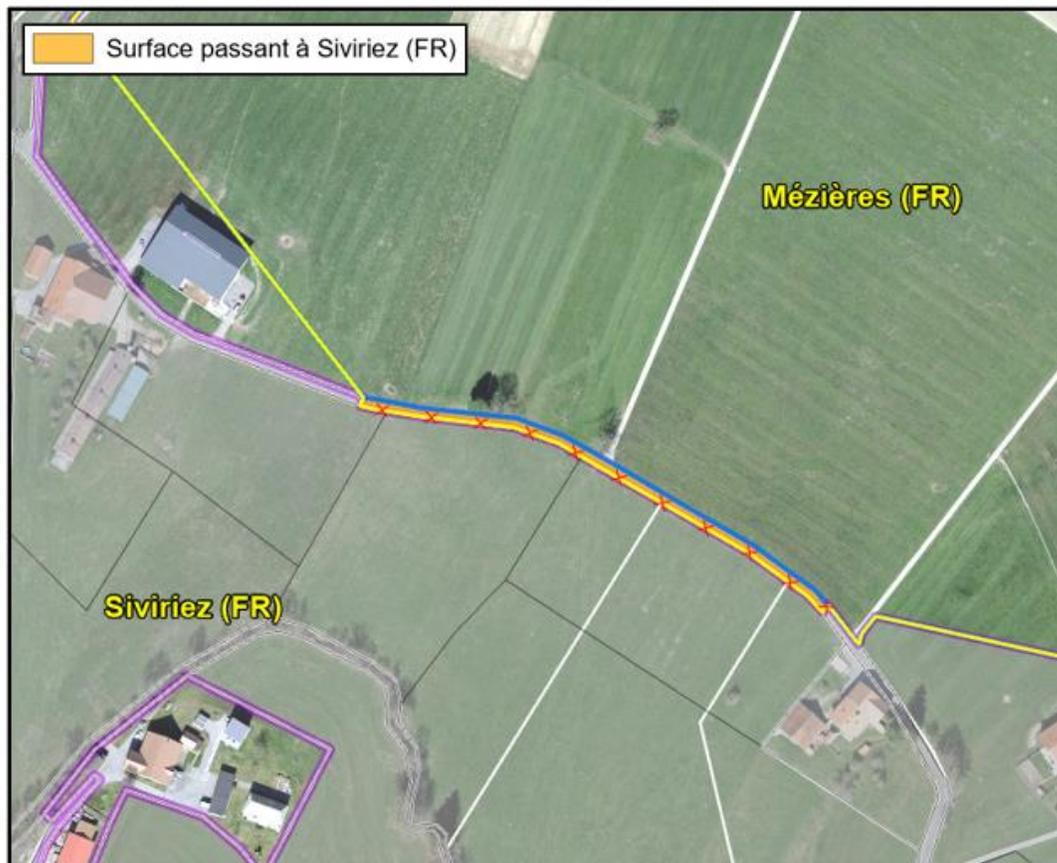
Récapitulatif des surfaces échangées

## Modification des limites communales entre Siviriez (FR) et Mézières (FR)

Echanges de surfaces :

3'503 m<sup>2</sup> passent de Mézières (FR) à Siviriez (FR)

Route du Bugnon



## Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

[Vuisternens-dt-Romont](#)

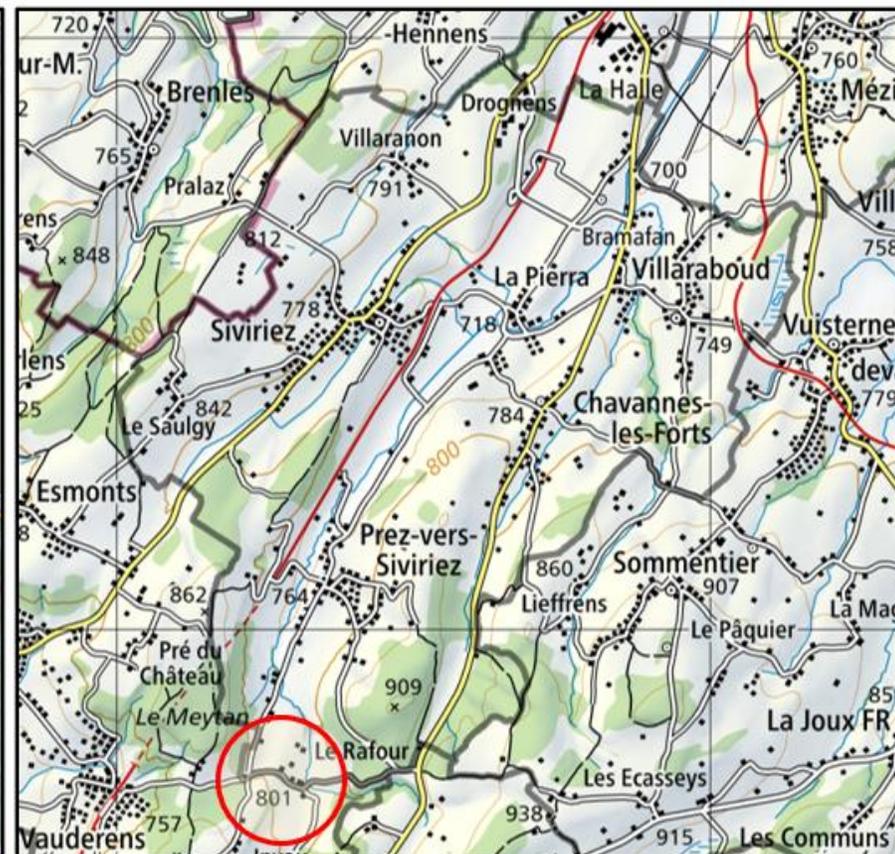
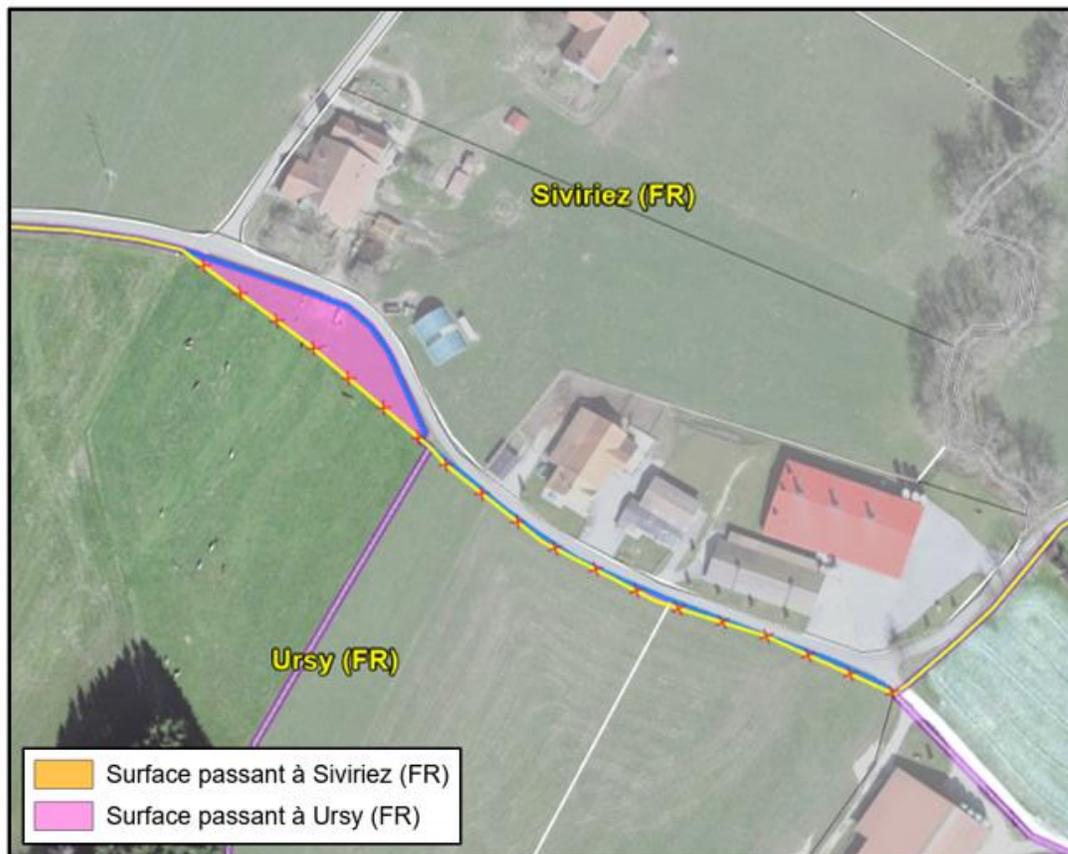
[Récapitulatif des surfaces échangées](#)

# Modification des limites communales entre [Siviriez \(FR\)](#) et [Ursy \(FR\)](#)

Echanges de surfaces :

4'135 m<sup>2</sup> passent de [Siviriez \(FR\)](#) à [Ursy \(FR\)](#)

[Prez – Le Rafour](#)



Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

[Vuisternens-dt-Romont](#)

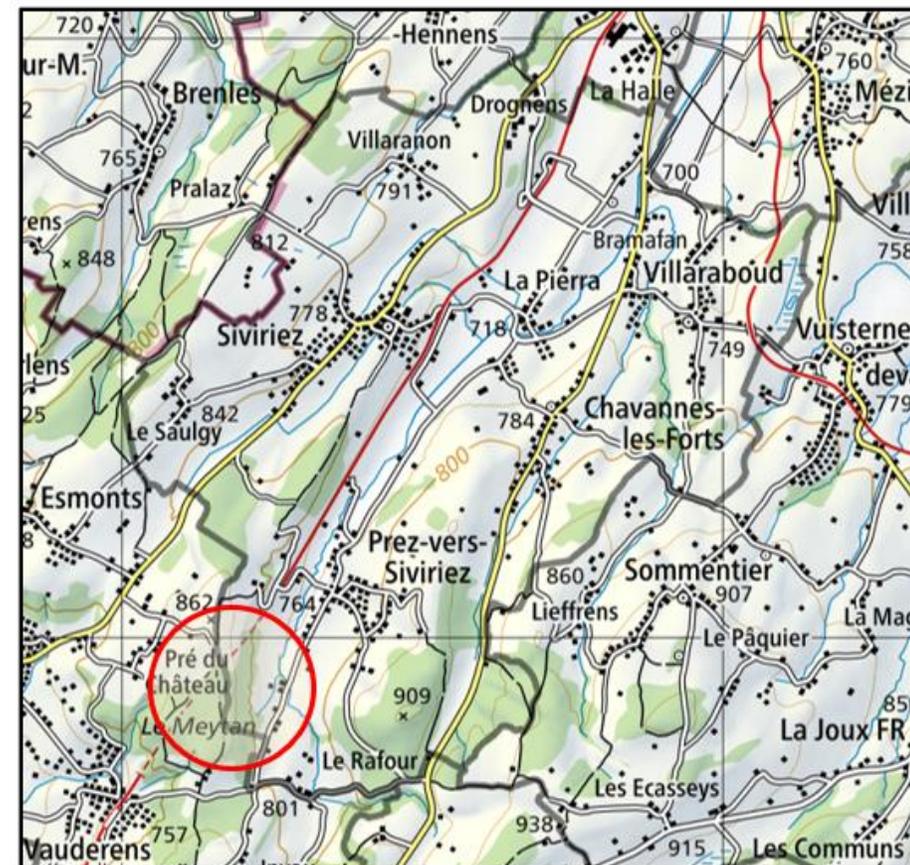
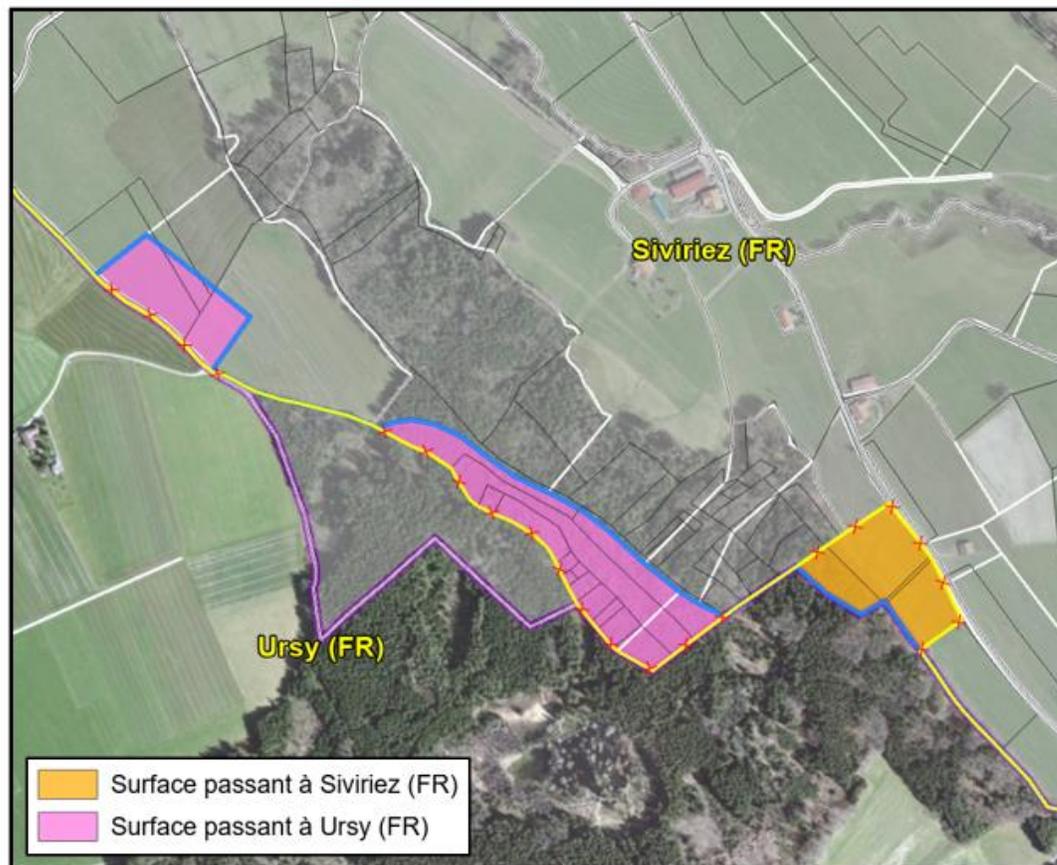
[Récapitulatif des surfaces échangées](#)

## Modification des limites communales entre [Siviriez \(FR\)](#) et [Ursy \(FR\)](#)

Echanges de surfaces :

4'135 m<sup>2</sup> passent de [Siviriez \(FR\)](#) à [Ursy \(FR\)](#)

[Prez – Les Indivis – La Gotta](#)



Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

[Vuisternens-dt-Romont](#)

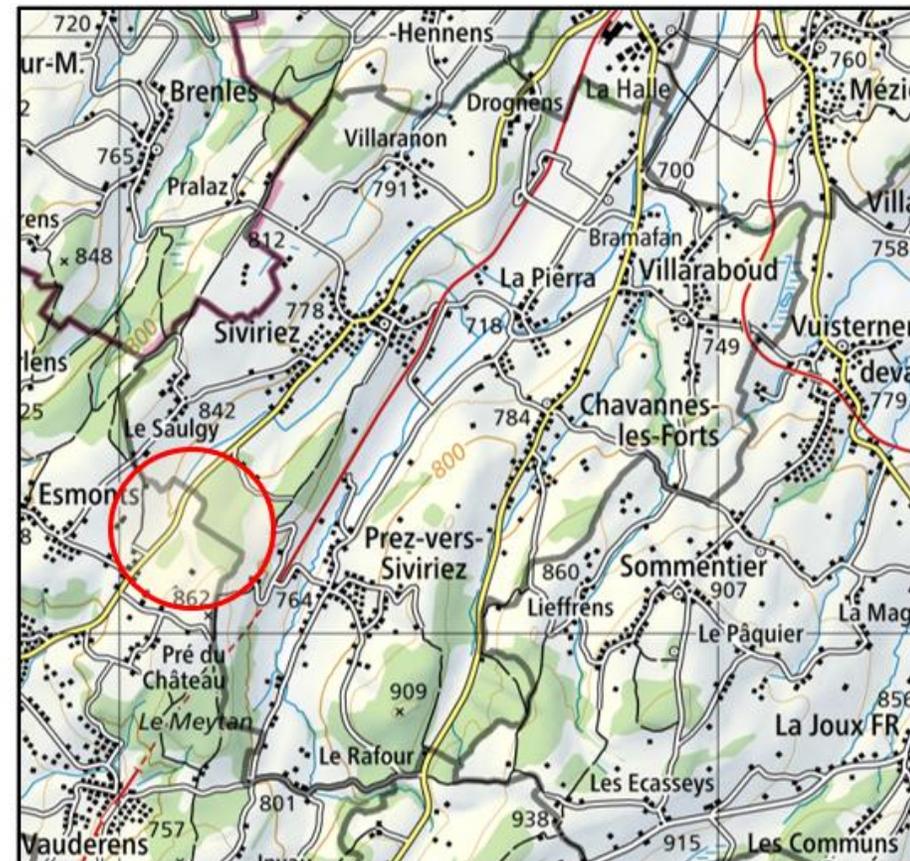
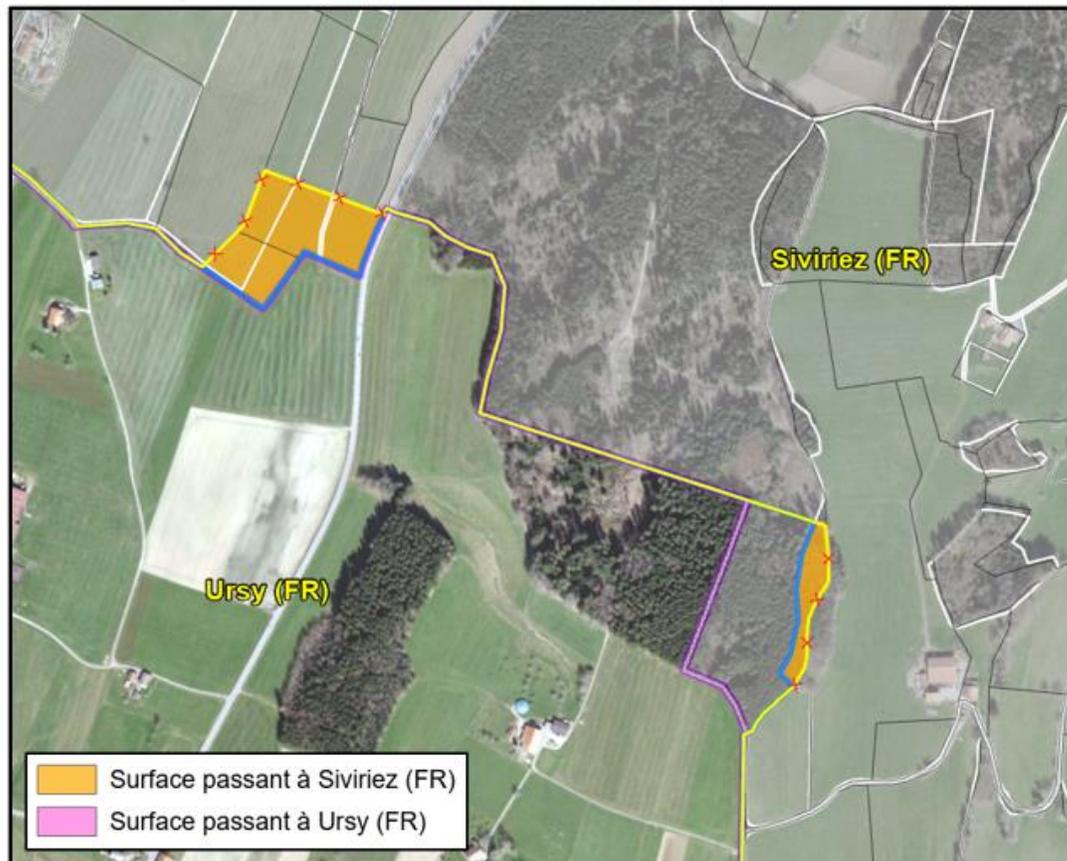
[Récapitulatif des surfaces échangées](#)

## Modification des limites communales entre [Siviriez \(FR\)](#) et [Ursy \(FR\)](#)

Echanges de surfaces :

4'135 m<sup>2</sup> passent de [Siviriez \(FR\)](#) à [Ursy \(FR\)](#)

Route d'[Ursy](#) – Les [Sapalès](#)



## Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

[Vuisternens-dt-Romont](#)

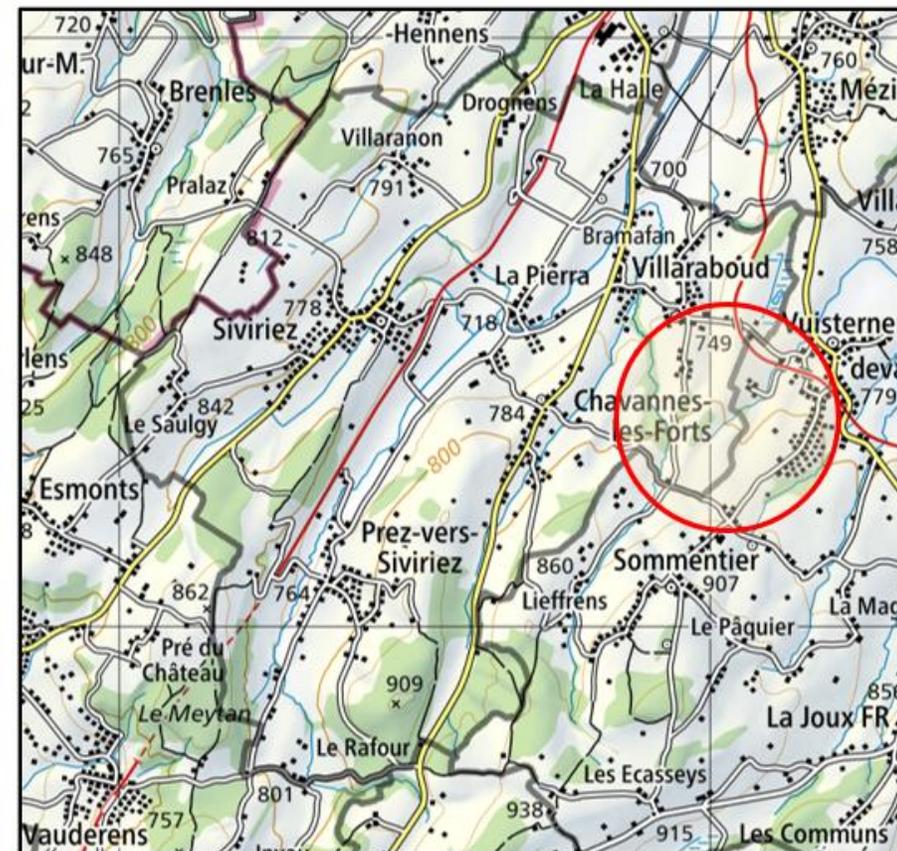
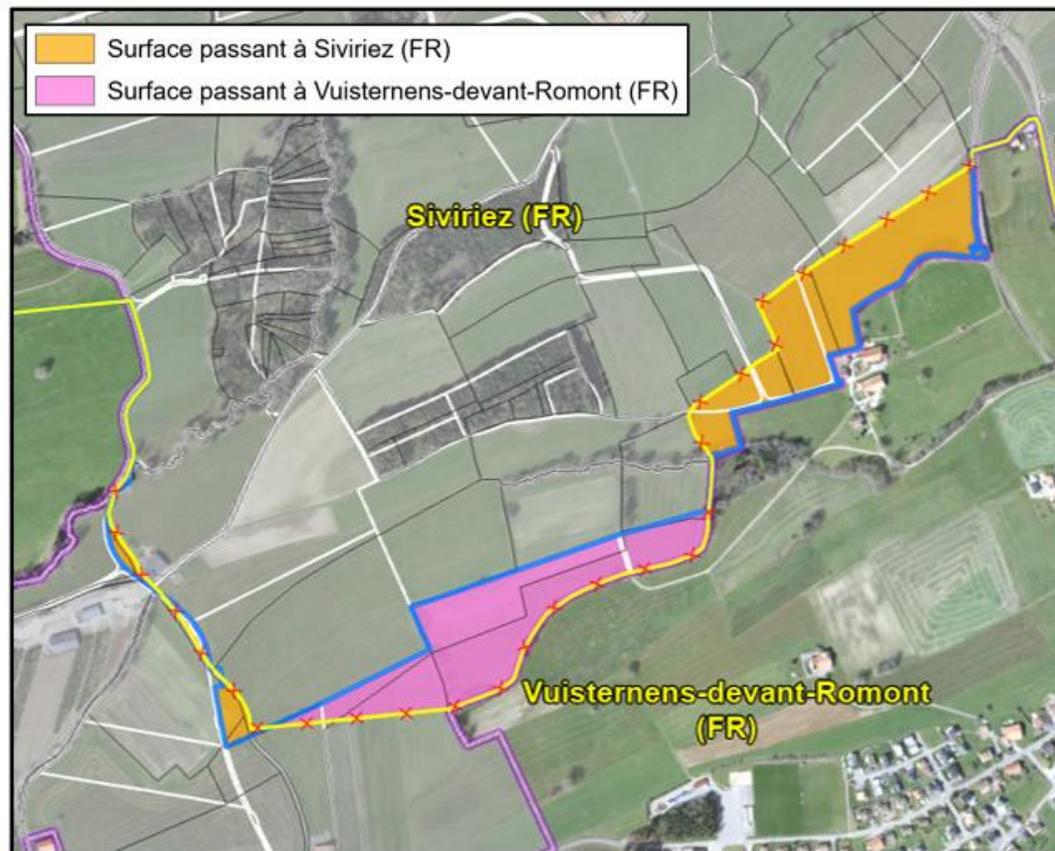
[Récapitulatif des surfaces échangées](#)

# Modification des limites communales entre Siviriez (FR) et Vuisternens-dt-Romont (FR)

Echanges de surfaces :

Les échanges entre Siviriez (FR) et Vuisternens-dt-Romont (FR) se font à égalité de surface.

[Le Geneviro – Les Chaffaz](#)



Contenu :

[Lucens](#)

[Billens-Hennens](#)

[Mézières](#)

[Ursy](#)

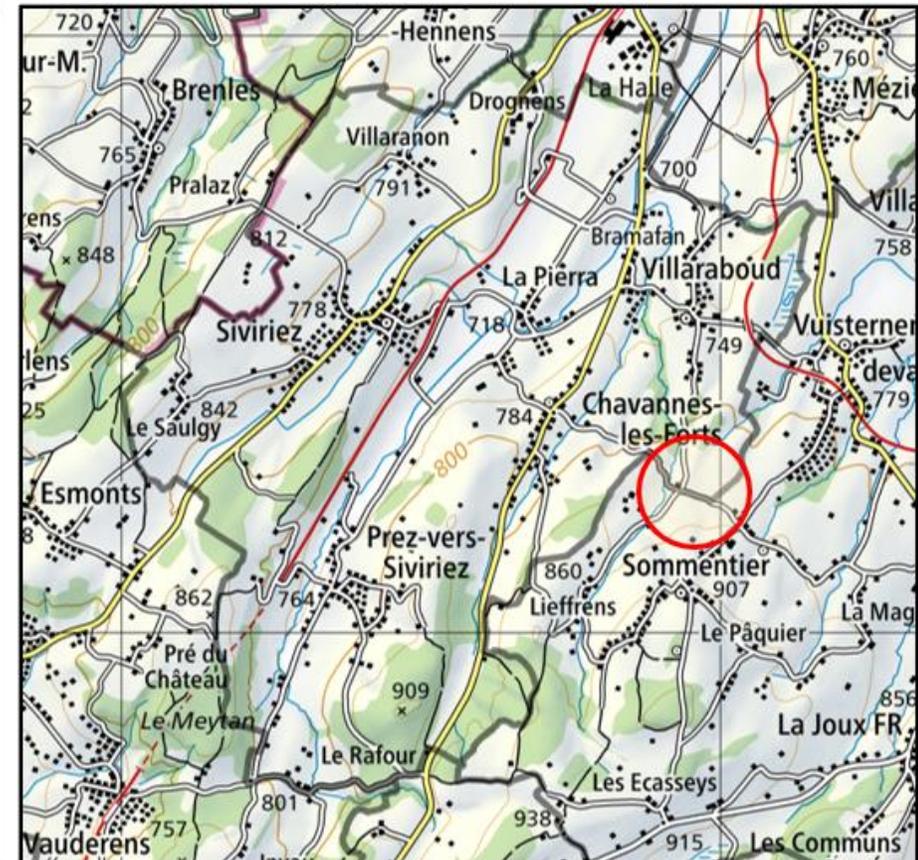
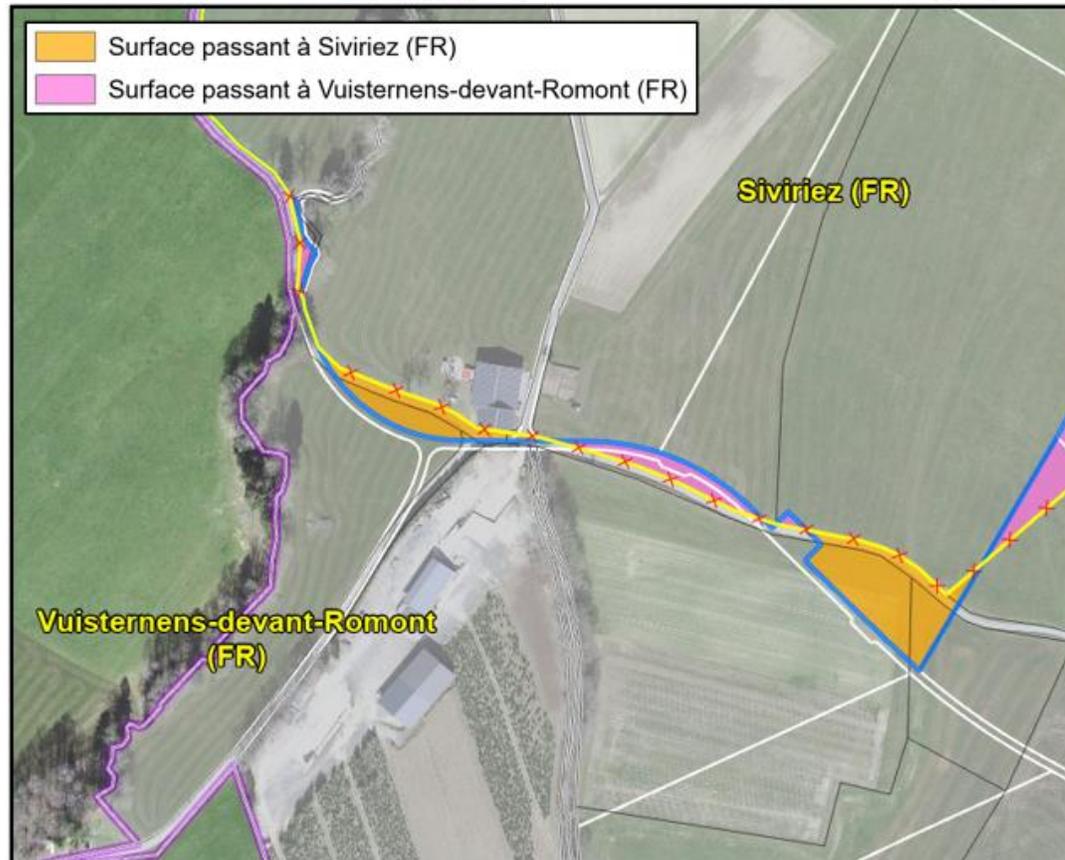
[Vuisternens-dt-Romont](#)

[Récapitulatif des surfaces échangées](#)

## Modification des limites communales entre [Siviriez \(FR\)](#) et [Vuisternens-dt-Romont \(FR\)](#)

Echanges de surfaces :

Les échanges entre [Siviriez \(FR\)](#) et [Vuisternens-dt-Romont \(FR\)](#) se font à égalité de surface. [Route de Lieffrens – Les Chaffaz](#)



Contenu :

Lucens

Billens-Hennens

Mézières

Ursy

Vuisternens-dt-Romont

Récapitulatif des surfaces échangées

## Récapitulatif des surfaces échangées

Commune	Différence de surface après modifications
Billens-Hennens	0.43 ha
Lucens	0 ha
Mézières	-0.35 ha
Romont	0 ha
Siviriez	-0.49 ha
Ursy	0.41 ha
Vuisternens-dt-Romont	0 ha
<i>total</i>	<i>0 ha</i>